1131 **ÈPÉE,** Charles Michael, abbé de l'. **La véritable maniere d'instruire les sourds et muets,** confirmée par une longue expérience. 12 leaves, 343 pp., 2 leaves. 8vo. Old calf. Paris, 1784. Frs. 50.—

The most important work on deaf mute instruction in the 18th century.

The Abbé Charles-Michael de l'Epée (1712-89) founded the first school for deaf-mutes in Paris (1755) and published many writings on the subject the most important being his treatise of 1784. The main feature of his hitherto unparalleled success was his intense and lifelong devotion to his pupils, living among them, identifying himself with them, and sparing neither trouble nor expense for their maintenance ». (Garrison). Very fine copy.

Lb[illegible]
l
L 6490
1
33127/A
F XII. d 18
M. de L'ÉPÉE
GRP
2
11/52 afyn
12 leaves
343 p/p
2 leaves
4

LA VÉRITABLE MANIERE

D'INSTRUIRE

LES SOURDS ET MUETS,

CONFIRMÉE PAR

UNE LONGUE EXPÉRIENCE.

PAR M. l'Abbé ***, *Instituteur des Sourds & Muets de Paris.*

PREMIERE PARTIE.

A PARIS,

Chez NYON l'aîné, Libraire, rue du Jardinet.

M. DCC. LXXXIV.

Avec Approbation et Privilege du Roi.

WELLCOME
HISTORICAL
MEDICAL
LIBRARY

AVERTISSEMENT

DE L'AUTEUR.

L'OUVRAGE que je présente au Public n'est proprement qu'une seconde édition de celui qui a paru en 1776, sous ce titre : Instruction des Sourds & Muets par la voie des Signes méthodiques, & dont il ne reste plus d'exemplaires.

L'intérêt que la Religion & l'humanité m'inspirent pour une classe vraiment malheureuse d'hommes semblables à nous, mais réduits en quelque sorte à la condition des bêtes, tant qu'on ne travaille point à les retirer

AVERTISSEMENT

DE L'AUTEUR.

L'OUVRAGE que je préſente au Public n'eſt proprement qu'une ſeconde édition de celui qui a paru en 1776, ſous ce titre : *Inſtitution des Sourds & Muets par la voie des Signes méthodiques*, & dont il ne reſte plus d'exemplaires.

L'intérêt que la Religion & l'humanité m'inſpirent pour une claſſe vraiment malheureuſe d'hommes ſemblables à nous, mais réduits en quelque ſorte à la condition des bêtes, tant qu'on ne travaille point à les retirer

des ténèbres épaiſſes dans leſquelles ils ſont enſevelis, m'impoſe une obligation indiſpenſable de venir à leur ſecours, autant qu'il m'eſt poſſible.

C'eſt uniquement pour remplir ce devoir eſſentiel que je vais expoſer les moyens dont je me ſuis ſervi pour préparer un nombre d'entr'eux à des Exercices publics, dans leſquels des enfans qu'on avoit regardés juſqu'alors comme des demi-automates, ont donné des preuves non douteuſes d'une intelligence ſupérieure à celle de la plupart des jeunes perſonnes de leur âge.

On verra d'une maniere ſenſible comment on doit s'y prendre pour faire monter par la fenêtre ce qui ne peut entrer par

la porte, c'eſt-à-dire, pour inſinuer dans l'eſprit des Sourds & Muets, par le canal de leurs yeux, ce qu'on ne peut y introduire par l'ouverture de leurs oreilles.

Puiſſent ces moyens tomber entre les mains de tous ceux qui touchés de compaſſion à la vue de leur état triſte & déplorable, concevront la réſolution généreuſe & chrétienne de s'appliquer à leur inſtruction, qui n'eſt point une œuvre auſſi difficile & auſſi pénible qu'on le ſuppoſe ordinairement.

On ne trouvera point dans cette ſeconde édition tout ce qui étoit renfermé dans la premiere, & il s'en faut même de beaucoup : c'eſt pour cela

qu'elle ne porte point le même titre. Cette suppression ne vient cependant d'aucun défaut essentiel que j'aie apperçu, ni qu'on m'ait reproché dans la précédente. Je donnerois encore aujourd'hui cet Ouvrage tel qu'il a paru en 1776, si je me trouvois maintenant dans la même position où j'étois, lorsque je publiai mon Institution méthodique ; mais depuis cette époque les choses ont entierement changé de face, & ce qui étoit alors absolument nécessaire, deviendroit aujourd'hui totalement inutile.

19. Lorsque je consentis pour la premiere fois à me charger de l'instruction de deux sœurs jumelles Sourdes & Muettes,

qui n'avoient pu trouver aucun Maître depuis la mort du Pere Vanin, Prêtre de la Doctrine Chrétienne, j'ignorois qu'il y eût dans Paris un Instituteur qui depuis quelques années s'étoit appliqué à cette œuvre, & avoit formé des Disciples. Les éloges donnés par l'Académie à ses succès lui avoient acquis de la réputation dans l'esprit de ceux qui en avoient entendu parler, & sa méthode, avec le secours de laquelle il réussissoit à faire parler plus ou moins clairement les Sourds & Muets, avoit été regardée comme une ressource à laquelle on devoit de justes applaudissemens.

Il n'en étoit pas l'auteur : elle

avoit été pratiquée plus de cent ans avant lui par M. Wallis en Angleterre, M. Bonnet en Eſpagne, & M. Amman, Médecin Suiſſe en Hollande, qui même avoient donné ſur cette matiere d'excellens Ouvrages ; mais il avoit profité de leurs lumieres, & ſes talens à cet égard méritoient l'eſtime & les témoignages d'approbation qu'ils lui attiroient.

Le genre d'études que j'avois ſuivies de tout temps, & les occupations auxquelles je m'étois livré juſqu'alors, ne m'ayant point mis à portée de connoître aucun de ces illuſtres Auteurs, je ne penſai pas même à deſirer, & encore moins à entreprendre de faire parler mes deux Éleves.

Le seul but que je me proposai fut de leur apprendre à penser avec ordre, & à combiner leurs idées. Je crus pouvoir y réussir en me servant de signes représentatifs assujettis à une Méthode dont je composai une espece de Grammaire.

M. Pereire Instituteur des Sourds & Muets, & le plus sçavant de ses Disciples, que je ne connoissois ni l'un ni l'autre, en furent bientôt informés. Ils regarderent l'exécution de ce projet comme impossible, & l'idée que j'en avois conçue & que j'essayois de mettre en pratique, comme devant être plus nuisible qu'utile à l'avancement de mes Éleves.

La réputation que M. Pereire s'étoit acquise donnant dans l'esprit du Public un certain crédit à ce préjugé, il étoit nécessaire que je le combattisse, lorsque je fis imprimer ma Méthode uniquement pour l'avantage des Sourds & Muets, présens & à venir, me regardant comme chargé par la Providence de rendre à cette espece de malheureux tous les services qui dépendroient de moi.

J'attaquai donc le faux principe de ces Messieurs, & j'entrepris même de montrer que le système dont M. Pereire se servoit pour l'instruction de ses Disciples, & qu'il appelloit *la Dactylologie*, c'est-à-dire la science du mouvement & de la position des doigts, pouvoit conduire par de-

grés à faire parler des Sourds, mais qu'elle étoit absolument inutile pour leur apprendre à faire un usage légitime de leur faculté de penser.

M. Pereire fit mettre alors dans les Papiers publics qu'il répondroit à mes difficultés aussi-tôt qu'il en auroit le loisir; mais quoiqu'il ait encore vécu quelques années, après avoir contracté cet engagement, il ne l'a point exécuté, & je ne crois pas même qu'il en ait formé sérieusement la résolution. Le plus sçavant de ses Disciples est resté pareillement dans le silence. Tout ce que j'ai dit sur cet article dans la premiere édition de ma Méthode, & dont on ne me contestera pas

ſans doute la néceſſité, groſſiroit donc aujourd'hui très-inutilement le volume de la ſeconde.

2°. Mais j'avois à combattre d'autres Adverſaires plus redoutables, je veux dire, un nombre de Théologiens, de Philoſophes (raiſonnables) & d'Académiciens de différens pays, qui ſoutenoient qu'il étoit impoſſible d'aſſujettir les idées métaphyſiques à des ſignes repréſentatifs, & par conſéquent qu'elles reſteroient toujours au-deſſus de l'intelligence des Sourds & Muets.

Il a fallu beaucoup de temps & de raiſonnemens, des Exercices publics & même en pluſieurs Langues ſur des matieres abſtraites, des Leçons journalieres auxquelles des Sçavans de toutes les par-

ties de l'Europe ont assisté, mais principalement des explications claires & précises sur la métaphysique de tout Verbe régulier, données sur le champ & sans aucune préparation par les Sourds & Muets pour convaincre toute personne raisonnable, 1°. que comme il n'est aucun mot qui ne signifie quelque chose, il n'est aussi aucune chose, quelqu'indépendante qu'elle soit de nos sens, qui ne puisse être expliquée clairement par une analyse composée de mots simples, & qui en dernier ressort n'aient besoin d'aucune explication.

2°. Que cette analyse peut également se faire de vive voix ou par écrit vis-à-vis de ceux qui ont les oreilles duement organi-

sées, parce que, soit en entendant, soit en lisant les mots simples dont elle est composée, ils se rappellent les signes qu'on leur a fait depuis leur enfance, & sans lesquels ils n'auroient pas plus entendu les mots qu'on prononçoit ou qu'on lisoit, que si on les eût prononcés ou lus en Allemand, en Grec ou en Hébreu.

3°. Que cette même analyse ne peut se faire vis-à-vis des Sourds & Muets que par écrit, mais que son effet est également infaillible, parce qu'en lisant les mots simples dont elle est composée, ils se rappellent aussi facilement que nous la signification qu'on leur a donné de ces mots, & qui leur est devenue aussi familiere qu'à nous par l'usage que

nous en faisons continuellement avec eux, & qu'ils en font eux-mêmes avec nous.

S'il est encore quelques Sçavans qui contestent ou qui révoquent en doute ces principes, parce qu'ils n'ont pas daigné venir à quelqu'une de nos opérations, je les invite à nous faire cet honneur; mais je ne crois pas devoir charger notre seconde édition de tout ce que nous avons dit dans la premiere, pour combattre une opinion à laquelle il paroît aujourd'hui qu'on a en quelque sorte généralement renoncé.

Il y a donc plus de la moitié de notre premier Ouvrage qu'il a paru convenable de supprimer, & d'y substituer quelques nou-

veaux moyens dont une expérience de huit ans nous a fait connoître l'avantage pour l'inſtruction des Sourds & Muets.

Cette nouvelle Méthode contiendra trois Parties.

J'expliquerai dans la Premiere les différens degrés par leſquels on réuſſit à former l'eſprit des Sourds & Muets, & à les rendre capables de perfectionner eux-mêmes leur inſtruction en liſant de bons Livres.

Dans la ſeconde, ayant appris par la lecture des Ouvrages de MM. Bonnet & Amman, & par mes propres réflexions, comment on doit s'y prendre pour enſeigner aux Sourds & Muets à parler, je répéterai preſque mot-à-mot ce que j'ai dit ſur ce ſujet

dans mon Inſtitution méthodique. Cette répétition eſt abſolument néceſſaire pour tous ceux qui voudront à préſent, ou dans la ſuite, inſtruire des Sourds & Muets.

Une diſpute ſérieuſe qui s'eſt élevée entre l'Inſtituteur des Sourds & Muets de Leipſig & celui de Vienne en Autriche, conjointement avec moi, ſera le ſujet de la troiſieme Partie.

J'eſpere que les Sçavans de différens pays verront avec plaiſir les pieces de ce procès littéraire, qui ont été fournies de part & d'autre en latin, & le jugement qu'en a porté la Société académique de Zurich en Suiſſe, qui n'a pas dédaigné de s'occuper de cet objet dans pluſieurs de ſes ſéances, & à laquelle j'avois déféré la

déciſion de cette controverſe, ne voulant pas que l'Inſtituteur de Leipſig eût à ſe plaindre de ce qu'on lui auroit donné des François pour Juges. Les Académies ou Sociétés littéraires de Leipſig, (même) de Vienne, d'Upſal & de Pétersbourg, ont été pareillement conſultées, mais elles n'ont point fait de réponſe.

Les pieces qui compoſent cette troiſieme Partie ſont vraiment intéreſſantes pour le bien des Sourds & Muets, parce qu'elles ſont très-propres à fixer dès-à-préſent & pour la ſuite celle des deux Méthodes (de Leipſig ou de Paris), que devront embraſſer tous ceux qui entreprendront de les inſtruire.

TABLE

DES TITRES contenus dans cet Ouvrage.

AVERTISSEMENT de l'Auteur.

PREMIERE PARTIE.

CHAPITRE PREMIER. *Comment on doit s'y prendre pour commencer l'Instruction des Sourds & Muets*, Pag. 1

CHAP. II. *Comment on doit continuer l'instruction des Sourds & Muets*, 15

ARTICLE PREMIER. *Sur la déclinaison des noms*, 16

Paragraphe premier. *Sur les articles & les signes qui leur conviennent*, ibid.

§. II. *Sur les Cas, les Nomb. les genres & les Signes qui leur conviennent*, 18

ART. II. *Différence des noms substantifs & adjectifs & des signes qui leur conviennent*, 20

ART. III. *Des noms adjectifs qui se terminent en* able *ou en* ible, *& des signes qui leur conviennent.* 23

ART. IV. *Des Noms Adjectifs mis au Positif, ou au Comparatif, ou au Superlatif, ou à l'Excessif, & des signes, qui leur conviennent*, 25

ART. V. *Des Adjectifs substantifiés, qu'on appelle qualités abstraites, & des signes qui leur conviennent*, 27

ART. VI. *Des Noms de nombre & des signes qui leur conviennent*, 28

CHAP. III. *Sur les Temps de l'Indicatif du Verbe* être, 30

CHAP. IV. *Des Pronoms*, 32

ART. I. *Des Pronoms personnels, des Conjonctifs, & des Possessifs, & des signes qui leur conviennent*, ibid.

ART. II. *Des Pronoms démonstratifs & des signes qui leur conviennent*, 38

ART. III. *Des Pronoms interrogatifs & des relatifs, & des signes qui leur conviennent*, 40

ART. IV. *De quelques mots qui sont appellés par M. Restaut, des Pronoms impropres, & des signes qui leur conviennent*, 48

CHAP. V. *Des Verbes*, 52

ART. I. *De l'application qu'on doit faire des signes aux temps des Verbes*, 53

ART. II. *De l'application qu'on doit faire des signes aux modes des Verbes*, 58
ART. III. *Des Verbes Actifs, Passifs, Neutres & Réciproques*, 67
ART. IV. *Des Régimes des verbes*, 72
CHAP. VI. *Des Adverbes*, 77
CHAP. VII. *Des Prépositions*, 79
CHAP. VIII. *Des Conjonctions*, 86
CHAP. IX. *Comment on fait rendre compte aux Sourds & Muets de tout ce qu'on a expliqué jusqu'à présent*, 97
CHAP. X. *De la fécondité des Signes méthodiques d'après le signe de l'Infinitif d'un Verbe*, 100
CHAP. XI. *Comment on peut expliquer aux Sourds & Muets les opérations spirituelles qui sont le premier objet de la Logique*, 106
CHAP. XII. *Comment on fait entendre aux Sourds & Muets les premieres vérités de la Religion*, 114
CHAP. XIII. *Maniere d'apprendre aux Sourds & Muets les Mysteres mêmes de notre Religion*, 121
CHAP. XIV. *Qu'il n'est aucune Idée métaphysique dont on ne puisse donner aux Sourds & Muets une explication très-claire par le moyen de l'analyse*,

& avec le secours des Signes méthodiques, 126
CHAP. XV. *Comment on peut faire comprendre en quelque degré à des Sourds & Muets ce que c'est que d'entendre*, auribus audire, 139
CHAP. XVI. *Réflexions sur une Méthode & un Dictionnaire à l'usage des Sourds & Muets*, 142

TABLE

DES TITRES contenus dans la seconde Partie.

OBSERVATION préliminaire, *P.* 155
CHAP. I. *Comment on peut réussir à apprendre aux Sourds & Muets à prononcer les voyelles & les syllabes simples*, 164
CHAP. II. *Observations nécessaires pour la lecture & la prononciation des Sourds & Muets*, 191
ART. I. *Comment on apprend aux Sourds & Muets à prononcer de même des syllabes, qui s'écrivent différemment*, 192

ART. II. *Sur les Syllabes composées de deux consonnes & d'une voyelle*, 194
ART. III. *Sur les Syllabes qui finissent par une* n. 197
ART. IV. *Sur les Mots qui se terminent en* al, *ou en* el, *ou en* il, 198
Coroll. des trois Art. précedens, 199
CHAP. III. *Comment on peut apprendre aux Sourds & Muets à entendre par les yeux, & sans qu'on leur fasse aucun signe manuel*, 207

TABLE

DES TITRES contenus dans la troisieme Partie.

AVERTISSEMENT, Pag. 219
CONTROVERSIA inter Surdorum & Mutorum Instit. in judicium celeberrimæ Turicensis Academiæ deducenda, 230
EPISTOLA ad Lipsiensem Surdorum & Mutorum Institutorem Gallico sermone scripta ab Institutore Paris. &c. 232
SECUNDA Institutoris Parisiensis ad Lipsiensem Surdorum & Mutorum Institutorem Epistola, 244

Responsio Lipsienſis Surdorum & Mutorum Inſtitutoris ad præcedentem Epiſtolam, 276
Tertia & ultima Pariſienſis Inſtitutoris ad Lipſienſem Epiſtola, 281
Decisio Turicenſis Gymnaſii Doctorum Conventûs ſuper controverſiâ inter Surdorum & Mutorum Inſtit. &c. 285
Amplissimo DD. Rectori, & omnibus ac ſingulis Gymnaſii Turicenſis Doctoribus Pariſ. Surdorum, &c. 308
Oratio à Ludovico-Franciſco-Gabriele de Clemens de la Pujade, ab ipſâ nativitate, &c. 317
Copie du Programme de l'Exercice des Sourds & Muets, &c. qui s'eſt fait le 13 août 1783, 312

Fin de la Table.

LA VÉRITABLE MANIERE

D'INSTRUIRE

LES SOURDS ET MUETS,

CONFIRMÉE PAR

UNE LONGUE EXPÉRIENCE.

PREMIERE PARTIE.

L'INSTRUCTION des Sourds & Muets n'eſt point une œuvre auſſi difficile qu'on le ſuppoſe ordinairement. Il ne s'agit que de faire entrer par leurs yeux dans leur eſprit ce qui eſt entré dans le nôtre par les oreilles. Ces deux portes ouvertes en tout temps préſentent l'une & l'autre un chemin qui conduit au même

terme, lorſqu'on ne s'égare ni à droite ni à gauche de celui des deux dans lequel on s'eſt engagé.

CHAPITRE PREMIER.

Comment on doit s'y prendre pour commencer l'Inſtruction des Sourds & Muets.

DANS quelque Langue que ce ſoit, ce n'eſt point la prononciation des mots qui fait entendre leur ſignification. En vain dans la nôtre nous eût-on répété cent & cent fois les noms de *porte* & de *fenêtre*, &c. &c. &c. nous n'y aurions attaché aucune idée, ſi on n'eut pas montré en même-temps les objets qu'on vouloit déſigner par ces noms. Le ſigne de la main ou des yeux a été le ſeul moyen par lequel nous avons appris à unir

l'idée de ces objets avec les ſons qui frappoient nos oreilles. Toutes les fois que ces mêmes ſons ſe faiſoient entendre, ces mêmes idées ſe préſentoient à notre eſprit, parce que nous nous ſouvenions des ſignes qu'on nous avoit faits en les prononçant.

C'eſt une route préciſément ſemblable qu'il s'agit de tenir avec les Sourds & Muets. On a commencé dès le premier jour de leur inſtruction à leur apprendre un Alphabet manuel, tel que celui dont les écoliers ſe ſervent dans les Colleges pour converſer avec leurs compagnons d'une extrêmité de la claſſe à l'autre. Les Sourds & Muets ne confondent pas plus les différentes figures de chacune de ces lettres qui frappent fortement leurs yeux, que nous ne confondons les différens ſons qui ſe font entendre à nos oreilles.

Nous écrivons donc, je dis nous,

parce que nous ſommes ſouvent aidés dans nos opérations avec les Sourds & Muets, par d'autres perſonnes ; nous écrivons en gros caracteres avec du crayon blanc ſur une table noire ces deux mots *la porte*, & nous la montrons. A l'inſtant ils appliquent cinq ou ſix fois leur alphabet manuel ſur chacune des lettres qui compoſent le mot *porte*, (ils l'épelent avec leurs doigts) & en font entrer dans leur mémoire le nombre & l'arrangement; auſſi-tôt ils l'effacent & l'écrivent eux-mêmes avec leur crayon, en caracteres plus ou moins formés, (peu nous importe) enſuite ils l'écriront autant de fois que vous leur préſenterez ce même objet.

Il en eſt de même de toute autre choſe qu'on leur montre & dont on écrit le nom d'abord ſur la table, en gros caracteres, & enſuite en caracteres ordinaires ſur autant de diffé-

rentes cartes qu'on leur met entre les mains, & que leurs compagnons s'amuſent à leur faire deviner les unes après les autres, en ſe moquant d'eux lorſqu'ils s'y trompent. L'expérience nous apprend que tout Sourd & Muet qui a quelque activité dans l'eſprit, apprend de cette maniere en moins de trois jours plus de quatre-vingt mots.

Prenez alors chacune des cartes ſur laquelle un de ces mots eſt écrit & préſentez-la à ce nouveau diſciple, il portera tour-à-tour ſon doigt ſur chacune des parties de lui-même, dont la carte préſentée contiendra le nom: mêlez & brouillez les cartes tant qu'il vous plaira, il ne ſe trompera ſur aucune; ou s'il vous plaît d'écrire vous-même quelques-uns de ces noms ſur la table, il portera pareillement ſon doigt ſur chacun des objets dont vous aurez écrit les noms, & par ce

moyen vous prouvera clairement qu'il comprend la ſignification de chacun d'eux.

Ce ſera ainſi qu'en très-peu de jours le Sourd & Muet entendra non-ſeulement la ſignification de tous les mots qui expriment les noms des différentes parties qui nous compoſent depuis la tête juſqu'aux pieds, mais encore de ceux qui repréſentent tous les objets qui nous environnent, & qu'on peut leur montrer à meſure qu'on en écrit les noms ſur la table & ſur les cartes qu'on lui met entre les mains.

Cependant on ne ſe borne point dès-lors à cette eſpece d'inſtruction, toute amuſante qu'elle ſoit pour les Sourds & Muets. Dès le premier ou les premiers jours, on leur fait écrire en leur conduiſant la main, ou l'on écrit pour eux le préſent de l'indicatif du verbe *porter*, & on le leur

explique par ſignes en cette maniere.

Pluſieurs Sourds & Muets étant autour de la table, je place le Candidat à côté de moi ſur ma droite. Alors je mets l'*index* de ma main gauche ſur le mot *je*, & pendant ce même temps je me montre moi-même avec l'*index* de ma main droite, en m'en frappant moi-même doucement ſur ma poitrine à diverſes repriſes. Enſuite je vais poſer l'*index* de ma main gauche ſur le mot *porte*, & prenant un gros Livre *in*-4°. je le porte ſucceſſivement ſous mon bras, dans les pans de ma robe, ſur mon épaule, ſur ma tête & ſur mon dos, le tout en marchant, & avec l'extérieur d'un homme qui ſe ſent chargé: aucun de ces mouvemens n'échappe à l'attention du Sourd & Muet.

Je reviens à la table: & pour faire entendre la ſeconde perſonne, je mets l'*index* de ma main gauche ſur le mot

tu ; en même-temps je porte l'*index* de ma main droite ſur la poitrine du Sourd & Muet, & je l'en frappe doucement pluſieurs fois, en lui faiſant obſerver que je le regarde, & qu'il doit auſſi me regarder. Je mets enſuite mon doigt ſur le mot *portes*, (2e perſonne) & je lui donne le Livre *in*-4°. en lui faiſant ſigne de faire à ſon tour ce qu'il m'a vu faire à moi-même le premier : il ſe met à rire, prend le Livre & exécute très-bien ſa commiſſion.

Il s'agit alors de la troiſieme perſonne du ſingulier : je mets l'*index* de ma main gauche ſur *il*, & avec l'*index* de ma main droite je montre quelqu'un qui eſt à un de mes côtés, ou derriere moi, en faiſant obſerver que je ne le regarde pas, (parce que je parle de lui, mais non à lui.) Je lui donne de même ou je lui fais donner, ſans le regarder, le Livre *in*-4°. : il

le porte en toutes les manieres expliquées ci-deſſus, & vient le remettre ſur la table. Alors je tire avec le crayon une ligne horiſontale ſous les trois perſonnes du ſingulier, parce que l'explication en eſt finie.

Nous procédons enſuite à celle des perſonnes du pluriel. Je mets l'*index* de ma main gauche ſur le mot *nous*, & je porte l'*index* de ma main droite premierement ſur moi-même, & enſuite ſur tous ceux qui entourent la table, ſans en excepter un ſeul; enfin une ſeconde fois ſur moi-même pour montrer que je n'oublie perſonne, & nous nous mettons tous à porter la table.

Nous paſſons alors à la ſeconde perſonne du pluriel, & mettant mon *index* gauche ſur le mot *vous*, je montre avec ma main droite la perſonne qui eſt à ma gauche, & ſucceſſivement tous ceux qui entourent

la table jusques & y compris le Sourd & Muet qui est à ma droite ; mais au lieu de me montrer moi-même, je me retire à l'écart : les autres portent la table, & je fais observer que je suis à mon aise, n'étant chargé d'aucun fardeau.

Il ne nous faut plus que la troisieme personne du pluriel. Etant revenu à la table, je mets mon *index* gauche sur *ils*, & avec ma main droite je montre tous ceux qui entourent la table, en commençant par celui qui est à ma gauche, jusqu'à celui qui est à la main droite du Sourd & Muet : quant à lui je le retire : nous nous mettons tous deux à l'écart, restant à notre aise pendant que les autres soutiennent & portent le poids de la table.

Il est inutile de dire combien cette opération amuse notre nouveau Sourd & Muet. Cependant voici une petite

difficulté. Il faut qu'il faſſe lui-même ce qu'il m'a vu faire ſur chacune des perſonnes du ſingulier & du pluriel. Il commence donc, & dès la premiere opération il ſe trompe, ſans que ce ſoit ſa faute. Ayant l'*index* de ſa main gauche ſur *je*, il m'apporte celui de ſa main droite ſur ma poitrine, parce qu'il a cru que je m'appellois *je*, ayant vu que ſur ce mot je m'étois montré moi-même pluſieurs fois.

Pour corriger cette erreur, je fais venir tout de ſuite cinq ou ſix de ceux qui faiſoient tout-à-l'heure partie du *nous*, du *vous* & du *ils*, mais dont chacun, dès qu'il eſt vis-à-vis de la table, ſe montre lui-même en ayant le doigt ſur *je*, montre enſuite celui qu'il regarde & devant lequel il ſe retourne, en ayant le doigt ſur *tu*; & enfin un troiſieme qu'il ne regarde point, & devant lequel il ne ſe retourne pas, en ayant le doigt ſur *il*:

alors notre Sourd & Muet ſçait comme les autres s'appeller lui-même *je*, & le reſte ne ſouffre plus de difficulté.

C'eſt ainſi, que pour ne point faire perdre de temps au Sourd & Muet, nous avons avec lui dès les premiers jours un langage qui ſignifie quelque choſe. Il faut néceſſairement qu'il nous comprenne, s'il n'eſt pas comme le cheval & le mulet, qui ſont ſans intelligence; & dès-lors il entend ce qu'il écrit, lorſque d'après ce modele du préſent du verbe *porter*, on lui fait conjuguer *je tire*, *tu tires*, &c. *je traîne*, *tu traînes*, &c.

En un mot dès ces premiers jours il entend toute phraſe qui n'eſt compoſée que d'une des ſix perſonnes du préſent d'un verbe de la premiere conjugaiſon, ſuivie de ſon régime, telles que ſont celles-ci : *je tire la table; tu traînes la chaiſe; il préſente le fauteuil; nous regardons le miroir;*

vous pouſſez la porte ; ils ferment la fenêtre, parce que tous ces verbes expriment des actions dont les ſignes ſe faiſiſſent en un inſtant, & qu'en prenant à témoin les yeux des ſpectateurs, ce ſigne annonce que ces opérations ſont préſentes.

Il n'eſt point encore temps de donner une explication détaillée des verbes. Ce que nous venons de dire du préſent de l'indicatif du verbe *porter*, n'eſt qu'une eſpece d'anticipation que nous regardons comme très-utile, parce qu'elle nous fournit plus de moyens de développer l'intelligence des Sourds & Muets, que ſi nous commencions par les déclinaiſons des noms ſubſtantifs & adjectifs & des pronoms, ſelon l'uſage des méthodes ordinaires. D'ailleurs elle les amuſe davantage, eu égard au nombre de petites phraſes qu'elle leur fait entendre, & cette conſidération doit

être d'un grand poids dans l'inſtruction des Sourds & Muets qu'il s'agit d'attirer à l'étude par le plaiſir qu'ils trouvent en s'y appliquant. Mais quoiqu'alors nous nous bornions à ce prélude, les Sourds & Muets, ſous la conduite des Maîtres & Maîtreſſes dans les penſions deſquels ils demeurent, ou même en s'amuſant à griſonner avec leurs compagnons, font entrer peu-à-peu dans leur mémoire les autres temps de ce premier verbe. C'eſt un fond dont ils ne connoiſſent pas la valeur, mais nous ne ſerons pas long-temps ſans y bâtir.

CHAPITRE II.

Comment on doit continuer l'Inſtruction des Sourds & Muets.

Les Sourds & Muets ont déjà dans l'eſprit (comme on vient de le voir) l'idée d'un certain nombre de noms ſubſtantifs. Ils ont vu que tous les noms qu'ils ont ſur leurs cartes ont devant eux, ou un *le*, ou un *la*, ou une *l'* avec une apoſtrophe. Il faut donc leur donner des modeles de ces trois eſpeces de déclinaiſons, & les obliger d'en faire eux-mêmes pluſieurs, qu'on leur indique ſur chacun de ces modeles.

Cette opération n'eſt pas à beaucoup près auſſi amuſante, que les deux précédentes; mais le Sourd & Muet, qu'on inſtruit, a déjà conçu pour ſon Inſtituteur une eſpece d'attache & un certain reſpect, qui le détermine aiſément à entreprendre & à exécuter,

autant qu'il lui eſt poſſible, tout ce que nous lui préſentons pour ſon inſtruction.

ARTICLE PREMIER.

Sur la déclinaiſon des noms.

EN faiſant apprendre au Sourd & Muet les déclinaiſons des noms, on doit lui faire obſerver la différence de leurs articles, de leurs cas, de leurs nombres & de leurs genres, & en même-temps lui fournir des ſignes, qui diſtinguent chacune de ces propriétés qui conviennent aux noms.

PARAGRAPHE PREMIER.

Sur les articles & les ſignes qui leur conviennent.

VOICI de quelle maniere nous procédons ſur cet article. Nous faiſons obſerver au Sourd & Muet les jointures de nos doigts, de nos mains, du poignet, du coude, &c., &c.,

& nous les appellons articles ou jointures. Nous écrivons enſuite ſur la table, que *le*, *la*, *les*, de, du, des, joignent les mots, comme nos articles joignent nos os ; (les Grammairiens nous pardonneront, ſi cette définition ne s'accorde pas avec la leur) dès-lors le mouvement de l'*index* droit, qui s'étend & ſe replie pluſieurs fois en forme de crochet, devient le ſigne raiſonné, que nous donnons à tout article. Nous en exprimons le genre en portant la main au chapeau, pour l'article maſculin *le*, & à l'oreille, où ſe termine la coëffure d'une perſonne du ſexe, pour l'article féminin *la*. L'article pluriel *les* s'annonce par le mouvement répété des quatre doigts d'une ou de deux mains en forme de crochet. L'apoſtrophe s'indique en faiſant en l'air une apoſtrophe avec l'*index* droit. Il faut y ajouter le ſigne de maſculin, ſi l'apoſtrophe eſt ſuivie

d'un nom ſubſtantif maſculin, & au contraire le ſigne de féminin, ſi le nom ſubſtantif qui ſuit, eſt un nom féminin.

De, *du*, *de la*, *des* ſont des articles au ſecond cas. Il faut donc ajouter au ſigne d'article le ſigne de ſecond, & enſuite le ſigne de ſingulier ou de plurier, de maſculin ou de féminin. Nous avons ſoin de faire obſerver que le *de*, *du*, *des* de l'ablatif, n'eſt point un article, mais une prépoſition, qui a ſon ſigne particulier, à proportion de l'uſage auquel on l'emploie.

§. II.

Sur les cas, les nombres & les genres, & ſur les ſignes qui leur conviennent.

En apprenant ſes déclinaiſons, le Sourd & Muet apperçoit clairement la diſtinction des cas, ſoit dans le ſingulier, ſoit dans le pluriel. Il faut lui en faire apprendre les noms par la dacty-

lologie, nominatif, génitif, datif, &c., ſans ſe mettre en peine de lui expliquer pourquoi on leur a donné ces noms. Mais ils ont chacun les ſignes qui leur ſont propres. Premier, ſecond, troiſieme degré, &c. par leſquels on deſcend du premier cas, qu'on appelle le *nominatif*, juſqu'au ſixieme, qu'on nomme l'*ablatif*, ſont des ſignes beaucoup plus intelligibles, que ceux qu'on pourroit appliquer à ces différens noms, après même en avoir donné la définition. Nous dirons (page 28) comment premier, ſecond, troiſieme, &c., ſe diſtinguent d'un, deux, trois, &c.

Quant au ſigne du mot *cas*, il s'exprime de cette maniere: on fait rouler l'un ſur l'autre les deux *index* en déclinant, c'eſt-à-dire, en deſcendant depuis le premier juſqu'au ſixieme.

Pour déſigner le ſingulier, on éleve

le pouce droit en haut. Le pluriel s'annonce en remuant pluſieurs doigts.

On doit faire remarquer aux Sourds & Muets, que le pluriel ſe termine toujours par un *s*, lors même qu'il n'y en a point au ſingulier.

Les deux genres ſe différencient en portant la main au chapeau ou à la cornette, comme nous l'avons dit ci-deſſus.

ARTICLE II.

Différence des noms ſubſtantifs & adjectifs & des ſignes qui leur conviennent.

POUR montrer la différence ſenſible de ces deux eſpeces de noms, il faut prendre neuf cartes ou neuf petits morceaux de papiers. On écrit ſur l'une de ces cartes le nom de *Pierre*, & on place cette carte à ſa main gauche. On écrit enſuite ſur chacune des autres cartes un nom adjectif, tel que *grand*,

petit, *riche*, *pauvre*, *fort*, *foible*, *ſçavant*, *ignorant*, & on met ces huit cartes à ſa main droite.

Pierre vient donc à entrer, & on voit que c'eſt un grand homme ; on prend la carte ſur laquelle eſt écrit *grand*, & on la met ſur ſon nom. Il eſt venu en caroſſe & il eſt richement habillé, on prend la carte ſur laquelle eſt écrit *riche*, & on la met également par-deſſus. On fait encore la même choſe des deux autres cartes, où ſont écrits ces mots *fort* & *ſçavant*, lorſque Pierre paroît fort, & qu'on nous dit qu'il eſt ſçavant.

Pierre, qui eſt le nom ſubſtantif, ſe trouve ſous ces quatre qualités, *ſtat ſub*, & telle eſt la véritable notion d'un nom ſubſtantif, auquel on ſurajoute les qualités qu'on croit lui convenir. Quant au nom adjectif, c'eſt celui qui exprime quelques-unes des qualités qu'on ajoute au nom ſubſtantif. La

main gauche, qui eſt deſſous, eſt le ſigne du nom ſubſtantif, & la main droite qu'on vient appliquer ſur elle, eſt le ſigne général de tout adjectif.

Les noms adjectifs pouvant être également ſurajoutés à des noms ſubſtantifs maſculins, ou féminins, ont deux genres, le genre maſculin & le genre féminin. Il faut en donner quelques modeles au Sourd & Muet, & l'obliger d'en décliner un certain nombre d'après ces modeles. On doit lui apprendre 1°. que l'adjectif maſculin doit toujours être ſurajouté au nom ſubſtantif maſculin, & au contraire l'adjectif féminin au nom ſubſtantif féminin; 2°. que le nom adjectif doit être mis au ſingulier, lorſque le nom ſubſtantif eſt au ſingulier, & au contraire qu'il doit être mis au pluriel, lorſque le nom ſubſtantif eſt au pluriel.

ARTICLE III.

Des noms adjectifs qui se terminent en able *& en* ible, *& des signes qui leur conviennent.*

LES noms adjectifs qui se terminent en *able* ou en *ible*, & qui dérivent des verbes, signifient une qualité qui doit ou une qualité qui peut être attribuée à un sujet.

Dans le premier cas, on ajoute au signe qui représente cette qualité le signe de nécessaire, & dans le second cas on y ajoute le signe de possible.

Lorsque ces noms adjectifs doivent se traduire en latin par le futur du participe passif qui se termine en *andus-a-um* ou en *endus-a-um*, il signifie une qualité qui doit être attribuée au sujet dont il s'agit. Voici comme elle se rend par signes. Un premier signe exprime l'action signifiée par le verbe, comme *aimer*, *adorer*, *respecter*: un se-

cond ſigne annonce que c'eſt un adjectif dont il s'agit. Un troiſieme ſigne fait entendre, que cet adjectif doit néceſſairement être attribué au ſujet de la phraſe. Par exemple, *adorer* eſt l'action d'un verbe, *adoré* en eſt l'adjectif; mais *adorable* eſt un nom adjectif qui doit néceſſairement être attribué à Dieu qui eſt le ſujet de la phraſe.

Lorſque ces adjectifs ſe rendent en latin par des mots, qui ſe terminent en *bilis*, *is*, *e*, ils ſignifient plus ordinairement une qualité, qui peut, & non qui doit néceſſairement être attribuée à ſon ſujet; alors un premier ſigne exprime l'action du verbe, par exemple *élire;* le ſecond ſigne qui annonce un adjectif ſignifieroit *élu;* mais le troiſieme ſigne qui repréſente une ſimple poſſibilité donne le mot *éligible.*

Pour exprimer la néceſſité, on frappe pluſieurs fois & fortement avec le bout de ſon *index* droit ſur une table; c'eſt

ce

ce que fait toute perſonne, qui dit qu'une choſe lui eſt due. Pour exprimer la poſſibilité on regarde à ſa droite un *oui*, & à ſa gauche un *non*, lequel des deux arrivera, on n'en ſçait rien : on ne l'apprendra que par l'événement. Lorſque ces Noms adjectifs en *able* ne dérivent point d'un Verbe, mais d'un Nom ſubſtantif, comme *charitable*, ils n'annoncent ni néceſſité ni poſſibilité, mais ſeulement une qualité inhérente au ſujet dont on parle.

ARTICLE IV.

Des Noms Adjectifs mis au Poſitif, ou au Comparatif, ou au Superlatif, ou à l'Exceſſif, & des ſignes, qui leur conviennent.

LES Noms Adjectifs ſont ou Poſitifs, comme *grands*, ou Comparatifs, comme *plus grands*, ou

Superlatifs, comme *très-grands*, ou Exceſſifs, comme *trop grands*.

Pour exprimer *grands*, nous élevons notre main droite à une certaine hauteur, & nous y ajoutons le ſigne d'Adjectif. Si nous voulons dire *plus grand*, après nous être arrêtés un certain temps à la hauteur de ce premier ſigne, nous élevons notre main à un degré ſupérieur : cela ſignifie *plus grand*. S'agit-il de *très-grand*, nous faiſons ſucceſſivement deux pauſes ; la premiere, après la hauteur du Poſitif ; la ſeconde, après celle du Comparatif, & enſuite nous nous élevons encore davantage. Enfin pour l'Exceſſif nous faiſons un dernier ſigne, qui annonce notre mécontentement & notre impatience de cette quatrieme grandeur. Nous reviendrons ſur cet article à l'occaſion du *que*, qui ſe trouve après les Comparatifs.

ARTICLE V.

Des Adjectifs ſubſtantifiés, qu'on appelle qualités abſtraites, & des ſignes qui leur conviennent.

LES Noms qui expriment des qualités, comme *bon*, *grand*, *ſage*, *ſçavant*, ſuppoſent néceſſairement dans le diſcours des Noms ſubſtantifs exprimés ou ſous-entendus, auxquels on les applique, mais ſi l'on conſidere les qualités qu'ils expriment, ſans en faire l'application à aucun Nom ſubſtantif, alors ces qualités pouvant elles-mêmes recevoir d'autres qualités, deviennent des eſpeces de Noms ſubſtantifs, comme la *bonté*, la *grandeur*, la *ſageſſe*, la *ſcience*.

Voici de quelle maniere nous exprimons ces ſortes d'Adjectifs ſubſtantifiés. Si nous voulons, par exemple, dicter à un Sourd & Muet ce mot *la grandeur*, nous faiſons d'abord le ſigne

de l'article féminin *la*, enſuite le ſigne de grand, qui eſt un Nom adjectif, mais nous y joignons auſſi-tôt le ſigne de ſubſtantif, qui annonce que cet adjectif eſt ſubſtantifié, & qu'il peut recevoir lui-même d'autres adjectifs. Nous en donnons pluſieurs exemples, d'après leſquels les Sourds & Muets ne s'y trompent point, ſoit en liſant dans un livre, ſoit en écrivant ſous notre dictée.

ARTICLE VI.

Des Noms de nombre & des ſignes qui leur conviennent.

LES Noms de nombre ſe diviſent en cardinaux & ordinaux. Ils ont chacun les ſignes qui leur ſont propres : pour dire *trois* nous tenons trois doigts élevés perpendiculairement, mais pour dire *troiſieme* nous les tenons couchés & les faiſons avancer horiſontalement

en droite ligne vis-à-vis de nous, en ordre de proceſſion ou de bataille, ce qui indique que *troiſieme* eſt à la file des autres, & le rang qu'il y tient. Pour le nombre cardinal nous n'avons beſoin que du premier ſigne; mais pour le nombre ordinal, après avoir fait ce premier ſigne, il faut y joindre le ſecond, ſans qu'il ſoit néceſſaire d'avertir que c'eſt un Adjectif parce que la choſe parle d'elle-même.

CHAPITRE III.

Sur les Temps de l'Indicatif du Verbe être.

LORSQUE les Sourds & Muets ont bien ſaiſi la différence des Noms adjectifs d'avec les Noms ſubſtantifs, il faut leur montrer, que c'eſt le Verbe ſubſtantif *je ſuis*, *tu es*, *il eſt*, &c.; qui ſert à unir les uns avec les autres, lorſqu'ils ſe conviennent, ou à les ſéparer, lorſqu'ils ne ſe conviennent pas, en ajoutant à ce verbe une négation. Il faut leur en donner pluſieurs exemples & leur faire apprendre les temps de l'indicatif de ce verbe, pour multiplier les petites phraſes, qu'ils puiſſent entendre juſqu'à ce que la connoiſſance entiere des verbes, ainſi que des autres parties du diſcours les mette en état de comprendre tout ce

qui eſt néceſſaire pour leur inſtruction.

Le ſigne de ce Verbe eſt tout naturel. En poſant, pour ainſi dire, les deux mains on montre la ſituation d'une perſonne qui eſt, ou debout, ou aſſiſe, ou à genouils, &c.

CHAPITRE IV.

Des Pronoms.

POUR exprimer par ſigne ce que c'eſt qu'un Pronom, nous faiſons un rond avec un crayon ſur la table, & nous y mettons une tabatiere ; nous la pouſſons enſuite hors de ce rond & nous y ſubſtituons une autre choſe. Un Pronom eſt un mot qui ſe met à la place d'un autre nom, & le ſigne commun à tous eſt l'action que nous venons de faire ; mais chacun a ſon ſigne particulier à proportion de ce qu'il ſignifie.

ARTICLE PREMIER.

Des Pronoms perſonnels, des Conjonctifs, & des Poſſeſſifs, & des ſignes qui leur ſont propres.

LES Pronoms *je*, *moi*, *me*, *mon*, *ma*, *mes*, *le mien*, *la mienne*, *les miens*,

les miennes, ont chacun leur ſigne diſtinctif; & ſi cela n'étoit pas, il ſeroit impoſſible que les Sourds & Muets écriviſſent, *currente calamo*, ſous la dictée des ſignes méthodiques.

Il n'eſt perſonne qui ne s'apperçoive, que tout Orateur qui parle de lui-même, en diſant, *je penſe*, *je deſire*, fait avec ſa main droite une eſpece de demi-cercle en l'approchant de ſa poitrine, c'eſt le ſigne de *je*, mais ſi l'on dit telle choſe eſt à *moi* ou pour *moi*, on met ſa main ſur ſa poitrine, comme un Prêtre, qui fait un ferment en juſtice, & on ſe frappe ſoi-même très-doucement à plus d'une repriſe. Nous faiſons tous naturellement ce ſigne, lorſque dans un partage, nous diſons à quelqu'un: voilà ce qui eſt pour *vous* & ceci eſt pour *moi*: ces deux Pronoms ſont *perſonnels*, mais le ſecond fixe davantage les yeux ſur la perſonne, qui parle d'elle-même.

Nous faiſons le même ſigne pour exprimer *me ;* mais ſur le champ, nous portons l'*index* de la main droite ſur celui de la main gauche, pour faire entendre que ce Pronom eſt *conjonctif*, c'eſt-à-dire qu'il ſe met toujours avec un Verbe, dont il eſt le régime direct ou indirect.

Mon, *ma*, *mes*, ſont des Pronoms *poſſeſſifs* & de vrais Adjectifs. Ils s'expriment en ſe montrant ſoi-même d'une main, & de l'autre le nom Subſtantif ; c'eſt-à-dire la choſe qu'on dit être à ſoi. On y joint le ſigne d'Adjectif, & ceux du nombre & du genre qui conviennent.

Le mien, *la mienne*, *les miens*, *les miennes*, ne different de *mon*, *ma*, *mes*, en genre de ſignes, qu'en ce que l'article qui les précéde annonce, que ce ſont des Pronoms, qui ne ſe mettent jamais avec le Nom ſubſtantif, auquel ils ſe rapportent. On fait donc

le ſigne d'article & enſuite les mêmes ſignes, que pour *mon*, *ma*, *mes*.

D'après cette explication il eſt aiſé de comprendre comment on doit exprimer par ſigne tous les autres Pronoms, ſoit perſonnels, ſoit conjonctifs, ſoit poſſeſſifs.

Tu, *toi*, indiquent la ſeconde perſonne d'un Verbe à laquelle on adreſſe la parole, ils ſont Pronoms perſonnels : en ajoutant à ce premier ſigne, les ſignes de conjonctif ou de poſſeſſif, & les ſignes de nombre & de genres qui conviennent, on rendra très-clairement par ſignes les Pronoms, *te*, *ton*, *ta*, *tes*, *le tien*, *la tienne*, *les tiens*, *les tiennes*.

Il & *elle*, *lui* & *ſoi*, indiquent la troiſieme perſonne d'un Verbe, de laquelle on parle, ils ſont Pronoms perſonnels ; en ajoutant à ce premier ſigne les ſignes de conjonctif ou de poſſeſſif, & ceux de nombre & de

genres qui conviennent, on rendra très-clairement par ſigne les Pronoms, *ſe*, *ſon*, *ſa*, *ſes*, *le ſien*, *la ſienne*, *les ſiens*, *les ſiennes*.

Les Pronoms *lui* & *ſoi* qui ſont perſonnels, ſervent auſſi de Pronoms conjonctifs : je *lui* donnerai : on doit s'aimer *ſoi*-même d'un amour réglé.

Il en eſt de même des Pronoms *nous* & *vous* : dans cette phraſe *nous vous donnerons*, *nous* eſt perſonnel & *vous* eſt conjonctif : dans cette autre phraſe *vous nous donnerez*, c'eſt *vous* qui eſt perſonnel, & *nous* qui eſt conjonctif.

Pour faire entendre ces ſortes de phraſes aux Sourds & Muets, nous écrivons d'abord *nous donnerons à vous* & *vous donnerez à nous* ; mais enſuite nous remettons ces deux Datifs *à vous* & *à nous* à la place qu'ils occupent dans notre langage.

Ils, *elles*, *eux*, ſont les Pronoms perſonnels de la troiſieme perſonne du

pluriel : *leur* eſt conjonctif dans cette phraſe : *je leur donnerai ;* il ſignifie je donnerai à eux, mais il eſt poſſeſſif dans celle-ci : *ils mangent leur pain ſec.*

Le Pronom *leur* poſſeſſif ſe met au ſingulier, lorſque la choſe aïmée, ou poſſédée, ou &c. ; par pluſieurs eſt unique, comme dans cet exemple : *les Pariſiens aiment leur Roi & leur Archevêque ;* mais on met *leurs* au pluriel lorſqu'il s'agit de pluſieurs objets aimés, ou poſſédés, ou &c., par pluſieurs, comme dans cet autre exemple : les Pariſiens aiment *leurs* Curés.

Dans le premier cas on indique tous ceux dont on parle en promenant ſa main devant eux, on fait enſuite le ſigne de poſſeſſif & on y ajoute celui de ſingulier ; mais dans le ſecond cas, après le ſigne de poſſeſſif, on ajoute celui de pluriel.

Le, la, les, qui ſont des articles,

quand ils ſont devant des Noms ſubſtantifs, ſont des Pronoms conjonctifs, lorſqu'ils ſont le régime d'un Verbe, & qu'on peut les traduire par *lui*, *elle*, *eux*, *elles*, comme dans ces exemples : *je le connois*, *je la reſpecte*, *je les eſtime*, *je les honore.* Un premier ſigne indique les perſonnes dont on parle, un ſecond ſigne annonce la conjonction avec le Verbe, dont ils ſont le régime.

ARTICLE II.

Des Pronoms démonſtratifs & des ſignes qui leurs ſont propres.

LES Pronoms démonſtratifs ſe montrent du bout du doigt qu'on approche de la choſe même à laquelle ils ſe rapportent, ou qu'on montre avec l'*index*, ſans en approcher. On met *ce* avec un Nom ſubſtantif maſculin, qui commence par une conſonne ; mais on met *cet*, lorſque le Nom ſubſtantif

commence par une voyelle, ou par une *h*; *cette* se met avec un singulier féminin; *ces* convient également aux pluriels des deux genres.

Celui, *celle*, *ceux*, *celles* ne se mettent jamais avec le Nom substantif auquel ils se rapportent, ils distinguent entre deux ou plusieurs objets, celui ou ceux dont on veut parler, ils le montrent de loin ou de près, il n'importe, & ils ajoutent à ce premier signe celui des Pronoms personnels, comme s'il y avoit *cet il*, ou *cette elle*, *ces ils*, ou *ces elles*, avec les signes du nombre & du genre qui leur conviennent.

Ceci signifie *cette chose : cela* signifie aussi *cette chose ;* mais quand ils se trouvent dans une même phrase, *ceci* signifie simplement *cette chose* que je montre en premier, & *cela* signifie *cette autre chose* que je montre en second, ou quelquefois tout le contraire, parce que

ceci ſe dit ordinairement d'une choſe plus proche, & *cela* ſe dit d'une choſe plus éloignée.

ARTICLE III.

Des Pronoms interrogatifs & des relatifs, & des ſignes qui leur ſont propres.

LES Pronoms interrogatifs ou relatifs *qui*, *que*, *quel*, *quelle*, *quels*, *quelles*, *lequel*, *laquelle*, *leſquels*, *leſquelles* ont chacun leur ſigne diſtinctif.

Ils ſont interrogatifs, lorſqu'ils ſont précédés d'un *D*, qui ſignifie *demande*, ou ſuivis d'un point interrogant.

Alors ce mot *qui* ſignifie *quelle perſonne* ? On regarde tous les aſſiſtans, & on demande, par un geſte interrogatif, que nous faiſons tous naturellement en pareil cas : quel eſt celui ou celle qui a fait ou dit, &c. *Que*, ſignifie *quelle choſe* ? On regarde des choſes en général, & on demande par un

geſte interrogatif : quelle eſt celle, (préſente ou abſente,) ſur laquelle la réponſe doit tomber. *Quoi* ſignifie auſſi *quelle choſe*. *Quel* ſe met avec un Nom ſubſtantif maſculin au ſingulier. On fait donc le geſte interrogatif, & on y ajoute les ſignes de maſculin & de ſingulier : après ce premier exemple, *quel ? quelle ? quels ? quelles ?* n'ont pas beſoin d'explication. *Lequel*, *laquelle*, *leſquels*, *leſquelles*, ſuivis d'un point interrogant, s'expriment de la même maniere, mais ſont précédés du ſigne d'un article, & comme ils annoncent deux ou pluſieurs objets dont on vient de parler, & entre leſquels il faut choiſir, on doit les regarder pour examiner ce qu'on croira devoir répondre.

Lorſque ces mêmes Pronoms ſont ſeulement relatifs, on met ſur eux l'*index* droit, & on le porte à l'inſtant ſur le Nom ſubſtantif, ou ſur le Pronom

qui en tient lieu, & auquel ils ſe rapportent.

Le *que* demande dans notre Langue une attention particuliere pour ne pas confondre les ſignes qu'on doit y appliquer à proportion de ce qu'il ſignifie.

Nous reconnoiſſons donc dans notre Langue, 1°. un *que* interrogatif & conjonctif : *que demandez-vous* ? 2°. un *que* relatif & conjonctif : *le Dieu que j'adore.* Ces deux *que* ſont conjonctifs, parce qu'ils ſont unis avec un Verbe dont ils ſont le régime direct. Le *que* ſeroit un régime indirect dans cette autre phraſe : *c'eſt à vous que* je donne, c'eſt-à-dire, *à qui* je donne. 3°. Un *que*, qui eſt une ſimple conjonction. Je veux *que* vous appreniez. 4°. Un *que* comparatif d'égalité étant joint avec *auſſi* : *il eſt auſſi ſage que vous.* 5°. Un *que* comparatif de ſupériorité & d'infériorité : *il eſt plus grand que moi.* 6°. Un *que* excluſif : *je ne veux que du*

pain. 7°. Un *que* admiratif: *que Dieu eſt grand!*

Il faut donc des ſignes auſſi différens que la ſignification de ces mots eſt elle-même différente. Nous avons donné ci-deſſus les ſignes du *que* interrogatif & du *que* relatif & conjonctif. Le *que* qui eſt une ſimple conjonction, qui ſe trouve entre deux Verbes, ſe repréſente en faiſant de l'*index* droit & du gauche deux crochets, qui ſe joignent enſemble, comme on joindroit deux agrafes. Mais en dictant aux Sourds & Muets, il faut obſerver que cette conjonction gouverne, (c'eſt-à-dire veut après ſoi,) tantôt un indicatif, & tantôt un ſubjonctif, & par conſéquent leur donner le moyen de choiſir celui de ces deux modes qu'ils doivent employer en écrivant ſous la dictée par ſignes.

Ce *que* entre deux Verbes gouverne le ſubjonctif, lorſque l'action exprimée

par le premier des deux Verbes influe, en quelque maniere que ce puiſſe être, ſur l'action qui doit être exprimée par le ſecond Verbe, comme dans cet exemple : *je veux que vous apprenniez votre leçon*; il eſt viſible que ma volonté influe comme cauſe dans l'action que vous faites en apprenant votre leçon; mais il gouverne l'indicatif, lorſque l'action exprimée par le premier des deux Verbes n'influe en rien ſur l'action qui doit être exprimée par le ſecond Verbe, comme dans cet autre exemple : *Pierre dit que vous apprennez votre leçon.* L'action de Pierre, qui me dit que vous apprennez, n'influe en rien ſur l'action que vous faites en apprenant, elle n'en eſt qu'une ſimple affirmation.

C'eſt pourquoi ſi le ſecond Verbe doit être au ſubjonctif, comme dans le premier de ces deux exemples, il faut, en dictant, faire pour le *que*, le

ſigne de conjonction ; pour le Pronom *vous*, le ſigne perſonnel qui lui eſt propre, & pour le mot *apprenniez*, 1°. le ſigne général qui convient à toutes les parties de ce Verbe ; 2°. le ſigne de préſent ; 3°. le ſigne qui convient au mode conjonctif, comme on le verra en ſon lieu. Mais ſi le ſecond Verbe doit être à l'indicatif, comme dans le ſecond exemple, puiſque nous ne donnons aucun ſigne au mode de l'indicatif, n'en ajoutant aucun autre, après avoir fait le ſigne de *préſent*, le Sourd & Muet comprend qu'il doit mettre ce ſecond Verbe à l'indicatif.

Le *que* joint avec auſſi & comparatif d'égalité, ſignifie *comme* : il ſe repréſente en courbant les quatre doigts des deux mains, & les approchant deux ou trois fois l'une de l'autre dans cette ſituation. Nous avons dit la différence que nous mettons dans nos ſignes entre le poſitif & le compa-

ratif des Noms adjectifs. Cela étant, s'il s'agit d'exprimer par ſignes cette phraſe : *Pierre eſt plus grand que moi.* Je montre Pierre, & je fais avec ma main droite le ſigne de *grand*, & je m'arrête à ce poſitif; mais enſuite je m'élève à un degré ſupérieur : voilà le ſigne de *plus grand.* J'exprime le *que*, en mettant ma main gauche plus bas, & me montrant moi-même, pendant que ma main droite eſt plus élevée, & qu'elle montre *Pierre.*

Ce ſeroit l'opération toute contraire, s'il falloit expliquer par ſignes cette phraſe : *Pierre eſt plus petit que moi.* Je montrerois Pierre avec ma main droite, & je ſerois le ſigne de l'adjectif *petit* : Après m'y être arrêté un inſtant, je deſcendrois d'un degré plus bas, ce qui ſignifieroit plus petit, j'exprimerois le *que* en mettant ma main gauche plus haut, & me montrant moi-même pendant que ma main

droite ſeroit plus baſſe, & qu'elle montreroit *Pierre*.

Le *que* excluſif s'exprime de cette maniere. J'envoie un Sourd & Muet dans un des coins du cabinet où nous faiſons notre leçon, pendant que nous ſommes tous autour de la table, & je fais avec la main un ſigne qui exprime ſa ſéparation d'avec nous : il eſt donc *ſeul*, & tel eſt le ſigne qui exprime ce Nom adjectif; mais j'adverbifie cet adjectif, en mettant ma main ſur mon côté, comme on met un adverbe à côté d'un Verbe, pour le modifier. Cette action indique le mot *ſeulement*. Or, je ne veux que du pain, ou je veux ſeulement du pain, c'eſt préciſément la même choſe. Ces deux mots *ne* & *que*, quoique ſéparés l'un de l'autre, doivent être expliqués par un ſeul ſigne ; mais lorſqu'on les dicte, il faut leur donner à chacun le ſigne qui leur eſt propre.

Le *que* admiratif eſt ſuivi d'un point d'admiration ! & c'eſt le ſigne qui lui convient. Nous le faiſons tous naturellement, en diſant : *que* cela eſt beau !

Nous employons encore dans notre Langue le mot *que* dans une autre eſpèce de phraſe : *ſi François vient*, & que *ſa page ne ſoit point écrite*, *je le renverrai*. Le *que* de cette phraſe tient la place d'un ſecond *ſi* : c'eſt comme ſi je diſois, ſi François vient, & ſi ſa page n'eſt point écrite, je le renverrai. Je montre donc, par ſignes, que ce *que* eſt comme un ſecond *ſi*, & doit être exprimé comme le *ſi*, par un ſigne dubitatif.

ARTICLE IV.

De quelques mots qui ſont appellés par M. Reſtaut, des Pronoms impropres, & des ſignes qui leur conviennent.

NOUS trouvons à tout moment dans nos Leçons & dans nos dictées ces

ces mots : *quelques*, *plusieurs*, *tous*. Voici de quelle maniere nous les expliquons par signes.

Nous prenons une bourse de jettons, & nous en tirons successivement un, deux, trois, quatre, huit, dix, douze, & nous les comptons chaque fois; ensuite nous en prenons, l'un après l'autre un petit nombre, & nous les montrons chaque fois, sans les compter: voilà ce que nous appellons *quelques*.

Après cette opération, nous en prenons autant que la main en peut contenir, & nous appellons cela *plusieurs* ou *beaucoup*. Enfin, nous les renversons dans un chapeau ou dans une autre bourse, & nous appellons cela *tous*. Il n'est pas nécessaire avec nos Eleves de revenir plus d'une fois à cette opération.

Nous rencontrons aussi à chaque instant : *rien*, *aucun*, *aucune*, *chaque*, *chacun*, *chacune*.

Pour exprimer, par ſignes, le mot *rien*, nous mettons pluſieurs choſes dans un chapeau, nous les ôtons enſuite l'une après l'autre juſqu'à la derniere, & nous montrons enſuite aux Sourds & Muets qu'il n'en reſte pas une ſeule. Alors nous leur diſons que ces paroles il n'y a pas une ſeule choſe dans ce chapeau, ou il n'y a rien dans ce chapeau, ſignifient la même choſe.

Le ſigne de *rien* eſt connu de tout le monde. On prend l'extrêmité de ſes deux dents de devant entre ſes doigts, & auſſi-tôt on retire ſa main avec précipitation : les Sourds & Muets connoiſſent tous ce ſigne, avant même que de venir à nos inſtructions.

Si nous voulons dire *aucun*, nous faiſons le ſigne de rien, nous y joignons le ſigne d'un adjectif maſculin; & pour *aucune*, celui d'un adjectif féminin.

Chaque ſe repréſente de cette ma-

niere. Il y a cinquante Sourds & Muets à la Leçon, il faut qu'à leur tour ils viennent l'un après l'autre faire les ſignes de quelqu'une de nos demandes & réponſes. Cette action ſucceſſive de tous ſans exception l'un après l'autre, eſt le ſigne de *chaque.*

Mais j'ai été content de tous, & j'ai donné à *chaque un*, après ſon explication, quatre chataignes : voilà le ſigne de *chacun*, en coupant ce mot en deux. On y joint le genre maſculin ou feminin.

Nos Lecteurs pourront être ſurpris de la baſſeſſe de nos exemples; mais je les ſupplie de ſe ſouvenir que ce ſont des Sourds & Muets que nous inſtruiſons.

CHAPITRE V.

Des Verbes.

NOUS avons vu, que les Sourds & Muets avoient appris par mémoire les différens temps du Verbe *porter*, ſans en comprendre la valeur; mais il s'agit de leur faire entendre toute la métaphyſique des Verbes, ſans la connoiſſance de laquelle leur inſtruction ſeroit toujours très-défectueuſe.

Cette entrepriſe paroît bien difficile à exécuter : elle eſt cependant très-ſimple.

Les Verbes ſont compoſés de perſonnes, de nombres, de temps & de modes. La différence que les ſignes mettent entre les perſonnes, ainſi qu'entre les nombres, a été expliquée à l'occaſion du Préſent de l'indicatif du Verbe *porter*; il n'eſt plus néceſſaire

que d'aider tant soit peu le langage naturel des signes, auquel les Sourds & Muets sont accoutumés dès leur enfance, pour leur faire comprendre l'application qu'ils en doivent faire aux temps & aux modes.

ARTICLE PREMIER.

De l'application qu'on doit faire des signes aux temps des Verbes.

LE Sourd & Muet, avant que de venir à nos instructions avoit comme nous l'idée du passé, du présent & de l'avenir, & il ne manquoit pas de signes pour en faire sentir la différence.

Vouloit-il exprimer une action présente, il faisoit un signe naturel, que nous faisons tous en pareil cas, sans nous en appercevoir, & qui consiste à prendre les yeux des Spectateurs à témoin de la présence de

notre opération, ou ſi la choſe ſe faiſoit, mais non ſous ſes yeux, il mettoit ſes deux mains à plat ſur la table, & la frappoit doucement pluſieurs fois de ſuite, comme nous le faiſons nous-mêmes en ſemblable occaſion : il retrouve ces mêmes ſignes dans nos Leçons pour indiquer le Préſent d'un Verbe.

S'agiſſoit-il de faire entendre, qu'une action étoit paſſée ? Il jettoit au haſard deux ou trois fois ſa main du côté de ſon épaule : nous nous ſervons du même ſigne pour caractériſer les temps paſſés d'un Verbe. Enfin, s'il deſiroit annoncer une action future, il faiſoit avancer ſa main droite directement devant lui : c'eſt encore ce même ſigne, que nous lui donnons pour repréſenter le futur d'un Verbe. Mais il eſt temps, que l'art commence à venir au ſecours de la nature.

Nous lui avons appris à écrire de lui-même, perpendiculairement l'un sur l'autre, les noms des sept jours de la semaine. Nous lui disons de les écrire dans le même ordre, & ensuite nous mettons à droite & à gauche de son écriture ce qui se trouve ici avant & après ces mêmes mots sous différens titres.

PRÉSENT.

Aujourd'hui . . . . Dimanche, Je ne range rien.

IMPARFAIT.

Hier . . . . . Lundi, . Je rangeois mes Livres.

PARFAIT.

Avant-hier . . . . Mardi, . . J'ai rangé ma chambre.

PLUSQUE-PARFAIT.

Avant-avant-hier . . Mercredi, J'avois rangé mon cabinet.

FUTUR.

Demain . . . . . Jeudi, . . Je rangerai mes papiers.

FUTUR.

Après-demain . . . Vendredi, Je rangerai mes tiroirs.

FUTUR.

Après après-demain Samedi, . Je rangerai mes armoires.

Hier, *avant-hier* & *avant-avant-hier* s'expriment par le nombre de fois qu'on a dormi, depuis le jour dont on parle. *Demain*, *après-demain*, & après après-demain ſe repréſentent par le nombre de fois qu'on dormira juſqu'au jour dont il s'agit.

Alors nous apprenons au Sourd & Muet à gêner ſa liberté. Il jettoit indifféremment ſa main vers ſon épaule, pour exprimer une choſe paſſée ; nous lui diſons, qu'il ne faut la jetter qu'une fois, quand il s'agit de l'Imparfait ; deux fois, quand il eſt queſtion du Parfait ; & trois fois, pour le Pluſque-Parfait : ce qui eſt vraiment analogue aux choſes ſignifiées, le Pluſque-Parfait annonçant une action plus anciennement paſſée, que le Parfait, & celui-ci faiſant la même choſe à l'égard de l'Imparfait.

Nous faiſons obſerver pluſieurs fois au Sourd & Muet dans les conjugai-

ſons la différence des terminaiſons de chacun des mots qui compoſent les temps, en lui mettant le doigt ſur chacune de ces différences. Nous lui faiſons auſſi remarquer qu'il y a dans notre Langue huit temps de l'Indicatif, qu'on met à côté l'un de l'autre ſur une même ligne horiſontale, avec chacun leur titre; la table, ſur laquelle on le fait écrire, étant partagée, pour cela, en huit quarrés égaux qui ſont ineffaçables.

On lui montre, que de ces huit temps, il y en a quatre, qui ſont intitulés *Parfait* en cette maniere.

1er *Parfait.*	2e *Parfait.*	3e *Parfait.*	4e *Parfait.*
J'ai aimé.	J'aimai.	J'ai eu aimé.	J'eus aimé.

Les ſignes qui doivent les exprimer, ſe préſentent tout naturellement: après avoir porté la main à ſon épaule, ce qui eſt le ſigne commun à tout Parfait, on fait le ſigne de premier, ou de ſecond, ou de troiſieme, ou de qua-

trieme, comme nous l'avons dit en parlant des Noms de nombres, ce qui annonce au Sourd & Muet, quel eſt le Parfait, dont on parle, & celui qu'il doit écrire ſi on lui dicte; auſſi ne s'y trompe-t-il point.

Nous ne laiſſons pas ignorer au Sourd & Muet l'uſage de ces différens Parfaits, dont les uns expriment un temps paſſé, mais indéfini; comme *j'ai aimé*, les autres définiſſent ce temps paſſé; comme *j'aimai*.

Il y en a qui expriment, mais d'une maniere indéfinie un paſſé qui eſt antérieur à un autre, qui s'eſt paſſé depuis; comme *j'ai eu aimé*: d'autres expriment ce paſſé d'une maniere définie; comme *j'eus aimé*.

ARTICLE II.

De l'application qu'on doit faire des ſignes aux modes des Verbes.

LES *modes* ou manieres de conjuguer

un Verbe ſignifient la même choſe. Ces modes ſont, l'Indicatif, l'Impératif, le Subjonctif & l'Infinitif: nous y joignons le Participe, parce qu'il a un préſent, un paſſé & un futur, comme d'autres modes.

Pour ne point multiplier les ſignes ſans néceſſité, nous n'en donnons point à l'Indicatif, parce qu'il ſuffit, qu'aucun ſigne n'indique un autre mode, pour que le mot du Verbe dont il s'agit, ſoit à l'Indicatif.

Mais le Sourd & Muet a remarqué le ſigne de la main & des yeux, qu'on lui faiſoit toujours, & qu'il faiſoit lui-même en cas de beſoin, pour exprimer un commandement, il retrouve avec nous ce ſigne, pour indiquer l'Impératif. Cependant au lieu de ce ſigne, on joint les mains, pour indiquer le Supplicatif, quand il s'agit de quelque grace, qu'on demande.

Nous trouvons très-ſouvent dans

le diſcours deux Verbes joints enſemble par un *que*, mais dont le premier ſignifie une maniere d'être ou d'agir, qui influe directement ou indirectement ſur celle qui doit être exprimée par le ſecond. Le premier annonce en quelque ſorte la cauſe, dont le ſecond exprimera l'effet. Cette liaiſon entre la cauſe & l'effet, qui s'exprime dans notre Langue par la conjonction *que*, & dans d'autres Langues par le terme qui convient à chacune d'elle, a fait inventer un Mode, c'eſt-à-dire une maniere de conjuguer différente de celle dont on ſe ſert pour exprimer une ſimple affirmation. Ce Mode n'a dans notre Langue, que quatre temps: ſçavoir, le préſent, l'imparfait, le parfait & le pluſque-parfait, dont tous les Pronoms perſonnels ſont toujours précédés par un *que*, & chacune de leurs perſonnes a ſa terminaiſon qui lui eſt propre.

Mais il eſt bon d'obſerver que le Verbe qui précede le *que*, annonce toujours une futurition (je demande grace pour ce terme), abſolue ou conditionnelle, comme on peut s'en convaincre par les exemples ſuivans: *pour bien répondre le jour de votre exercice public, il faudroit que vous appriſſiez bien : ou il faudra, que vous ayez bien appris : ou il auroit fallu que vous euſſiez bien appris les cahiers qu'on vous a mis entre les mains.* Il eſt viſible dans ces trois exemples, que l'action d'apprendre eſt toujours annoncée, comme devant ou ayant dû précéder le bon effet, qu'elle produira, ou qu'elle produiroit, ou qu'elle auroit produit, en ſuppoſant l'accompliſſement de la condition.

D'après ce que nous venons de dire, il eſt facile d'indiquer les ſignes, dont on doit ſe ſervir en dictant ou en expliquant les perſonnes grammaticales

de ce Mode ; exemple : *je veux que vous écriviez*, pour dicter ce mot *que*, il faut faire le ſigne général de conjonction, pour le mot *vous*, le ſigne de ce Pronom perſonnel, & pour le mot *écriviez*, 1°. le ſigne général, qui convient à toutes les parties du Verbe *écrire ;* 2°. le ſigne du préſent; 3°. le crochet des deux *index* en forme d'agraffe, qui, ſe trouvant immédiatement après le ſigne de préſent, ne ſignifie plus une ſimple *conjonction ;* mais un *mode conjonctif.*

Nous avons trois Temps, qui dans notre Langue ne ſont point du ſubjonctif, & qui ſont appellés par M. Reſtaut *futur paſſé*, *conditionnel préſent*, *conditionnel paſſé ;* nous les mettons avec le Subjonctif, afin de nous accorder, en faiſant ce qu'on appelle les *parties*, en termes ſcolaſtiques, avec la diſpoſition de la Grammaire Latine, qui les y place ; *amarem*,

ſignifiant également dans cette Langue *que j'aimaſſe* ou *j'aimerois*. Nous avertiſſons cependant, que dans notre Langue ils ne ſont point de ce mode, & nous les caractériſons par des ſignes qui leur ſont propres.

Voici de quelle maniere nous les expliquons. Nous écrivons ſur la table : *Je parts de l'endroit où eſt ma fenêtre & je vais à ma porte ; lorſque je ſerai à ma porte, j'aurai donné à M. qui eſt au milieu entre les deux, cette tabatiere que je tiens en ma main.* Lorſque je parts, la donation eſt future : elle devient préſente, lorſque que je donne ; mais elle eſt paſſée, lorſque je ſuis à ma porte. Nous faiſons donc le ſigne qui convient à l'action de donner, & enſuite le ſigne du Futur & celui du Paſſé. Nous ſupprimons celui du Préſent comme étant inutile, parce que le ſeul bon ſens dicte, qu'entre le Futur & le Paſſé, il a fallu que le Préſent s'y trouvât.

Nous donnons le ſigne de Futur-imparfait au temps, que M. Reſtaut appelle un conditionnel Préſent, & voici pourquoi :

J'ai ordonné à un Sourd & Muet d'apprendre telle leçon : je lui ai dit, que je reviendrois dans deux heures, pour la lui faire réciter, & je lui ai promis de lui donner un Livre, s'il la récitoit bien. Je reviens donc deux heures après, ayant le Livre entre les mains & je le montre aux Aſſiſtans, en leur diſant, que je le lui donnerai s'il ſçait bien ſa leçon. J'arrive juſqu'à lui ; mais il ne la ſçait point. Je lui montre mon Livre & je le remets avec oſtentation dans ma poche, en lui diſant qu'il ne l'aura pas, parce qu'il eſt un pareſſeux. La volonté que j'avois de donner, eſt arrêtée par le défaut de la condition, & il me ſemble, que le frein qui m'arrête, & qui eſt antérieur à mon expreſſion, doit avoir pour ſigne l'Imparfait.

Par la même raiſon nous donnons le ſigne de Futur Pluſque-Parfait, au temps que M. Reſtaut appelle un conditionnel Paſſé (j'aurois donné), parce qu'il y avoit de même une futurition éventuelle ou conditionnelle, lorſque je ſuis parti dans l'intention de donner, ſi je trouvois la condition remplie ; &, en effet, ſi elle l'eut été, la donation ſeroit déjà au Pluſque-Parfait, lorſque j'en parle, après avoir fait quelques autres actions depuis la pareſſe de mon Diſciple, qui m'a empêché de lui donner le Livre que je lui avois promis conditionnellement.

Le Sourd & Muet voit ſouvent exprimer l'action, qu'un Verbe ſignifie, ſans déſigner aucune perſonne, qui agiſſe ou qui doive agir : l'action de chercher & le défaut de trouver la perſonne ou les perſonnes, qui agiſſent ou qui doivent agir, devient le ſigne de l'*Infinitif* ou plutôt *Indéfinitif*,

devant lequel on ne met aucune perſonne, ni du ſingulier, ni du pluriel.

On a ſoin de faire obſerver, qu'en François l'Infinitif ſe termine toujours en *er*, ou en *ir*, ou en *oir*, ou en *re*: en *er*, c'eſt la premiere conjugaiſon, en *ir*, c'eſt la ſeconde, en *oir*, c'eſt la troiſieme, en *re*, c'eſt la quatrieme.

Nous avons dit ci-deſſus, comment on exprime par ſignes, premier, ſecond, &c. Le mot de Conjugaiſon ſignifie l'aſſemblage ou la ſuite de toutes les perſonnes, les nombres, les temps & les *modes* d'un Verbe. On fait apprendre ces quatre Conjugaiſons aux Sourds & Muets, à meſure qu'ils avancent dans l'inſtruction.

En faiſant, comme ſi je tirois pardevant un fil, ou un petit morceau d'étoffe de chaque côté de mon habit, j'exprime la nature du Participe, qui tient partie du Verbe (*partem capit*) & partie du Nom. Il eſt réellement un

Nom adjectif, puiſqu'il exprime une qualité qu'on peut attribuer à un Nom ſubſtantif; mais en même temps, il a les mêmes régimes que le Verbe, dont il eſt le Participe, & dont il exprime l'action.

ARTICLE III.

Des Verbes Actifs, Paſſifs, Neutres & Réciproques.

LE Verbe actif eſt celui qui repréſente une perſonne grammaticale d'un Verbe, comme agiſſante hors d'elle-même. Le Verbe paſſif eſt celui qui repréſente une de ces perſonnes, non comme agiſſante, mais comme recevant l'action d'une autre. Pour faire ſentir aux Sourds & Muets cette différence, nous portons un de ces Enfans dans un fauteuil. Notre action eſt ſenſible, & nous la leur faiſons remarquer. L'enfant qui eſt porté, ne fait

aucun mouvement : ſes bras & ſes mains, ſes jambes & ſes pieds, ſont pendans & demeurent immobiles comme s'ils étoient paralytiques : ce ſont les deux ſignes par leſquels nous diſtinguons ces deux eſpeces de Verbes.

Quant aux Verbes neutres & aux Verbes réciproques, l'explication par ſignes en eſt plus difficile. Nous ne la mettons ici, que pour les Maîtres qui inſtruiront des Sourds & Muets devenus capables d'en ſaiſir l'explication grammaticale. Nous dirons plus bas, à quoi nous nous en tenons pour le commun des Sourds & Muets.

Le mot *neutre* ſignifie, ni l'un ni l'autre. Le Verbe neutre n'eſt donc, ni actif ni paſſif. Il n'eſt point actif puiſqu'il ne repréſente point une perſonne agiſſante hors d'elle-même, & dont l'opération ſe rapporte à un objet qui lui ſoit étranger. Il n'eſt point paſſif parce qu'il ne repréſente point une

perſonne, comme recevant l'opération d'une puiſſance étrangere. Il repréſente ſeulement une ſituation, un état, une qualité, une habitude, ou une opération intérieure, comme *je dors*, *je déjeune*, *je dîne*, *je ſoupe*, *je tremble*, *&c. &c.*

Ces Verbes ont chacun leur ſigne particulier à proportion de ce qu'ils ſignifient : ce n'eſt point ici le lieu de les expoſer : ils ſe trouveront dans le Dictionnaire à l'uſage des Sourds & Muets.

Le ſigne commun à tous ces Verbes conſiſte à les repréſenter comme n'étant ni actifs, ni paſſifs, en faiſant à droite & à gauche le ſigne de négation, qui annonce qu'il ne s'agit point d'une opération qui ſorte au-dehors de la perſonne dont on parle, ni d'une opération qu'elle reçoive d'aucune puiſſance étrangere, mais d'une opération qui ſe paſſe en elle-

même, & qui ſe borne à elle-même.

Il faut en donner un exemple. Si je veux expliquer par ſigne ces mots *je tremble*, il faut faire 1°. le ſigne de *je* (premiere perſonne du ſingulier); 2°. le mouvement d'une perſonne qui tremble; 3°. le ſigne du préſent d'un Verbe; 4°. le ſigne d'une négation à droite & à gauche, *point actif*, *point paſſif*. (Je crois devoir répéter ici ce que j'ai dit ailleurs, que tous ces ſignes s'exécutent dans un inſtant).

Les Verbes réciproques ſont ceux qui mettent leurs Pronoms perſonnels *je*, *tu*, *il*, ſuivis de leurs Pronoms conjonctifs *me*, *te ſe*, au ſingulier; & *nous*, *vous*, *ils*, ſuivis de leurs Pronoms conjonctifs *nous*, *vous*, *ſe*, au pluriel avant l'expreſſion particuliere à chaque perſonne du Verbe, comme *je me promene*, *tu te repoſes*, *il ſe délaſſe*. *Nous nous promenons* (le ſecond *nous*

eſt un Pronom conjonctif). *Vous vous repoſez* (le ſecond *vous* eſt auſſi conjonctif) *ils ſe délaſſent.*

Les ſignes particuliers de chacun de ces Verbes ſe trouveront dans le Dictionnaire des Verbes à l'uſage des Sourds & Muets. Les ſignes communs à tous conſiſtent dans les ſignes que nous avons donnés des Pronoms perſonnels & des Pronoms conjonctifs, ſoit au ſingulier, ſoit au pluriel. (Nous avons ſoin d'avertir que ces Verbes, dans leurs temps paſſés, ne ſe conjuguent point avec le Verbe auxiliaire *avoir*, mais avec le Verbe auxiliaire *être*).

Avec le commun de nos Sourds & Muets, comme nous ne penſons point à en faire des Grammairiens, nous appellons Verbe actif tout Verbe, qui exprime une action ou opération, ſoit intérieure, ſoit extérieure, ſoit ſpirituelle, ſoit corporelle, en un mot,

toute opération qui n'eſt point purement paſſive, parce qu'elle n'eſt point produite en nous ou ſur nous par une puiſſance étrangere.

ARTICLE IV.

Des Régimes des verbes.

CET article eſt un de ceux qui peuvent mettre plus de confuſion dans l'eſprit des Sourds & Muets, ſi leurs Maîtres n'y donnent pas une attention ſinguliere, ſoit en dictant les Leçons, ſoit en les expliquant.

Nous appellons régimes des Verbes les cas Grammaticaux, auxquels on doit mettre les Noms ou les Pronoms, qui, après les Pronoms perſonnels, entrent avec le Verbe dans la compoſition des phraſes.

Il y a deux ſortes de Régimes, ſçavoir le Régime direct & le Régime indirect.

Le

Le Régime direct eſt celui auquel ſe rapporte & ſe termine l'action exprimée par le Verbe, & qui ſuffit ſeule avec le Pronom perſonnel & le Verbe, pour former une phraſe entiere. Ainſi, dans cet exemple : *je reſpecte la vertu*, *je* eſt le Pronom perſonnel, *reſpecte* eſt le Verbe, la vertu eſt le Régime, c'eſt-à-dire le nom ſubſtantif, auquel ſe rapporte & ſe termine l'action exprimée par le Verbe. Il en ſeroit de même de cet autre exemple : *je déteſte le vice.*

Dans ces deux exemples, *la vertu* & *le vice*, qui ſont les Régimes directs des Verbes qui les précedent, ſont à l'accuſatif, c'eſt-à-dire au quatrieme cas grammatical, parce que tout Verbe actif exige, que le Nom ſubſtantif auquel ſon action ſe rapporte & ſe termine, ſoit mis après lui à l'accuſatif. Mais voici ce qui peut mettre de la confuſion dans l'eſprit des Sourds & Muets.

Lorſque le Régime direct du Verbe eſt un Nom ſubſtantif, il doit ſe mettre après les Verbes, comme dans les deux exemples ci-deſſus; mais lorſque le Régime direct auquel ſe rapporte & termine l'action exprimée par le Verbe, eſt un Pronom relatif ou conjonctif, il doit ſe mettre avant le Verbe, comme dans ces deux exemples *je vous honore*, *ils nous regardent*, d'où il arrive, que ces deux Pronoms *nous* & *vous* ſe trouvant immédiatement avant les Verbes *honorent* & *regardent*, ſi on n'a pas ſoin de faire obſerver au Sourd & Muet, à qui l'on dicte, que ces deux Pronoms ſont conjonctifs & non perſonnels, il écrira *je vous honorez*, & *ils nous regardons:* dès-lors il n'y aura plus de ſens dans ces deux phraſes; mais ſi, en dictant, on fait ſur ces deux mots le ſigne de Pronoms conjonctifs, il comprendra, que les deux Pronoms perſonnels ſont

ceux qui précedent *vous* & *nous*, & alors il écrira *je vous honore*, *ils nous regardent.* Pour éviter toute confusion dans les explications publiques, il faut toujours, que celui qui tient la baguette la mette 1°. sur le Pronom personnel *je*, 2°. sur le Verbe *honore*, 3°. sur le Pronom conjonctif *vous*, & de même 1°. sur le Pronom personnel *ils*, 2°. sur le Verbe *regardent*, 3°. sur le Pronom conjonctif *nous*, comme s'il y avoit *je honore vous*, *ils regardent nous.*

Le Régime indirect présente encore plus de difficulté. Nous appellons Régime indirect un Nom ou un Pronom, par lequel on exprime une chose à laquelle l'action signifiée par le Verbe ne se rapporte point directement. C'est une seconde idée qu'on ajoute à une premiere, & sans laquelle la phrase avoit son intégrité.

Ce second Régime ou Régime in-

direct ne ſe met jamais à l'accuſatif, parce que l'action ſignifiée par le Verbe ne s'y rapporte pas directement. Il ſe met avant le Verbe (excepté à l'impératif) & par conſéquent donne lieu à la même difficulté dont nous venons de parler, comme on peut le voir dans cet exemple : *je vous préſente le livre*, ſi ſur ce mot *vous* on ne fait pas le ſigne de conjonctif; mais il faut de plus avertir, qu'il n'eſt point le Régime direct du Verbe, & pour cela il faut ajouter le ſigne de datif, c'eſt-à-dire du troiſieme cas, dont on ſupprime dans notre langage la prépoſition *à*, mais qu'on ne doit pas ſupprimer dans les ſignes, ni en dictant, ni en expliquant. Il faut dans l'explication, qu'on porte la baguette ſur cette phraſe, comme s'il y avoit *je préſente à vous le livre*, & ne pas y omettre la prépoſition *à*.

CHAPITRE VI.

Des Adverbes.

LES Verbes reçoivent des Adjectifs auſſi bien que les Noms ſubſtantifs, mais en la maniere qui leur eſt propre. Ces Adjectifs ſont appellés des Adverbes, parce qu'ils ſe mettent avant ou après les Verbes, pour en augmenter ou en diminuer la ſignification. Par exemple, je dis : *j'ai frappé ;* mais j'ajoute, *fortement*, cet Adjectif augmente la ſignification du Verbe. Au contraire, ſi j'ajoute *foiblement*, cet autre Adjectif en diminue la ſignification : cette eſpece d'Adjectif ne ſe décline point. Il n'a point de cas, ni de nombre, ni de genres.

Voici comme nous le repréſentons par ſignes; s'agit-il de ce mot *grandement?* nous élevons notre main droite à une

hauteur convenable : enſuite nous l'appliquons ſur notre main gauche : c'eſt le ſigne de l'Adjectif : cela ſignifie *grand;* mais auſſi-tôt pour adverbifier cet Adjectif, nous tranſportons notre main droite ſur notre côté, parce qu'un Adverbe ſe met à côté d'un Verbe pour le modifier, comme notre main droite eſt alors ſur notre côté. Ce troiſieme ſigne, joint aux deux précédens, ſignifie *grandement :* cet exemple doit ſuffire pour tous les autres Adverbes, qui dérivent des noms Adjectifs.

CHAPITRE VII.

Des Prépoſitions.

LES Prépoſitions ſont ainſi appellées, parce qu'elles ſe mettent avant les mots qu'elles régiſſent.

Chacune a ſon ſigne particulier conforme à ſa ſignification ; mais le ſigne général qui leur convient à toutes, ſe fait en courbant les doigts de la main gauche, & faiſant marcher cette main dans cette ſituation de gauche à droite ſur la ligne même qu'on lit ou qu'on écrit, parce qu'alors on y rencontre les Prépoſitions, avant que de trouver le mot, auquel elles ſe rapportent, ou plutôt qu'elles régiſſent.

Ne croyant pas devoir nous en tenir ſur cet article à ce ſigne général, nous allons donner les ſignes de celles qui ſe rencontrent le plus ſouvent dans le diſcours.

Avec s'exprime par ſignes en courbant ſes deux mains vis-à-vis l'une de l'autre, & montrant qu'il y a entre elles, deux ou pluſieurs choſes enſemble : les deux mains ont alors la figure d'une parentheſe ( ).

Avant & *après* : nous écrivons ce mot *midi* : toutes les heures de la matinée ſont *avant* lui : toutes celles qui le ſuivent ſont *après* : il eſt au milieu entre les unes & les autres.

Devant & derriere : tout ce que je puis regarder directement en face, eſt *devant* moi : tout ce que je ne peux voir ſans retourner la tête de l'autre côté, eſt *derriere* moi.

Dans & *en* n'ont pas le même ſigne. *Dans* exprime une ſituation déterminée. Nous fermons les quatre doigts de la main gauche, & nous y faiſons entrer l'*index* de la main droite, ou nous mettons notre main dans une de nos poches. Mais *en* n'exprime qu'une

ſituation indéterminée quant au lieu, comme il travaille *en* chambre, ſans dire en laquelle : alors nous tenons notre *index* droit perpendiculairement élevé au-deſſus de la table, & nous le poſons ſucceſſivement ſur différens endroits ſans nous arrêter à aucun.

Chez moi, dans ma maiſon ; *chez* vous, dans votre maiſon ; *chez* lui, dans ſa maiſon.

Contre ; nous faiſons venir directement à pluſieurs fois les deux *index* l'un contre l'autre, comme pour ſe battre. Lorſque ce mot ſignifie *près*, comme dans cet exemple, ſa maiſon eſt *contre* le bois, nous approchons notre main de l'objet dont il s'agit.

Depuis & *dès* ne s'expriment point par ſignes de la même maniere. *Dès* annonce le commencement d'une choſe & n'en annonce pas la continuation. *Depuis* annonce le commencement & la continuation ; auſſi peut-on y

ajouter le mot *toujours*, qu'on ne peut pas mettre après le mot *dès*. Pour exprimer *dès* par ſignes, on montre le temps où une choſe a commencé; mais la main ne continue pas de courir en avant. Pour exprimer *depuis*, la main continue de courir ou juſqu'à nous, ou juſqu'au temps où la choſe a fini.

Pendant marque la durée d'un temps: j'ai travaillé *pendant* huit heures, c'eſt-à-dire j'ai employé huit heures au travail. Nous faiſons donc, 1°. le ſigne d'heure qui eſt très-connu des Sourds & Muets, qui en voient la différence ſur les cadrans des pendules, dont nous leur diſons, que la ſonnerie frappe nos oreilles, comme le petit marteau des montres à répétition frappe leurs doigts; 2°. en faiſant cheminer notre main ſur le cadran, nous montrons que ces heures s'avancent; 3°. nous nous arrêtons après la huitieme; 4°. nous ajoutons le ſigne de Prépoſition.

Entre & *parmi.* Pour expliquer par ſignes le premier de ces deux mots, notre main gauche étant dans une ſituation horizontale, nous ſéparons avec notre main droite le premier doigt d'avec le ſecond, le ſecond d'avec le troiſieme, & le troiſieme d'avec le quatrieme. *Parmi* ſignifie à la lettre *au milieu.* Nous repréſentons un grand peuple, au milieu duquel il y a des grands & des petits, des riches & des pauvres, des ſçavans & des ignorans, des aveugles, des boiteux, &c. &c.

Par: Ce mot a différentes ſignifications qu'il ſeroit trop long d'expliquer. Nous en exprimons le ſigne très-ſimplement, en faiſant paſſer notre main droite à travers le pouce & l'*index* de notre main gauche.

Pour: Ce mot eſt tantôt une Prépoſition & tantôt une Conjonction. Il annonce une deſtination, que nous

exprimons par ſignes, en mettant notre *index* droit ſur notre front, que nous regardons comme le ſiége de notre eſprit, & le portant tout de ſuite ſur l'objet dont il eſt queſtion dans la phraſe.

Proche & *près :* Pour exprimer par ſignes le premier de ces deux mots, nous approchons notre main de notre côté, en laiſſant une certaine diſtance entre l'une & l'autre ; mais pour exprimer *près* nous laiſſons moins de diſtance.

Sans : Prépoſition excluſive, qui ſe dit de ce qui n'accompagne point quelque choſe/ou quelque perſonne. Nous diſons donc j'irai ſans vous, *j'irai, vous point :* il eſt ſans argent, *lui, argent point :* vous êtes ſans force, *vous, force point.*

Selon. Ce mot ſignifie *comme : ſelon* Saint Paul ; je dis en ſecond *comme* Saint Paul a dit en premier : *ſelon* mes forces ; *comme* mes forces me le permettront.

Sur & *sous*. Je mets ma main sur la table & je fais un mouvement semblable à celui d'une personne, qui en effaceroit un mot : cela signifie *sur :* je fais la même chose sous la table : cela signifie *sous*.

Voici, voilà. C'est comme si on disoit, *voyez ceci, voyez cela.*

Je ne suis point assez présomptueux, pour croire que j'ai toujours rencontré bien juste dans tous & chacun de ces signes. J'aurai une singuliere obligation à ceux de nos Lecteurs, qui voudront bien m'en communiquer de plus expressifs.

CHAPITRE VIII.

Des Conjonctions.

LES Conjonctions sont ainsi nommées, parce qu'elles servent à joindre (*conjungunt*) ou un Verbe avec un autre Verbe, comme dans cet exemple, *il faut que vous étudiez*, ou la seconde partie d'une phrase avec la premiere, comme dans cet autre exemple : *je vous donnerai un Livre, lorsque vous apprendrez bien vos leçons.* Le signe général est la jonction des deux *index* en forme de crochet.

Voici les signes particuliers de celles dont l'usage est le plus fréquent.

Afin que : C'est le but qu'on se propose, le terme auquel on tend. Quoique cette Conjonction ne soit composée que de deux mots nous y emploïons trois signes. 1°. Le signe de

la Prépoſition *à*. 2°. le ſigne qui convient au mot *fin :* nous barrons le paſſage pour qu'on n'aille pas plus loin. 3°. Le ſigne de la Conjonction *que.*

Ainſi : lorſque ce mot eſt ſeul, il eſt un Adverbe qui ſignifie *de cette maniere ;* mais lorſqu'il eſt joint avec un *que*, il eſt une Conjonction, qui ſignifie *comme vous venez de le voir, de le lire, de l'entendre*, ou *comme vous allez le voir, le lire ou l'entendre.* Tous ces mots ont leurs ſignes naturels, qui n'ont pas beſoin d'explication.

Auſſi : Lorſque ce mot eſt ſeul, il ſignifie *encore* ou *de même ;* mais lorſqu'il eſt joint avec un *que* après un Nom adjectif, il ſignifie *comme, pareillement, dans le même degré.* Comme dans cet exemple. *Il eſt auſſi fort que vous :* cela ſignifie *il eſt fort comme vous, il l'eſt pareillement ; il l'eſt dans le même*

degré. Voici de quelle maniere cela ſe repréſente par ſignes : on a les deux mains ſur la table, & d'abord on n'en regarde qu'une ſeule ; mais enſuite on jette les yeux ſur l'autre, & on les approche l'une de l'autre juſqu'à ce qu'elles ſe touchent immédiatement, & qu'on voie de près la reſſemblance de l'une avec l'autre.

Cependant : Ce mot a deux ſignifications bien différentes l'une de l'autre. 1°. Il ſignifie *pendant ce temps.* Nous avons donné le ſigne de *pendant* & le ſigne de *ce :* il ne reſte plus à donner que le ſigne de *temps :* nous le repréſentons comme des heures qui s'enfuient ſans ceſſe. *Fugit irreparabile tempus.*

Mais 2°. ce même mot ſignifie *néanmoins :* un exemple en fera ſentir la valeur. *Vous me dites bien des raiſons, pour me faire croire, qu'une choſe eſt*

fauſſe, & néanmoins comme j'ai vu le contraire de mes propres yeux, je perſiſte à penſer & à dire qu'elle eſt vraie. Ce mot *néanmoins* ſignifie donc : *tout ce que vous me dites eſt à mon égard moins que rien, pour me faire croire que cette choſe eſt fauſſe :* le ſigne de *moins* s'exécute en mettant le bout de ſon pouce droit ſur l'articulation qui joint le petit doigt à la main, & le faiſant cheminer juſqu'à ce qu'il arrive à la partie ſupérieure de ce petit doigt : *que rien*, nous avons donné les ſignes de ces deux mots.

Donc eſt un mot qui annonce de l'exigence. On frappe donc pluſieurs fois & fortement ſur la table avec l'extrêmité de l'*index* droit, & on y ajoute le ſigne d'Adverbe, mais d'un Adverbe qui lie ce qu'on va dire avec ce qu'on a dit précédemment.

Alors eſt un Adverbe qui ſignifie *à cette heure ;* mais lorſqu'il eſt joint avec *que*, en cette maniere *lorſque*, il ſignifie *à l'heure que :* on la montre cette heure d'une maniere déterminée ou indéterminée, ſelon le ſens de la phraſe.

Pourquoi : Lorſque ce mot eſt interrogatif, il ſignifie *dans quelle vue ?* ou *pour quelle raiſon ?* Mais lorſqu'il ſe trouve dans le cours d'une phraſe, il ſignifie c'eſt pour cette vue ou cette raiſon. Le mot de *raiſon* ne ſe prend point ici pour la faculté de raiſonner, mais pour l'uſage légitime qu'on en a fait, avant que de prononcer un jugement.

Parce que : Ce mot ſignifie liſez (ou écoutez) ce qui va ſuivre, & vous y trouverez la raiſon de ce que vous venez de lire (ou d'entendre) ; ce ſigne s'exécute en promenant ſa

main ſur les mots qui ſuivent le *parce que.*

Car: Ce mot ſignifie à-peu-près la même choſe que *parce que*, avec cette différence que le *car* paroît tenir un moment en ſuſpens, & annoncer une preuve, qui demandera plus d'attention. Voici comment cela s'exécute. On montre avec ſon *index* gauche la partie de la phraſe qui précede le *car*, & avec ſon *index* droit la partie de la phraſe qui le ſuit, ajoûtant un troiſieme ſigne, qui fait partir l'*index* droit du front & des yeux, & donne à entendre qu'il faut de l'attention.

Mais ſignifie quelque choſe qui arrête. *J'avançois* ou *j'avancerois;* cependant quelque choſe m'arrête: ce ſigne ſe fait naturellement par tout le monde, & tient quelque choſe de la retenue, ou de la ſurpriſe, ou de l'admiration.

Puiſque : ce mot ſignifie *poſé que.* On fait le ſigne de poſer quelque choſe ſur la table, & enſuite le ſigne du *que* relatif & conjonctif.

Quoique : Ce mot ſignifie ordinairement, *quelque choſe qui ſoit arrivée, ou qui arrive maintenant, ou qui puiſſe arriver dans la ſuite ; ..... quelque choſe qu'on ait dit ou fait, qu'on diſe ou qu'on faſſe maintenant ; qu'on puiſſe dire ou faire dans la ſuite, cela ne m'a point empêché, ne m'empêche point, ou ne m'empêchera point de, &c.*

Il eſt très-facile dans notre Langue d'exprimer cette Conjonction par le ſigne *de quoi* interrogatif ou dubitatif, & le ſigne du *que* relatif ou conjonctif, en y ajoutant un ſigne du paſſé, du préſent ou du futur, ſelon que la phraſe l'exige.

(Dans toute Langue cette Conjonc-

tion répond à ces paroles *nonobſtant tout*, &c.).

Pourvu que. Cette Conjonction ſignifie une condition qui peut être dépendante ou indépendante de la volonté ; comme dans ces deux exemples : *je vous aimerai, pourvu que vous ſoyez ſage.* Nous ſortirons demain, *pourvu qu'il faſſe beau temps.* Dans l'un & l'autre cas, elle ſignifie la même choſe que le *ſi* dubitatif, & peut être exprimée par le même ſigne qui eſt connu de tout le monde. On tient ſes mains un peu élevées & tournées l'une vis-à-vis de l'autre : on les balance entre un *oui* & un *non* futur, & l'on ne ſçait ſur lequel des deux s'arrêter.

Dans notre Langue cette Conjonction eſt très-facile à dicter par ſignes aux Sourds & Muets, en la ſéparant en trois mots, *pour vu que*, ce qui revient à ceux-ci : *après avoir vu que.*

Quand : Ce mot eſt ſouvent interrogatif, il ſignifie alors *en quel temps ?* Voici comment il s'exprime par ſignes ; on tourne la tête en arriere, enſuite on porte les yeux ſur ſoi-même, & en troiſieme lieu ſur des objets plus ou moins éloignés : cela ſignifie paſſé, préſent, futur : alors on demande par un geſte interrogatif, *lequel des trois.* Ce même mot au milieu d'une phraſe n'a pas ordinairement une ſignification différente de *lorſque ;* mais il faut lui donner un ſigne différent, afin que les Sourds & Muets auxquels on dicte, ne ſe trompent pas ſur celui des deux, qu'on veut qu'ils choiſiſſent. On fait donc le ſigne de paſſé, préſent, futur, comme ci-deſſus, & on met le doigt ſur celui de ces trois temps dont on parle.

Ou ſans accent. On préſente deux choſes à quelqu'un & on lui dit : *pre-*

nez l'une ou l'autre, mais non toutes les deux, regardez & choisissez.

Où, avec un accent & interrogatif, signifie *en quel lieu ?* Les deux premiers mots ont été ci-dessus expliqués par signes ; on montre ensuite différens lieux.

Où, avec accent & non interrogatif, signifie *dans lequel*, ou *auquel*. Ces mots ont été suffisamment expliqués.

Ni : ce mot s'exécute par signes, en faisant en même temps avec les deux mains le signe de négation.

Je demande grace sur ce septieme article, comme je l'ai demandé sur le sixieme. Il est très-possible que je me sois trompé sur quelques-uns de ces signes, & plus encore, que je n'aie pas toujours choisi les meilleurs & les plus expressifs. Je prie les Personnes qui s'en appercevront, de vouloir bien m'en donner avis, & je profiterai

de leurs lumieres, autant qu'il me ſera poſſible pour l'Inſtruction des Sourds & Muets. C'eſt uniquement pour leur rendre ſervice, que j'ai entrepris cet Ouvrage: en m'avertiſſant de ce qu'on aura trouvé de défectueux, on me fournira un moyen de leur être plus utile.

CHAPITRE

CHAPITRE IX.

Comment on fait rendre compte aux Sourds & Muets de tout ce qu'on a expliqué juſqu'à préſent.

ON a de la peine à ſe perſuader que des Sourds & Muets ſaiſiſſent toutes les différences grammaticales qu'on a expliquées juſqu'ici, & qu'ils retiennent très-exactement la multiplicité des ſignes qui y correſpondent : on demande même ſi cela eſt poſſible.

Oui, ſans doute : & lorſqu'une choſe eſt faite, il n'eſt plus queſtion de demander ſi elle eſt poſſible. *Ab actu ad poſſe valet conſecutio.*

Or, des milliers de Perſonnes de tout état, qui ont aſſiſté à nos Exercices publics, ou qui ſont venues à

nos Leçons ordinaires, en ont été & en ſont tous les jours témoins oculaires.

Nous avons un grand carton qui contient d'un côté, les noms des huit ſortes de mots qui peuvent entrer dans le diſcours, & qui exprime à quelle partie de l'oraiſon appartient chacun des mots qu'on juge à propos de préſenter aux Sourds & Muets. L'autre côté explique pourquoi le mot qu'on a preſenté appartient à la partie du diſcours dans laquelle on l'a placé.

Voici la copie de ce carton.

PREMIER TABLEAU *Pag.* 98

qui exprime à quelle Partie du Discours un tel mot appartient.

1°. Il est (ce mot) à la PREMIERE.....à la SECONDE.....à la TROISIEME...PERSONNE.

2°. ..... du SINGULIER ..... du PLURIEL.

3°. Du PRÉSENT...de l'IMPARFAIT...du PARFAIT...du PLUSQUE-PARFAIT...du FUTUR.

4°. ..... De l'INDICATIF...de l'IMPÉRATIF...du SUBJONCTIF.

5°. De *** qui est un Verbe ACTIF....PASSIF....NEUTRE, c'est-à-dire, ni Actif ni Passif.

en er. *en* ir. *en* oir. ....*en* re.

6°. De la PREMIERE.de la SECONDE.de la TROISIEME.de la QUATRIEME CONJUGAISON.

7°. Il est au PRÉSENT.au PARFAIT de l'INFINITIF { ACTIF. / PASSIF. } de *** qui est un Verbe, &c. *ligne* 6.

8°. C'est le PRÉSENT.le PARFAIT.du PARTICIPE ACTIF de *** qui est un Verbe, &c. *ligne* 6.

9°. C'est le PRÉSENT.le PARFAIT du PARTICIPE PASSIF de *** qui est un Verbe, &c. *ligne* 6.

10°. Il est au NOMIN.au GÉNIT.au DATIF.à l'ACCUSAT.au VOCAT.à l'ABLAT. { Singulier. / Pluriel. }

11°. De *** qui est un Nom SUBSTANTIF Masculin...de *** qui est un Nom SUBSTANTIF Fém.

12°. Il est au NOMINATIF.GÉNITIF.DAT.ACCUSAT.VOCAT.ABLAT. { Singulier masculin. / Pluriel féminin. }

13°. De *** qui est un Nom ADJECTIF.

14°. Il est au NOMINATIF.GÉNITIF.DAT.ACCUSAT.VOCAT.ABLAT. { Singulier masculin. / Pluriel féminin. }

15°. De *** qui est un PRONOM.PERSONNEL.INTERROGATIF.RELATIF.DÉMONSTRATIF. POSSESSIF.

16°. C'est une PARTICULE, c'est-à-dire un petit mot qui tient lieu de Pronom.

17°. C'est le COMPARATIF de *** qui est un Nom Adjectif... C'est le COMPARATIF de *** qui est un Adverbe.

18°. C'est le SUPERLATIF de *** qui est un Nom Adjectif... C'est le SUPERLATIF de *** qui est un Adverbe.

19°. C'est un ADVERBE, c'est-à-dire un Adjectif qu'on joint à un Verbe, & qui n'a point de Cas, ni de Nombre, ni de Genre.

20°. C'est une CONJONCTION, c'est-à-dire une Particule indéclinable qui sert à lier les différentes parties d'une Phrase.

21°. C'est une PRÉPOSITION, c'est-à-dire une Particule indéclinable qui se trouve avant les mots qu'elle régit.

D'après ce premier Tableau, le Sourd & Muet tenant sa baguette à sa main, si on lui présente ces mots: *Nous avions compris*; il mettra sa baguette, N°. 1, sur ces mots la *Premiere... Personne*: N°. 2, sur ce mot *Pluriel*: N°. 3, sur ce mot *Plusque-Parfait*: N°. 4, sur ce mot *Indicatif*: N°. 5, sur ces mots *Verbe actif*: N°. 6, enfin sur ces mots *Quatrieme Conjugaison*.

Ensuite il retournera son Carton du côté du second Tableau qui exprime pourquoi un tel mot appartient à telle partie du Discours.

SECOND TABLEAU

qui exprime pourquoi un tel mot appartient à telle Partie du Discours.

1°. Il (ce mot) est à la PREMIERE PERSONNE..... Parce que c'est de moi-même que je parle.
2°. Il est à la SECONDE PERSONNE..... Parce que c'est à elle que je parle.
3°. Il est à la TROISIEME PERSONNE..... Parce que c'est d'elle dont je parle.
4°. Il est au SINGULIER..... Parce que je parle d'une seule personne ou d'une seule chose.
5°. Il est au PLURIEL..... Parce que je parle de plusieurs personnes ou de plusieurs choses.
6°. Il est au PRÉSENT..... Parce que je parle d'une chose présente.
7°. Il est à l'IMPARFAIT..... Parce que je parle d'une chose nouvellement passée, ou représentée comme telle par l'arrangement du Discours.
8°. Il est au PARFAIT..... Parce que je parle d'une chose passée.
9°. Il est au PLUSQUE-PARFAIT Parce que je parle d'une chose qui étoit passée avant une autre qui s'est passée depuis.
10°. Il est au FUTUR..... Parce que je parle d'une chose future.
11°. Il est à l'INDICATIF..... Parce que je parle directement, & sans liaison d'un Verbe avec un autre Verbe.
12°. Il est à l'IMPÉRATIF..... Parce que je parle d'un commandement ou d'une priere.
13°. Il est au SUBJONCTIF..... Parce que je parle indirectement, & que je joins un Verbe avec un autre Verbe.
14°. Il est à l'ACTIF..... Parce que je parle d'un sujet agissant.
15°. Il est au PASSIF..... Parce que je parle non d'un sujet agissant, mais d'un sujet sur lequel on agit.
16°. Il est à l'INFINITIF..... Parce que je parle sans désigner aucune personne, ni aucun nombre.
17°. Il est au PRÉSENT de l'INFINITIF... Parce que... (voyez *ligne* 6.) ... Il est au PARFAIT de l'INFINITIF ... Parce que (voyez *ligne* 8.)
18°. Il est appellé PARTICIPE ... Parce qu'il tient du Verbe & du Nom. Il a un régime comme les Verbes, mais il s'applique sur les Noms Substantifs comme les Noms Adjectifs.
19°. Il est au PRÉSENT du PARTICIPE ... Parce que ... (voyez *ligne* 6.) ... Il est au PARFAIT du PARTICIPE ... Parce que ... (voyez *ligne* 8.)
20°. Il est à l'ACTIF..... Parce que ... (voyez *ligne* 14.)
21°. Il est au NOMINATIF..... Parce qu'il commence la phrase, & se rapporte à un Verbe qui doit parler de lui.
22°. Il est au GÉNITIF..... Parce qu'il est entre deux Noms Substantifs, dont le second, exprimé par un *de*, forme le Génitif.
23°. Il est au DATIF..... Parce que *a*, *au*, *aux* est le caractere du Datif.
24°. Il est à l'ACCUSATIF..... Parce qu'il est le régime d'un Verbe ou d'une Prépositon qui gouverne l'Accusatif.
25°. Il est au VOCATIF..... Parce que je lui adresse la parole.
26°. Il est à l'ABLATIF..... Parce qu'il se trouve après un Verbe Passif, ou une Prépositon qui gouverne l'Ablatif.

Le Sourd & Muet qui d'après ce second Tableau, doit continuer de rendre compte de ces paroles : *Nous avions compris*, dont on lui a demandé de faire les parties, promenera sa baguette sur le N°. 1, sur le 5, sur le 9, sur le 11 & sur le 14.

En voyant cette opération, pourra-t-on encore s'imaginer que le Sourd & Muet n'a point saisi la différence de la position grammaticale du mot qu'on lui a présenté, d'avec toutes les autres qui appartiennent au même Verbe ? Mais il sera en état de faire la même chose de toute autre personne, de tout autre nombre, de tout autre temps, de tout autre mode, & de quelque conjugaison que ce soit.

C'est cette opération qui a convaincu plusieurs Académiciens & des Sçavans de tous Pays, que les Sourds & Muets entendoient parfaitement la méthaphysique des Verbes, & qu'ils étoient capables d'instruction aussi bien que ceux qui entendent & qui parlent. Les réponses à deux cent questions en trois Langues différentes, (ce qui fait en tout six cent,) dans des Exercices publics, & nommément dans celui du treize août dernier, en

préſence de SON EXCELLENCE MONSEIGNEUR LE NONCE DU PAPE, & de quelques-uns de ſes illuſtres Confreres dans l'Epiſcopat, ne paroiſſoient point à nos Sçavans auſſi convaincantes, parce qu'elles pouvoient être l'effet de la mémoire, ſans être accompagnées de l'intelligence.

CHAPITRE X.

De la fécondité des Signes méthodiques d'après le ſigne de l'Infinitif d'un Verbe.

UNE même opération ou diſpoſition de l'eſprit, ou du cœur, ou du corps, &c. peut s'exprimer, tantôt par un Verbe, tantôt par un Nom, ſoit ſubſtantif, ſoit adjectif, & quelquefois par un Adverbe.

Puiſque c'eſt la même opération ou

diſpoſition, il faut néceſſairement un même ſigne radical auquel on ajoute d'autres ſignes qui indiquent pour les Verbes la différence de leurs perſonnes, de leurs nombres, de leurs temps & de leurs modes; & pour les Noms, ſoit ſubſtantifs, ſoit adjectifs, celle de leurs cas, de leurs nombres & de leurs genres. qui enfin caractériſent les noms Adjectifs ſubſtantifiés ou adverbifiés.

Ce ſigne radical eſt celui de l'infinitif du Verbe. J'en donne pour exemple le Verbe *aimer* dans toutes ſes parties, ſoit actives, ſoit paſſives, & tous les mots qui en dérivent: ſçavoir, *l'amitié*, *l'amour*, *aimé*, *aimée*, *aimable*, *amabilité*, *ami*, *amie*, *amiablement*, *amical*, *amicalement*, *amateur*.

Tous ces mots ont le même ſigne radical, qui eſt le Préſent de l'infinitif du Verbe *aimer*. Il s'exécute en regardant l'objet dont il s'agit, & mettant fortement ſa main droite ſur ſa bouche,

pendant que la gauche est sur le cœur : on rapporte ensuite la main droite avec une nouvelle force sur le cœur, conjointement avec la main gauche, & on ajoute le signe de l'infinitif.

Il ne faut pas que le Sourd & Muet à qui je dicte une leçon ou une lettre, se trompe dans le choix d'aucun de ces mots, qui sont au nombre de plus de deux cent quarante, en y comprenant toutes les personnes, les nombres, les temps & les modes du Verbe actif & du Verbe passif, les cas, les nombres & les genres des Noms substantifs & adjectifs, & les Adverbes.

S'il s'agit de quelque partie du Verbe, je fais d'abord le signe du Pronom personnel qui emporte avec lui-même celui du nombre, ensuite le signe radical, & les signes de temps & de mode, selon l'exigence du mot dont il s'agit. Quand le Verbe est à l'*actif*, il n'est pas nécessaire d'en avertir ;

mais lorſqu'il eſt au paſſif, il faut abſolument en faire le ſigne, que nous avons indiqué, (pag. 67). Si je veux dicter l'*amitié*, je fais d'abord le ſigne d'apoſtrophe, en le traçant en l'air avec mon doigt, & le ſigne de l'article qui l'accompagne. Je fais enſuite le ſigne radical, & c'en eſt aſſez pour faire comprendre que c'eſt ce Nom ſubſtantif que je demande.

Si c'eſt *l'amour* que je veux faire écrire, je fais les mêmes ſignes que pour l'amitié, mais j'y ajoute une plus grande activité, tant ſur la bouche que ſur le cœur, parce que l'amour eſt plus ardent que l'*amitié*, (même dans le ſens de religion, dans lequel nous le prenons toujours).

Ces deux mots *aimé* & *aimée* ſont deux Adjectifs, l'un au maſculin, l'autre au féminin : il faut ajouter l'un de ces deux ſignes au ſigne radical & au ſigne d'Adjectif. Eſt-il queſtion de

ce mot *aimable*, je fais le ſigne radical, enſuite le ſigne d'Adjectif, mais comme c'eſt un Adjectif qui ſe termine en *able*, & qui dérive d'un Verbe, il faut ajouter à ce ſigne celui de poſſible ou de néceſſaire, comme nous l'avons dit, (page 23).

En ſubſtantifiant cet Adjectif, comme nous l'avons dit, (pag. 27,) cela fait *amabilité*.

Le terme d'*ami* eſt corrélatif : il ſuppoſe deux perſonnes qui ont de l'amitié l'une pour l'autre. Si je ſuis moi-même un des deux amis, je me montre moi-même & je fais le ſigne radical : j'indique enſuite du bout du doigt la perſonne qui eſt mon ami, ou ſon nom. Après cela, je fais une ſeconde fois le ſigne radical, en retournant le bout de mon doigt vers moi-même, pour montrer que l'amitié de cette perſonne ſe rapporte à moi, comme mon amitié ſe rapporte à elle.

S'agit-il de ce mot *amiablement*? Je fais le ſigne radical & le ſigne d'Adjectif (poſſible ou néceſſaire, ſelon le ſens de la phraſe,) j'y joins un ſigne qui annonce qu'il n'y a pas de conteſtation : après cela j'apporte ma main ſur mon côté droit, pour faire entendre que c'eſt un Adjectif adverbifié, comme nous l'avons dit, page 78.

Faut-il dicter ce mot *amical*? Je fais le ſigne radical, j'y joins un ſouris gracieux, & quelques petits ſoufflets d'amitié que je donne à un enfant, & enſuite le ſigne d'Adjectif. En faiſant les mêmes ſignes, & y ajoutant le ſigne d'Adverbe, cela fait *amicalement*.

L'*amateur* eſt un homme qui ſe connoît en Peinture ou en Sculpture, ou, &c. & qui ſe plaît à en voir. Je montre les objets aimés, & je fais le ſigne radical.

Ce que je viens de dire peut s'appliquer également à tous les infinitifs

des Verbes, & aux mots qui en dérivent.

CHAPITRE XI.

Comment on peut expliquer aux Sourds & Muets les opérations ſpirituelles, qui ſont l'objet de la Logique.

D'APRÈS ce qu'on vient de lire dans les deux Chapitres précédens, il eſt aiſé de comprendre, qu'avec les Sourds & Muets je n'ai point à craindre, qu'ils confondent l'une avec l'autre aucune des parties, qui entrent dans le diſcours. Il me ſuffit de donner par ſignes à chaque mot la ſignification qui lui eſt propre, pour qu'ils le placent d'eux-mêmes dans la caſe qui lui convient. (C'eſt ce que ne pourroient faire la très-grande partie de ceux

qui n'ont pas fait leurs études). Ils ſont donc en état de nous ſuivre dans tout ce que nous leur propoſons clairement & méthodiquement.

Voici de quelle maniere nous leur expliquons les opérations ſpirituelles, qui ſont le premier objet de la Logique :

Je regarde avec attention les différens rayons de ma bibliothéque, & les figures & les globes, qui ſont placés au-deſſus des tablettes ſupérieures ; & j'y fixe pareillement l'attention de nos Sourds & Muets. Enſuite fermant les yeux & ne voyant plus extérieurement aucun de ces objets, j'en retrace cependant la hauteur & la largeur, les différentes figures & leurs poſitions. Je fais obſerver pluſieurs fois de ſuite, que ce ne ſont plus les yeux de mon corps, qui les apperçoivent, mais que je les vois d'une autre maniere, comme s'il y avoit deux ouvertures

au milieu de mon front, par leſquelles ces objets vinſſent encore ſe peindre dans ma tête, mes yeux étant fermés. Voilà ce que j'appelle *voir par les yeux de l'eſprit*, & il n'eſt aucun Sourd & Muet, qui n'en faſſe ſur le champ l'épreuve au dedans de lui-même : bientôt ils ſe plaiſent à la multiplier & à la diverſifier.

C'eſt dans Paris, & chez moi, que je donne mes Leçons, mais je me tranſporte en eſprit à Verſailles (ma patrie), où j'ai fait venir les trois plus anciennes de nos Sourdes & Muettes, pour y paſſer huit jours de ſuite. Elles y ſont auſſi-tôt que moi, & ſe rappellent toujours avec un nouveau plaiſir le ſéjour qu'elles y ont fait. Je monte en eſprit au Château, & je retrace, autant que je le puis, le grand eſcalier & les premiers appartemens : auſſi-tôt les Sourdes & Muettes continuent le tableau, mais ſur-tout celui de la gal-

lerie, qui les a tellement saisies d'admiration, qu'elles ont changé (toutes trois) de couleur en y entrant.

Nous descendons ensuite en esprit dans le Parc. Elles vont de bosquet en bosquet, & n'oublient pas les effets des eaux, dont elles ont été étrangement surprises.

Je leur fais observer, que ce ne sont plus les yeux de leur corps qui voient ces différens objets : leur corps n'a point changé de place : il est vis-à-vis de la table, sur laquelle nous écrivons : c'est aux yeux de leur esprit, qu'ils sont présens, comme si elles les voyoient encore, & je leur dis, que la peinture intérieure, qui fait l'objet de leur amusement, est ce que nous appellons une *idée ou la représentation d'un objet dans l'esprit.*

Vous avez maintenant dans l'esprit, leur dis-je encore, l'idée du Château de Versailles, l'idée des appartemens,

l'idée des boſquets, &c. Toutes ces choſes ſont matérielles & ſenſibles : vous les avez vues de vos yeux, mais ce qui vous les repréſente maintenant au-dedans de vous-mêmes, eſt ce que nous appellons votre imagination.

Vous avez vu, qu'il vous a fallu deux heures & demie, pour vous tranſporter de Paris à Verſailles, & pluſieurs jours de ſuite, pour vous amener de Lyon à Paris. Votre corps ne peut aller plus vîte ; mais auſſi-tôt qu'il vous plaît, votre eſprit ſe promene dans les jardins de Verſailles, ou ſur les bords du Rhône, pendant que ce même corps eſt aſſis ſur un ſiege, ou qu'il marche dans les rues de Paris : voilà ce qui s'appelle *penſer* : vous penſez aux beautés de Verſailles ; vous penſez au Fleuve, qui coule dans la ville de Lyon.

Vous dites en vous-mêmes, que le Parc de Verſailles eſt beau : voilà ce

nous appellons un *jugement.* Il renferme deux idées : vous avez l'idée du Parc & l'idée de beauté : vous les uniſſez enſemble par un *oui* intérieur ; c'eſt ce que nous appellons un *jugement affirmatif :* au contraire, vous dites en vous-mêmes, que le boulevard de la Porte Saint-Martin n'eſt pas beau : voilà encore deux idées, l'idée de boulevard & l'idée de beauté ; mais vous les ſéparez par un *non* intérieur : c'eſt ce que nous appellons un *jugement négatif*, & lorſque vous écrivez ſur la table ce que vous avez penſé en vous-mêmes, c'eſt ce que nous appellons *une propoſition affirmative*, ou *une propoſition négative.*

Je vous demande, ſi vous voulez retourner à Verſailles, où il m'a paru que vous vous plaiſiez beaucoup & y demeurer toujours : vous me répondez, que vous le voulez bien, pourvu que j'y aille auſſi moi-même & que j'y

reſte. Je vous demande pourquoi vous y mettez cette condition, & vous me répondez, que c'eſt, parce qu'il n'y a perſonne à Verſailles, qui inſtruiſe les Sourds & Muets : voilà ce que nous appellons un raiſonnement. Il renferme pluſieurs idées, que vous comparez les unes avec les autres de cette maniere : Verſailles eſt un beau lieu : j'aime Verſailles : je voudrois y demeurer ; mais je ne trouverois point d'inſtruction des Sourds & Muets à Verſailles : j'aime mieux mon inſtruction que les beautés de Verſailles : je ne veux donc point y demeurer, ſi celui qui nous inſtruit n'y vient point auſſi & n'y demeure pas.

La penſée & l'amour, diſons-nous aux Sourds & Muets, ne ſont pas la même choſe. Vous penſez quelquefois à des choſes que vous n'aimez pas, & qu'au contraire vous haïſſez. Vous penſez à la pareſſe, à la déſ-

obéiſſance, à la gourmandiſe, que vous appercevez dans quelque jeune perſonne, & vous n'aimez aucune de ces trois choſes : ce qui penſe au-dedans de nous-mêmes s'appelle *notre eſprit :* ce qui aime s'appelle *notre cœur*, & la réunion de l'un & de l'autre s'appelle *notre ame.*

L'idée d'une ame qui penſe & qui raiſonne, ſe préſente à notre eſprit ſans aucune forme, ni aucune couleur ; nous appellons cette idée une *ſimple perception.*

Vous avez donc un corps & une ame ; un corps qui mange, qui boit, qui dort, qui marche & qui ſe repoſe ; & une ame, qui penſe, qui juge & qui raiſonne. Votre ame ne peut, ni manger, ni boire, &c. ; votre corps ne peut, ni penſer, ni juger, ni raiſonner.

Ces opérations, comme on le voit, ſont vraiment ſimples, & les Sourds

& Muets les ſaiſiſſent avec autant de facilité que d'empreſſement.

CHAPITRE XII.

Comment on fait entendre aux Sourds & Muets les premieres vérités de la Religion.

DÈS que la diſtinction de l'ame d'avec le corps eſt clairement établie, comme on vient de le faire dans le Chapitre précédent ; l'ame des Sourds & Muets duement avertie de ſa ſupériorité & de ſa nobleſſe, qui la diſtingue des bêtes, qui ne penſent & ne raiſonnent point, ne demande plus, qu'à nous ſuivre par-tout où nous voudrons la conduire : elle vole dans le ciel, revient ſur la terre, & deſcend dans les abîmes avec autant de facilité que la nôtre.

Ils ont vu de leurs yeux qu'une maiſon ne ſe bâtiſſoit pas toute ſeule, & qu'une montre ne pouvoit ſe faire elle-même ; ils ont admiré cette petite machine, & ont dit, ſans qu'on le leur ſuggerât, qu'il avoit fallu beaucoup d'eſprit pour l'inventer.

Mais lorſque nous leur montrons ſur une ſphere artificielle les mouvemens périodiques de la terre, & des planettes autour du Soleil, & qu'ils en voient enſuite l'exécution en petit dans la ſçavante horloge de M. Paſſemant, c'eſt alors que leur ame s'étend & s'éleve avec des ſentimens de joie & d'admiration, que toutes nos expreſſions ne peuvent rendre : bientôt leur ſurpriſe tient de l'extaſe, lorſque montant juſqu'aux étoiles fixes, nous leur annonçons quelle eſt leur diſtance de la terre & leur éloignement les unes des autres

C'eſt alors qu'ils comprennent

qu'une machine auſſi prodigieuſement immenſe, & qui renferme tant de beautés plus raviſſantes les unes que les autres, ne peut être l'effet que d'une Puiſſance infinie. Ils voient & comprennent l'uſage que les Artiſans font de leurs outils pour la fabrication de leurs ouvrages, mais il n'eſt pas néceſſaire de leur dire qu'il a été impoſſible d'en employer aucun pour la fabrication de l'Univers.

Si nous leur écrivons, que celui qui a fait toutes ces choſes n'a ni corps, ni figure, ni couleur, & qu'il ne peut tomber ſous nos ſens; à peine daignent-ils fixer leurs yeux ſur cette propoſition, parce que leur bon ſens leur dicte qu'il eſt impoſſible de concevoir en lui des yeux, des oreilles, des pieds & des mains. C'eſt ce que nous appellons être un *pur eſprit*, dont les opérations ne peuvent être empêchées ou retardées comme les

nôtres le ſont par la peſanteur de nos corps.

Il eſt temps alors de leur annoncer que celui dont les ouvrages les tranſportent d'étonnement, eſt le Dieu devant lequel nous nous proſternons, que c'eſt un Eſprit éternel, indépendant, immuable, infini, qui eſt préſent par-tout, qui voit tout, qui peut tout, qui a créé toutes choſes, & qui les gouverne toutes : il ne s'agit point ici de courir à grand pas ; mais ſi les démarches ſont lentes, on eſt bien dédommagé de ſa patience par les nuances ſucceſſives de reſpect envers Dieu, dont on apperçoit le progrès dans le cœur de ces jeunes perſonnes, & qui eſt ordinairement proportionné aux connoiſſances qu'elles acquierent.

Donnons ſeulement un échantillon de la maniere de procéder dans l'explication de ces propriétés Divines.

Vous n'avez point toujours été dans

ce monde, diſons-nous aux Sourds & Muets, vous n'exiſtiez pas il y a trente ans, vous êtes venu au monde comme tous les enfans, dont vous apprenez tous les jours la naiſſance : votre pere étoit avant vous : votre grand-pere étoit plus ancien : votre biſaïeul & votre triſaïeul l'étoient encore davantage : chacun d'eux à ſon tour a eu ſon commencement : c'eſt Dieu qui les a formés dans le ſein de leurs meres, & alors ils ont commencé d'exiſter : il en a été de même de tous les autres hommes qui ſont nés & qui ſont morts depuis le commencement du monde ; mais celui qui forme tous les autres, n'a pu être formé par aucun autre qui fût plus ancien que lui : il n'a donc point eu de commencement.

Ce n'eſt pas tout : vos peres & grands-peres, biſaïeuls & triſaïeuls ſont morts : vous mourrez auſſi quand il plaira à

Dieu : ils ont eu une fin dans ce monde ; vous en aurez pareillement une lorſque vous mourrez : on a mis leurs corps dans la terre lorſque leur ame s'en eſt ſéparée ; on y mettra auſſi le vôtre ; mais Dieu ne mourra point : il n'aura jamais de fin : il a toujours été & il ſera toujours ; voilà ce que ſignifie ce mot *éternel.*

L'indépendance & les autres perfections de Dieu s'expliquent de la même maniere, *à magis noto ad minus notum.* Il ne s'agit pas de faire des démonſtrations philoſophiques ou théologiques ; il eſt uniquement queſtion de ſe faire entendre, & on y réuſſit par cette ſimplicité.

Juſqu'alors ſi on écrivoit ſur la table le nom de Dieu, les Sourds & Muets levoient la main & montroient le ciel, mais c'étoit pour eux un ſigne vuide de ſens : ils en conviennent, & ne ceſſent de le répéter ; il faut du

moins ſçavoir que l'on a une ame ; & que le rideau qui la cache elle-même à elle-même ſoit tiré avant qu'elle puiſſe découvrir le ſceau de la Divinité, qui eſt naturellement empreint en elle d'une maniere ineffaçable. Maintenant ils comprennent, que la louange, l'adoration, l'action de graces lui ſont dues. Ce que nous faiſons dans nos temples n'eſt plus à leurs yeux un ſimple ſpectacle, tel qu'ils ſe le figuroient : ils comprennent, que nous y demandons, & ils y demandent avec nous tout ce qui nous eſt néceſſaire aux uns & aux autres, tant pour l'ame que pour le corps.

CHAPITRE

CHAPITRE XIII.

Maniere d'apprendre aux Sourds & Muets les Myſteres mêmes de notre Religion.

VOICI maintenant de quelle maniere on peut apprendre aux Sourds & Muets les Myſteres mêmes de notre Religion.

Vous exiſtez, leur diſons-nous; vous penſez & vous aimez. Votre exiſtence n'eſt point votre penſée. Les bêtes exiſtent & elles ne penſent pas. Elle n'eſt point non plus votre amour.

Votre penſée n'eſt point non plus votre amour, puiſque vous penſez quelquefois à des choſes, que vous n'aimez pas: elle n'eſt point non plus votre exiſtence. Enfin, votre amour n'eſt ni votre exiſtence, ni votre penſée.

Voilà donc en vous trois choſes, qui ſont diſtinguées l'une de l'autre, c'eſt-à-dire, que l'une n'eſt pas l'autre. Vous pouvez penſer à l'une ſans penſer à l'autre : cependant ces trois choſes ſont inſéparables, & ſont chez vous un ſeul moi, qui exiſte, qui penſe & qui aime ; c'eſt une eſpece d'image, & comme une reſſemblance de ce qui eſt en Dieu ; c'eſt ce qu'un grand Evêque du dernier ſiecle (Monſieur Boſſuet) appelloit une Trinité créée.

Il y a en Dieu trois perſonnes, le Pere, le Fils & le Saint-Eſprit. Le Pere n'eſt point le Fils, il n'eſt pas non plus le Saint-Eſprit.

Le Fils n'eſt point le Pere ; il n'eſt pas non plus le Saint-Eſprit.

Enfin le Saint-Eſprit n'eſt ni le Pere, ni le Fils.

Ces trois Perſonnes ſont diſtinguées l'une de l'autre, c'eſt-à-dire, que l'une n'eſt pas l'autre. Vous pouvez penſer

à l'une ſans penſer à l'autre : cependant elles ſont inſéparables & ne ſont qu'un ſeul Dieu, un ſeul Eſprit éternel, indépendant, immuable, &c. Voilà ce que nous devons croire, par ce que notre foi nous l'enſeigne ; & après que nous avons montré cet enſeignement dans les Divines Ecritures, ceux de nos Sourds & Muets, qui ne ſont plus enfans, récitent avec goût le Symbole de ſaint Athanaſe tous les Dimanches à Prime, & tiennent fermement à tous les articles qu'il expoſe ſur le Myſtere de la Sainte Trinité.

La comparaiſon de l'ame & du corps, qui eſt un ſeul homme, *unus eſt homo*, comme il eſt dit dans ce même Symbole, ſert à leur faire entendre, que Dieu & l'homme eſt un ſeul J. C., *unus eſt Chriſtus*, & répand un jour ſur les vérités ſaintes, qui ſont les ſuites néceſſaires de cette union ineffable. Nous mangeons, nous buvons, nous dor-

mons, nous marchons par notre corps: nous penſons, nous jugeons, nous raiſonnons par notre ame. J. C., comme Dieu, eſt éternel, indépendant, immuable, &c. J. C., comme homme, a été conçu, il eſt né, il a ſouffert, il eſt mort, &c.

(Dans l'Exercice du 13 Août, dont nous avons parlé ci-deſſus, huit Sourds & Muets ont répondu en trois langues à 86 queſtions ſur les trois principaux Myſteres de notre Religion).

Le Myſtere de l'Euchariſtie s'explique auſſi de la maniere qui lui eſt propre.

Les Sourds & Muets voient de leurs yeux, que cinq ou ſix goutes d'eau verſées dans une liqueur du plus beau rouge, la changent auſſi-tôt en blanc, comme ſi c'étoit du lait: nous leur rappellons ce qu'ils ont lu dans leur ancien Teſtament, que la verge de Moïſe fut changée en ſerpent, & que les eaux

d'un grand fleuve furent changées en ſang ; & ce qu'ils ont vu dans l'Evangile, que J. C. par ſa puiſſance changea l'eau en vin aux noces de Cana.

Nous leur diſons qu'un changement plus miraculeux encore s'opere ſur nos Autels par la vertu toute puiſſante des paroles de J. C., que le Prêtre prononce en ſon nom. Le pain & le vin y ſont changés au Corps & au Sang de J. C. C'eſt J. C. lui-même qui l'a dit: c'eſt l'Egliſe qui nous l'enſeigne ; nous devons le croire, quoique nous ne le comprenions pas.

(En 1773, quelques-uns de nos Sourds & Muets ont fait un Exercice public ſur le Sacrement de l'Euchariſtie, dont le programme annonçoit entre pluſieurs autres choſes, qu'ils donneroient quatre preuves de la préſence réelle du Corps & du Sang de J. C. ſous les eſpeces euchariſtiques, & qu'ils répondroient aux objections

principales, qu'on peut faire contre cet article de notre Foi).

D'après les exemples contenus dans ce Chapitre, on conviendra sans doute, qu'il est possible de faire entendre aux Sourds & Muets les Mysteres de notre Religion, & qu'ils doivent même les mieux entendre, que ceux qui ne les ont appris, que dans leurs catéchismes.

CHAPITRE XIV.

Qu'il n'est aucune idée Métaphysique, dont on ne puisse donner aux Sourds & Muets une explication très-claire par le moyen de l'analyse, & avec le secours des Signes méthodiques.

Il n'est point de mot, qui ne signifie quelque chose, & il n'est point de

choſe, qui ne puiſſe être ſignifiée très-clairement par un ou pluſieurs mots, ſoit qu'il s'agiſſe d'une choſe dépendante des ſens, ou d'une choſe, qui en ſoit totalement indépendante.

Dans toute Langue il n'eſt aucun mot, dont les Sçavans ne faſſent entendre la ſignification par l'analyſe, en ſe ſervant d'autres mots, autant qu'il en eſt néceſſaire, & qui rendent ſenſible ce qu'on ne comprenoit pas.

Ces autres mots peuvent ſe dire à quiconque a les oreilles duement organiſées. Lorſqu'on les dit, & qu'ils ne ſont pas entendus, c'eſt-à-dire compris, on les explique par d'autres mots; & ſi ces derniers ne ſont pas encore aſſez intelligibles, on en cherche d'autres qui le ſoient davantage: en un mot il n'en reſte aucun, dont on ſoit obligé de dire, qu'il eſt impoſſible d'en exprimer la ſignification.

Avec les Sourds & Muets, c'eſt préciſément la même opération, qui ſe fait par écrit juſqu'à ce qu'on ſoit parvenu à des mots, qui ſont compris par ſignes, & qui répandent la lumiere ſur ce qui étoit obſcur. Il eſt rare que je ſois obligé d'en venir à une ſeconde opération; & ſi cela arrivoit ſouvent, ce ſeroit une preuve que je n'aurois pas des idées bien nettes, & que je ne ſçaurois pas choiſir mes expreſſions. J'ai donné dans mon Inſtitution méthodique un exemple de ces ſortes d'explications; je penſe qu'il ſera très-utile de le répéter ici, en y ajoutant même quelques réflexions.

Il n'eſt peut-être point de mot plus difficile à expliquer par ſignes, que celui-ci *je crois*. Voici de quelle maniere je m'y prends pour y réuſſir. Après avoir écrit ſur la table *je crois*, je tire quatre ligne ainſi diſpoſées :

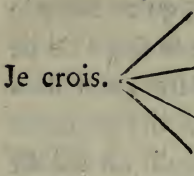

Ce qui signifie, mon esprit consent, mon cœur adhere, ma bouche professe, mais je ne vois point de mes yeux. Je recueille ensuite ce qui est écrit sur ces quatre lignes, & je le porte sur le mot *je crois*, pour faire entendre que tout cela y est renfermé.

S'agit-il après cette explication de dicter par les signes méthodiques ce mot *je crois*, je fais d'abord le signe du Pronom personnel du singulier, ainsi qu'il a été dit en son lieu : je porte ensuite mon *index* droit sur mon front, dont la partie concave est censée contenir mon esprit, c'est-à-dire ma faculté de penser, & je fais le signe de *oui* : après cela je fais le même signe de *oui* en mettant mon doigt sur

la partie de moi-même, qu'on regarde ordinairement comme le ſiege de ce que nous appellons notre cœur dans l'ordre ſpirituel, c'eſt-à-dire de notre faculté d'aimer (quoiqu'il ait été dit pluſieurs fois, que ces deux facultés ſont ſpirituelles, & n'occupent point de place) : je fais enſuite le même ſigne de *oui* ſur ma bouche en remuant mes levres. Enfin je mets ma main ſur mes yeux, & en faiſant le ſigne de *non*, je montre que je ne vois pas : il ne me reſte plus que le ſigne du préſent à faire, & on écrit *je crois* ; mais en l'écrivant on le comprend beaucoup mieux, que la plupart de ceux qui parlent & qui entendent : il eſt inutile de répéter ici que tous ces ſignes ſe font en un clin-d'œil.

D'après ce que je viens de dire & ce que j'ai expliqué précédemment ſur la maniere d'employer différemment un même ſigne radical, il eſt

aiſé de comprendre comment il faudra dicter toutes les perſonnes, les nombres, les temps & les modes du Verbe *croire*, ſoit à l'actif, ſoit au paſſif.

Quant aux mots qui en dérivent; *la foi* en eſt le Nom ſubſtantif, *la croyance* en eſt le Participe ſubſtantifié : *croyable* & *incroyable* ſont deux Adjectifs en *able :* (voyez page 23) *incroyablement* eſt le ſecond de ces deux Adjectifs qui eſt adverbifié. Le *Fidele* eſt celui qui a été baptiſé & qui croit, l'*Infidele* celui qui n'a point été baptiſé. En ſubſtantifiant cet Adjectif, cela fait l'*infidélité*. L'*Incrédule* eſt celui qui a été baptiſé, mais qui ne croit plus : en ſubſtantifiant cet Adjectif, cela fait *incrédulité*.

Credibilis, is, e, eſt un mot latin reconnu par les meilleurs Auteurs, & qui ſignifie croyable; mais on ne le ſubſtantifie point en bon latin, on ne

dit point *credibilitas*, *tatis :* au contraire en françois nous n'avons point admis le mot *credible ;* mais nos Théologiens & nos Philoſophes ont admis le mot de *crédibilité :* s'il faut le dicter, nous le repréſentons comme un Adjectif ſubſtantifié tiré du mot latin *credibilis :* nous ajoutons par conſéquent le ſigne de *latin*.

Tel eſt l'uſage de l'analyſe joint à celui des Signes méthodiques, & voici le jugement qu'en a porté un Sçavant du premier ordre.

L'Inſtituteur des Sourds & Muets de Paris « a fait (dit M. l'Abbé de Condillac) » du langage d'action un » art méthodique, auſſi ſimple que » facile, avec lequel il donne à ſes » Eleves des idées de toute eſpece, » & j'oſe dire des idées plus exactes » & plus préciſes que celles qu'on » acquiert communément avec le ſe- » cours de l'ouie. Comme dans notre

» enfance nous ſommes réduits à juger
» de la ſignification des mots par les
» circonſtances, où nous les enten-
» dons prononcer, il nous arrive ſou-
» vent de ne la ſaiſir qu'à-peu-près, &
» nous nous contentons de cet à-peu-
» près toute notre vie. Il n'en eſt pas
» de même des Sourds & Muets
» qu'inſtruit M***. Il n'a qu'un
» moyen pour leur donner les idées
» qui ne tombent pas ſous les ſens,
» c'eſt d'analyſer & de les faire ana-
» lyſer avec lui. Il les conduit donc
» des idées ſenſibles aux idées abſ-
» traites par des analyſes ſimples &
» méthodiques, & on peut juger
» combien ſon langage d'action a d'a-
» vantages ſur les ſons articulés de nos
» Gouvernantes & de nos Précep-
» teurs.

» J'ai cru devoir ſaiſir l'occaſion
» de rendre juſtice aux talens de ce
» Citoyen..... dont je ne crois pas

» être connu, quoique j'aie été chez » lui, que j'aie vu ſes Eleves, & » qu'il m'ait mis au fait de ſa Mé- » thode ». (M. l'Abbé de Condillac, Cours d'Etude pour l'Inſtruction, &c. *Tome Ier. Prem. Partie*, Chap. Ier. page 11.

J'ajoute à mon tour que j'ai cru devoir rapporter ce témoignage pour l'avantage d'une Méthode, dont il eſt bien à deſirer que ſe ſervent tous ceux qui voudront inſtruire des Sourds & Muets.

CHAPITRE XV.

Comment on peut faire comprendre en quelque degré à des Sourds & Muets ce que c'eſt que d'entendre auribus audire.

VOICI de quelle maniere je m'y prends, lorſque je veux explique;

cet article aux Sourds & Muets.

Je demande qu'on apporte une grande terrine, & je la fais remplir d'eau: lorſque l'eau eſt bien repoſée, j'y laiſſe tomber perpendiculairement une boule d'ivoire, ou quelqu'autre choſe de ſemblable, que je tenois entre mes doigts: alors je fais obſerver le mouvement d'ondulation qui ſe fait dans l'eau, & qui ſeroit beaucoup plus ſenſible dans un baſſin ou dans la riviere; mais les Sourds & Muets, qui l'ont ſouvent apperçu dans l'un & dans l'autre, ſe le rappellent très-aiſément. Enſuite j'écris ſur la table ce qui ſuit: *je jette la boule dans l'eau, l'eau s'écarte & va frapper les bords de la terrine.* Il n'eſt aucun de ces mots qui ne ſoit entendu des Sourds & Muets.

Après cela je prends un écran ou quelqu'autre choſe de ſemblable, en l'agitant avec la main, je m'en ſers pour faire voltiger de petits rideaux,

des manchettes, des feuilles de papier, &c. Je ſouffle auſſi ſur la main de quelqu'un, & j'appelle tout cela *air* : alors j'écris de nouveau ſur la table : *La chambre eſt pleine d'air comme la terrine eſt pleine d'eau : je frappe ſur la table, & l'air s'écarte & va frapper les murailles de la chambre, comme l'eau s'écarte, & va frapper les bords de la terrine.*

Je prends enſuite ma montre à réveil, & plaçant l'aiguille à l'endroit où elle doit être pour opérer la détente, je fais ſentir à chacun des Sourds & Muets le petit marteau qui frappe ſon doigt avec beaucoup de vîteſſe : je leur dis alors que nous avons tous un petit marteau dans l'oreille, & que l'air en s'écartant pour aller frapper les murailles de la chambre, rencontre notre oreille, qu'il y entre, & qu'il fait remuer ce petit marteau, comme je fais remuer avec le ſouffle de ma

bouche le petit coin de mon mouchoir: (c'eſt mon langage avec eux, je ne dois point ici le rendre autrement.) Enſuite je fais placer contre la muraille une perſonne qui entend, & qui me tourne le dos, & je la prie qu'auſſitôt qu'elle m'entendra frapper ſur la table, elle ſe retourne & vienne vers moi. Je frappe donc, & elle exécute ce dont nous ſommes convenus : alors je montre que l'air a rencontré ſon oreille, qu'en y entrant il a fait remuer ſon petit marteau, & que c'a été ce mouvement qu'elle a ſenti, qui l'a fait ſe retourner & venir vers moi.

Après cela j'envoie la même perſonne dans une autre chambre ; je frappe, & à l'inſtant elle arrive : je déclare que la même opération s'eſt faite dans ſon oreille, & lui a ſervi d'avertiſſement pour venir nous trouver. C'eſt ainſi que nous montrons la

propagation du ſon par le moyen de l'ondulation de l'air : (nous expliquons auſſi pourquoi cette propagation eſt plus lente que celle de la lumiere.) Quant à ce qui ſe paſſe dans l'intérieur de l'oreille, MM. les Anatomiſtes voudront bien ſe reſſouvenir que nous parlons à des Sourds & Muets, & qu'il n'eſt pas queſtion de rechercher ici une exactitude phyſique.

Nous faiſons comprendre aux Sourds & Muets, que s'ils n'entendent pas, c'eſt parce qu'ils n'ont pas ce marteau dans l'oreille, ou qu'il eſt trop enveloppé, pour que le mouvement de l'air puiſſe y faire impreſſion, ou enfin, parce que s'il ſe remue, & qu'il frappe, la partie ſur laquelle il agit eſt comme paralytique.

Toutes les fois que j'ai fait cette explication, elle a produit dans les Sourds & Muets des effets bien différens, les uns témoignant une grande

joie de ſçavoir ce que c'étoit que d'entendre, & les autres ſe livrant à une triſteſſe profonde, de ce qu'ils n'avoient point ce marteau dans l'oreille, ou de ce qu'il y étoit enveloppé. Les deux premieres, qui ont aſſiſté à cette Leçon, en ayant rendu compte chez elles, ne pouvoient contenir leur mauvaiſe humeur, lorſqu'elles apprirent que le Chat de la maiſon & le Serin avoient chacun leur petit marteau dans l'oreille.

D'après ce que je viens de dire; on comprendra facilement quelle eſt l'idée que les Sourds & Muets ſe forment de notre faculté d'entendre.

Lorſqu'ils ſont tous dans mon cabinet, & que leurs yeux ſont tournés vers un tableau qu'ils n'y avoient point encore vu, & qui attire toute leur attention, ſi je frappe du pied ſur le parquet, en quelque nombre qu'ils puiſſent être, il n'en eſt pas un ſeul

qui ne ſe retourne vers moi, parce qu'ils ont ſenti à leurs pieds une ſecouſſe qui les a ſuffiſamment avertis que je voulois qu'ils me regardaſſent.

Quelques momens après je leur fais entendre qu'il y a dans mon anti-chambre une vingtaine de Perſonnes qui ne peuvent m'appercevoir, & que je ne vois pas non plus, mais que je vais faire entrer, pour leur donner le plaiſir de voir ce même tableau. Je les appelle donc à haute voix, & ſur le champ elles accourent pour ſçavoir ce dont il s'agit. Alors les Sourds & Muets comprennent que ces Perſonnes ont éprouvé dans leurs oreilles une ſecouſſe à-peu-près ſemblable à celle qu'ils ont reſſentie à leurs pieds lorſque j'ai frappé ſur le parquet.

Notre faculté d'entendre leur paroît donc être une diſpoſition intérieure de nos oreilles, qui nous rend capables d'y recevoir des mouvemens, qui ne

peuvent pénétrer dans les leurs, parce que la porte en eſt fermée, ou parce qu'ils n'ont pas, ſoit le petit marteau, ſoit le tambour ſur lequel il doit frapper; & comme ils s'apperçoivent que le frappement du pied ſur le parquet, excite plus ou moins de mouvement dans leurs pieds, ſelon qu'on a frappé plus ou moins fort, ils conçoivent auſſi que le mouvement excité dans nos oreilles eſt plus ou moins fort, ſelon qu'on y a fait entrer l'air avec plus ou moins de violence: ils en ont l'idée à-peu-près comme de celle d'un vent qui ſouffle plus ou moins fortement.

Mais, comme on ne peut donner à un Aveugle de naiſſance une idée diſtincte de la différence des couleurs, on ne peut non plus donner à un Sourd & Muet une idée diſtincte de la différence des ſons que la prononciation des différentes lettres produit dans nos oreilles.

CHAPITRE XVI.

Réflexions ſur une Méthode & un Dictionnaire à l'uſage des Sourds & Muets.

LA Langue Françoiſe nous eſt naturelle, c'eſt-à-dire que nous l'avons appriſe dès notre premiere enfance, ſans réflexion & ſans étude, & dès l'âge de cinq ou ſix ans nous en ſçavions aſſez pour entendre ce qu'on nous diſoit, & pour répondre à ceux qui nous interrogeoient. Avec l'âge & le développement de la raiſon nous avons entendu plus de mots, & nous nous ſommes accoutumés à nous en ſervir nous-mêmes. Mais tant que nous ne les avons appris que par une ſimple habitude, ce n'étoit point là proprement ce qu'on appelle ſçavoir une Langue : auſſi faiſions-nous à tout

moment, soit en parlant, soit en écrivant, une multitude de fautes qui annonçoient notre ignorance d'une maniere très-sensible.

Nous n'avons pu en secouer le joug qu'avec le secours d'une méthode qui nous apprit à discerner les personnes, les nombres, les temps & les modes de nos Verbes, & à connoître leurs régimes, comme aussi les cas, les nombres & les genres de nos Noms, soit substantifs, soit adjectifs, & des Pronoms; enfin, les différences entre les Adverbes, les Prépositions & les Conjonctions. Ce n'est pas tout : il a fallu encore que nous eussions de bons Dictionnaires François qui fixassent la juste valeur de chaque mot, pour nous apprendre à n'en faire usage que selon la signification qui convenoit au sujet dont nous parlions, ou sur lequel nous écrivions.

Lorsqu'il s'est agi d'apprendre quel-

que Langue étrangere, nous avons eu beſoin d'une Méthode qui nous apprît dans cette Langue ce que la Méthode Françoiſe nous avoit appris dans la nôtre : il nous a fallu auſſi de bons Dictionnaires qui nous guidaſſent dans le choix des mots, ſoit pour traduire de cette nouvelle Langue dans la nôtre, ou de la nôtre dans la ſienne. Sans ce double ſecours nous n'aurions jamais ſçu, que d'une maniere très-imparfaite, la nouvelle Langue à l'étude de laquelle nous voulions nous appliquer.

La Langue naturelle des Sourds & Muets eſt la Langue des ſignes : ils n'en ont point d'autre, tant qu'ils ne ſont point inſtruits, & c'eſt la nature même, & leurs différens beſoins, qui les guident dans ce langage.

Il importe peu en quelle Langue on veuille les inſtruire : elles leur ſont toutes également étrangeres, & celle même du pays dans lequel ils ſont nés, n'offre

n'offre pas plus de facilité que toute autre, pour réuſſir dans cette entrepriſe. Mais quelque ſoit la Langue qu'on déſire leur apprendre, ils ont beſoin d'une Méthode, pour en connoître les régles, & d'un bon Dictionnaire, pour en apprendre la juſte valeur des mots.

C'eſt la connoiſſance de cette double néceſſité, qui engage la plupart des Perſonnes qui viennent à nos Leçons, mais ſur-tout les Etrangers, à me demander, ſi j'ai compoſé une Méthode à l'uſage des Sourds & Muets; & ſur ma réponſe affirmative, la plupart s'informent où ils pourront ſe la procurer pour l'emporter dans leur pays: (auſſi la premiere édition eſt-elle totalement épuiſée, & le Libraire en a déſiré une ſeconde) mais bientôt ils me demandent ſi j'ai auſſi compoſé un Dictionnaire: je pourrois leur répondre que mes Sourds & Muets n'en

ont pas beſoin d'un qui ſoit ni écrit ni imprimé, parce que dans toutes mes Leçons je ſuis moi-même le Dictionnaire vivant, qui explique tout ce qui eſt néceſſaire pour l'intelligence des mots qui entrent dans le ſujet que nous traitons, & que ce ſecours eſt pleinement ſuffiſant, comme le ſeroit celui d'un Précepteur, ſans la préſence duquel ſon Eleve ne traduiroit jamais, & qui épargneroit à celui-ci la peine de feuilleter les Dictionnaires, lui laiſſant ſeulement à mettre l'ordre néceſſaire dans les phraſes.

La preuve que cette eſpece de Dictionnaire a toujours été ſuffiſant pour mes Sourds & Muets, réſulte évidemment de leurs opérations, puiſque ſur mes ſignes qui n'expriment, ni aucune lettre, ni aucun mot, mais ſeulement des idées, ils écrivent tout ce qu'il me plaît de leur dicter: certainement ils ne pourroient le faire, s'ils n'avoient

pas dans leur esprit les mots qu'ils doivent choisir & les idées qu'ils signifient.

Mais depuis un certain temps, ayant eu à former des Maîtres, qui devoient s'en retourner très-promptement dans leur pays, il a été impossible qu'ils fussent aussi rompus sur l'usage des signes, que mes Disciples, qui, en ma place, leur servoient de Dictionnaires vivans, (j'ose les en prendre à témoins). Il a donc fallu, pour leur service, travailler à un Dictionnaire à l'usage des Sourds & Muets.

J'avoue qu'au premier instant, où l'idée s'en est présentée à mon esprit, l'exécution m'en a paru en quelque sorte impossible. Je voyois avec quelle promptitude nous faisions les signes, qui convenoient à chaque mot, dont il falloit exprimer la signification; mais il me paroissoit, que la description de ces signes exigeroit un détail, qui en

formeroit un ouvrage immenſe. Cependant, en examinant la choſe à tête repoſée, j'ai cru appercevoir, que trois ou quatre volumes *in*-4°. ſuffiroient pour remplir ce deſſein, & dès-lors je n'étois plus effrayé; mais de nouvelles réflexions m'ont découvert très-clairement, que cet ouvrage ne ſeroit pas à beaucoup près auſſi volumineux, ni auſſi difficile que je me l'étois figuré d'une premiere vue, parce qu'il faudroit en retrancher tout ce qui n'eſt pas néceſſaire pour l'inſtruction des Sourds & Muets.

1°. Pluſieurs Sçavans n'ont point fait difficulté de convenir avec moi, qu'il y avoit plus de trois mille mots de notre Langue, dont ils ignoroient la ſignification; j'en ignore moi-même un plus grand nombre: on n'exigera pas ſans doute que je les apprenne, pour les expliquer dans le Dictionnaire à l'uſage des Sourds & Muets.

2°. Je n'y ferai point entrer non plus les noms de toutes les parties qui nous compoſent, ni ceux de tous les objets que nous avons continuellement ſous les yeux : il ſuffit de les montrer.

3°. On n'y trouvera point les noms des quadrupedes, des volatiles, des poiſſons & des inſectes, ni ceux des arbres, des fruits, des fleurs, des légumes, des herbes, des racines, ni ceux des inſtrumens ou des ouvrages de différens arts, ou métiers, &c. &c.

Les Sourds & Muets ne peuvent apprendre les ſignifications de tous ces noms, que comme nous les avons appris nous-mêmes. En vain nous auroit-on répété cent & cent fois les noms de ces différens objets, ſi on ne nous les eût pas montrés, ou en nature, ou peints, ou ſculptés, ou gravés, nous n'y aurions attaché aucune idée plus diſtincte, que ſi on les eût prononcés en une Langue étrangere : le mot de *cheval*

ne nous auroit pas plus donné l'idée diſtincte de cet animal, que ſi on eût dit *equus* (en latin) ou *horſe* (en anglois) ou *pferd* (en allemand).

Ce ne ſont donc point des noms qu'il faut dire ou écrire aux Sourds & Muets : ce ſont les objets mêmes, ou leurs repréſentations qu'il faut leur montrer. C'eſt pourquoi, dans toute ſalle deſtinée pour l'inſtruction des Sourds & Muets, on doit avoir des tableaux ou des eſtampes bien faites, qui repréſentent ceux de ces objets, qu'il eſt plus intéreſſant de connoître : c'eſt ainſi que nous les apprenons à nos Eleves.

4°. Notre Dictionnaire des Verbes eſt déjà fait, & il eſt entre les mains de nos Sourds & Muets, & nous ſommes à la moitié de celui des Noms ; mais, d'après ce que nous avons expliqué (page 6) celui des Verbes nous donne lieu de ſupprimer tous les Noms

ſubſtantifs & adjectifs, qui dérivent des infinitifs. Les Maîtres des Sourds & Muets auront la bonté d'y faire attention, lorſqu'il faudra leur expliquer par ſignes ces Noms ſubſtantifs ou adjectifs.

5°. On ne trouvera point dans ce Dictionnaire de nouveaux ſignes pour les mots compoſés, comme *ſatisfaire*, *introduire*, &c. &c. ni pour ceux qui expriment des idées complexes, comme *fréquenter*, *copier*, &c. &c. ou des idées métaphyſiques, comme *croire*, *ambitionner*, &c. &c. mais on y trouvera par l'analyſe les idées ſimples dont chacun de ces mots exprime la réunion, & qu'il faut décompoſer dans le langage des ſignes, comme elles ſont décompoſées par l'analyſe. Ce ſont des ſignes connus, qu'il faut réunir, & non de nouveaux ſignes, qu'il s'agiſſe de chercher. Ainſi, par exemple, *ſatisfaire* ſignifie faire aſſez, *introduire* ſignifie con-

duire dedans, *fréquenter* ſignifie aller ſouvent dans le même endroit, *copier* ſignifie écrire ce qu'on voit dans un Livre, ou ſur du papier, *croire* ſignifie, dire oui de l'eſprit, du cœur & de la bouche, & non des yeux, *ambitionner* ſignifie deſirer avec ardeur quelque choſe de grand.

Après ces explications il eſt viſible, qu'il n'y a point à chercher de nouveaux ſignes, mais ſeulement à ſe ſervir de ceux qu'on connoît, en les réuniſſant les uns avec les autres, (ou pour parler plus correctement), les uns à la ſuite des autres.

Il en eſt de même d'une très-grande quantité de mots dans quelque Langue que ce ſoit. Pour les faire entendre aux Sourds & Muets, il n'eſt pas néceſſaire d'inventer de nouveaux ſignes; il ſuffit de donner des explications analytiques, courtes & préciſes, qui ramenent leur eſprit à des mots dont

ils ont cent & cent fois compris la signification par signes. Le Dictionnaire à leur usage contiendra donc beaucoup plus d'explications que de signes.

6°. Cet ouvrage n'étant fait que pour eux & pour faciliter les Opérations de ceux qui voudront bien se charger de les instruire, on ne devra point être surpris de n'y pas rencontrer tous les mots de l'explication desquels ils n'ont pas besoin, soit parce que ce sont des mots qui expriment les noms de différens objets, qu'il suffit de leur montrer, soit parce qu'il s'agit de mots dont la connoissance leur seroit aussi inutile, qu'elle l'est à la très-grande partie des hommes (je dis des hommes même suffisamment instruits) qui vivent & qui meurent, sans en avoir sçu la signification.

Le Dictionnaire à l'usage des Sourds

& Muets ne formera donc qu'un ſeul volume portatif de moyenne groſſeur. Il n'eſt pas encore fini, mais j'eſpere qu'il le ſera bientôt. En attendant, on pourra ſe ſervir du Dictionnaire portatif de Richelet, de l'édition de Wailly, auquel je dois convenir que je ſuis redevable de pluſieurs de mes explications.

Fin de la premiere Partie.

LA VÉRITABLE MANIERE
D'INSTRUIRE
LES SOURDS ET MUETS,
CONFIRMÉE PAR
UNE LONGUE EXPÉRIENCE.

SECONDE PARTIE.

OBSERVATION PRÉLIMINAIRE.

APPRENDRE à des Sourds & Muets à parler, n'eſt point une œuvre qui demande de grands talens ; elle exige ſeulement beaucoup de patience. Tout Pere ou Mere, Maître ou Maîtreſſe, qui aura lu avec attention ce que je vais expoſer ſur cette matiere, peut eſpérer de réuſſir dans cette entrepriſe, pourvu qu'il ne ſe

rebute pas des premieres difficultés ; qu'il éprouvera infailliblement de la part de son Eléve : il doit s'y attendre, mais sur-tout ne se livrer à aucuns mouvemens d'impatience, qui déconcerteroient ce Novice, & lui feroient bientôt abandonner une instruction, dont il ne connoît pas tout le prix, & qui d'ailleurs n'offre rien d'agréable dans ses premieres Leçons.

J'ai averti dans mon Institution méthodique imprimée en 1776, que je n'étois point auteur de cette espece d'Instruction, & lorsque je me chargeai de deux Sœurs jumelles, Sourdes & Muettes, il ne me vint pas même à l'esprit de chercher des moyens pour leur apprendre à parler ; mais je n'avois pas oublié, que dans une conversation à l'âge de seize ans, avec mon Répétiteur de Philosophie, qui étoit un excellent Métaphysicien, il m'avoit prouvé ce principe inconteſtable, qu'il

n'y a pas plus de liaiſon naturelle entre des idées métaphyſiques & des ſons articulés, qui frappent nos oreilles, qu'entre ces mêmes idées & des caracteres tracés par écrit qui frappent nos yeux.

Je me ſouvenois très-bien, qu'en bon Philoſophe il en tiroit cette concluſion immédiate, qu'il ſeroit poſſible d'inſtruire des Sourds & Muets par des caracteres tracés par écrit, & toujours accompagnés de ſignes ſenſibles, comme on inſtruit les autres hommes par des paroles & des geſtes, qui en indiquent la ſignification. (Je ne penſois point à ce moment, que la Providence mettoit dès-lors les fondemens de l'œuvre, à laquelle j'étois deſtiné).

Je concevois d'ailleurs, que dans toute Nation les paroles & l'écriture ne ſignifioient quelque choſe, que par un accord purement arbitraire entre les perſonnes du même pays, & que

par-tout il avoit fallu des ſignes qui donnaſſent aux paroles, comme à l'écriture, & à l'écriture auſſi parfaitement qu'aux paroles, la vertu de rappeller à l'eſprit les idées des choſes, dont on avoit prononcé ou écrit, écrit ou prononcé les noms, en les montrant par quelque ſigne des yeux ou de la main.

Plein de ces principes, fondés ſur une exacte Métaphyſique, je commençai l'Inſtruction de mes deux Elèves, & je reconnus bientôt qu'un Sourd & Muet, guidé par un bon Maître, eſt un Spectateur attentif, qui ſe donne à lui-même, (*ipſe ſibi tradit ſpectator*) le nombre & l'arrangement des lettres d'un mot qu'on lui préſente, & qu'il le retient mieux que les autres enfans, tant qu'ils ne les ont pas entendus répéter par un uſage quotidien.

Je vis, d'ailleurs, par expérience, que dès le commencement de ſon inſ-

truction, tout Sourd & Muet doué d'une certaine activité d'esprit, apprend en trois jours environ quatre-vingts mots, qu'il n'oublie point, & dont il n'est pas nécessaire de lui rappeller la signification. Le nombre & l'arrangement des lettres de chacun de ces mots est tellement gravé dans sa mémoire, que si quelqu'un en l'écrivant, fait une faute d'ortographe, aussi-tôt le Sourd & Muet l'en avertit.

Je jouissois donc avec plaisir de la facilité, que me présentoient l'écriture & les signes méthodiques, pour l'instruction des Sourds & Muets, & ne pensois aucunement à délier leur langue, lorsqu'un inconnu vint un jour d'Instruction publique, m'offrir un Livre Espagnol, en me disant, que si je voulois bien l'acheter, je rendrois un vrai service à celui qui le possédoit : je répondis, qu'il me seroit totalement inutile, parce que je n'en-

tendois pas cette Langue ; mais en l'ouvrant au haſard, j'y apperçus l'Alphabet manuel des Eſpagnols, bien gravé en taille douce : il ne m'en fallut pas davantage : je le retins, & donnai au Commiſſionnaire ce qu'il déſiroit.

J'étois dès-lors impatient de la longueur de ma Leçon, mais enſuite, quelle fut ma ſurpriſe, lorſqu'ouvrant mon Livre, à la premiere page j'y trouvai ce titre, *arte para enſeñar à hablar los Mudos* ? Je n'eus pas beſoin de deviner que cela ſignifioit *l'art d'enſeigner aux Muets à parler*, & dès ce moment je réſolus d'apprendre cette Langue, pour me mettre en état de rendre ce ſervice à mes Eléves.

A peine étois-je en poſſeſſion de cet Ouvrage de M. Bonnet, qui lui a mérité en Eſpagne les plus grands éloges, comme j'en parlois volontiers aux Perſonnes qui venoient à mes Le-

çons, un des Assistans m'avertit qu'il y avoit en latin sur cette même matiere un très-bon ouvrage, composé par M. Amman, Médecin Suisse en Hollande, sous ce titre, *Dissertatio de loquelâ Surdorum & Mutorum*, & que je le trouverois dans la bibliothèque d'un de mes amis.

Je ne tardai point à me le procurer & conduit par la lumiere de ces deux excellens guides, je découvris bientôt, comment je devois m'y prendre, pour guérir au moins en partie une des deux infirmités de mes Disciples: mais je dois rendre ici à ces deux grands hommes la justice qui leur est due. On dispute aujourd'hui à M. Bonnet le mérite de cette invention, parce qu'on trouve dans l'histoire, que quelques Personnes avant lui avoient fait parler des Sourds & Muets, & on accuse M. Amman de plagiat, comme n'ayant fait que co-

pier des Auteurs plus anciens.

Pour moi, pénétré de la plus vive reconnoiſſance envers mes deux Maîtres, je ne fais point difficulté de croire, que M. Amman ait inventé cet art en Hollande, M. Bonnet en Eſpagne, M. Wallis en Angleterre, & d'autres Sçavans dans d'autres pays; ſans avoir vu les ouvrages les uns des autres; j'ajoute même, qu'il n'eſt aucun habile Anatomiſte, qui en refléchiſſant pendant quelques jours ſur les mouvemens qui ſe paſſent en lui dans l'organe de la voix, & les parties qui l'environnent, à meſure qu'il prononce fortement & ſéparement chacune de nos lettres, & ſe regardant avec attention dans ſon miroir, ne puiſſe devenir à ſon tour inventeur de cet Art, ſans avoir lu précédemment aucun ouvrage ſur cette matiere. Je donnerois volontiers cet exemple pour la juſtification de ces deux Auteurs.

J'ai voulu quelquefois parier avec des Sçavans, que dans l'eſpace d'une demi heure, je les mettrois au fait de ma Methode, tant elle eſt ſimple. Après en avoir fait l'épreuve, quelques uns d'entr'eux ſont convenus, qu'ils auroient perdu la gageure, s'ils l'euſſent acceptée : pourquoi ne ſe trouvera-t-il pas quelqu'un en France ou ailleurs, qui ſans avoir lu mon ouvrage, prendra la même route, dans laquelle il ne s'agit que de ſuivre la nature pas-à-pas? Et ne ſeroit-on point injuſte de lui en diſputer l'invention ou de l'accuſer de plagiat? Monſieur Amman a très-bien repondu à ceux qui lui ont fait ce réproche.

Il eſt toujours permis de profiter des lumieres de ceux qui ont écrit avant nous; mais un Plagiaire eſt un homme mépriſable, qui cherche à s'en faire honneur, comme s'il les eût tirées de ſon propre fond. Doit-on ſuppoſer

cette baſſeſſe dans des hommes d'un mérite diſtingué?

Je n'entrerai point dans le détail des explications, que nos deux Sçavans Auteurs ont données, tant ſur la théorie, que ſur la pratique de la matiere qu'ils traitoient. Leurs ouvrages ſont deux flambeaux, qui m'ont éclairé; mais dans l'application de leurs principes, j'ai ſuivi la route qui m'a paru la plus courte & la plus facile pour en faire uſage.

CHAPITRE PREMIER.

Comment on peut réuſſir à apprendre aux Sourds & Muets à prononcer les voyelles & les ſyllabes ſimples.

LORSQUE je veux eſſayer d'apprendre à un Sourd & Muet à pronon-

cer quelque parole, je commence par lui faire laver ſes mains, juſqu'à ce qu'elles ſoient vraiement propres. Alors je trace un *a* ſur la table, & prenant ſa main, je fais entrer ſon 4e. doigt dans ma bouche juſqu'à la ſeconde articulation ; après cela je prononce fortement un *a*, & je lui fais obſerver, que ma langue reſte tranquille & ne s'eleve point pour toucher à ſon doigt.

Enſuite j'écris ſur ma table un *é*. Je le prononce de même pluſieurs fois fortement, le doigt de mon Diſciple étant toujours dans ma bouche : je lui fais remarquer, que ma langue s'éleve, & pouſſe ſon doigt vers mon palais : alors retirant ſon doigt, je prononce de nouveau cette même lettre, & lui fais obſerver, que ma langue s'élargit & s'approche des dents canines, & que ma bouche n'eſt pas ſi ouverte. Je lui montrerai dans la

ſuite ce qu'il devra faire pour prononcer nos différens *é*.

Après ces deux opérations je mets moi-même mon doigt dans la bouche de mon Eléve & je lui fais entendre, qu'il doit faire avec ſa langue, comme j'ai fait avec la mienne. La prononciation de l'*a* ne ſouffre ordinairement aucune difficulté. Celle de l'*é* réuſſit de même le plus ſouvent; mais il ſe trouve quelques Sourds & Muets, avec leſquels il faut recommencer deux ou trois fois cette eſpece de mécaniſme, ſans en témoigner aucune impatience.

Lorſque le Sourd & Muet a prononcé ces deux premieres lettres, j'écris & je montre un *i*; enſuite je remets ſon doigt dans ma bouche & je prononce fortement cette lettre. Je lui fais obſerver, 1°. que ma langue s'eleve davantage, & pouſſe ſon doigt vers mon palais, comme pour l'y at-

tacher, 2°. que ma langue s'élargit davantage, comme pour sortir entre les dents des deux côtés, 3°. que je fais comme une espece de souris, qui est très-sensible aux yeux.

Après cela, retirant son doigt de ma bouche, & mettant le mien dans la sienne, je l'engage à faire ce que je viens de faire moi-même : mais il est rare, que cette opération réussisse dès la premiere fois, & même dès le premier jour, quoique faite à plusieurs reprises ; il se trouve même quelques Sourds & Muets, qu'on ne peut jamais y amener, que d'une maniere très-imparfaite. Leur *i* garde toujours trop de ressemblance avec l'*é*. Je ne parle point ici de l'*y* qui se prononce comme un *i*.

Il n'est plus nécessaire de remettre les doigts dans la bouche. En faisant comme un *o* avec mes levres & y ajoutant une espece de petite moue,

je prononce un *o*, & le Sourd & Muet le fait à l'inſtant ſans aucune difficulté.

Je fais enſuite avec ma bouche, comme ſi je ſoufflois une lumiere ou du feu, & je prononce un *u*. Les Sourds & Muets ſont plus portés à prononcer un *ou*. Pour corriger ce défaut je fais ſentir au Sourd & Muet, que le ſouffle que je fais ſur le revers de ſa main en prononçant un *ou* eſt chaud, mais qu'il eſt froid en prononçant un *u*. La lettre *h* n'ajoute qu'une eſpece de ſoupir aux voyelles qu'elle précéde: l'uſage apprendra quels ſont les mots où l'on doit ſupprimer cette aſpiration; avant que d'aller plus loin, je dois avertir tout Inſtituteur des Sourds & Muets d'éviter l'inconvénient, dans lequel je ſuis tombé moi-même, lorſque j'ai formé la réſolution d'apprendre aux Sourds & Muets à parler. Ayant lu avec attention, & entendu très-clairement

très clairement les principes de mes deux Maîtres, MM. Bonnet & Amman, j'ai entrepris de les expliquer par demandes & par réponſes & de les faire apprendre à mes Eléves, j'enfilois mal-à-propos une route trop longue & trop difficile. J'enſeignois & je perdois mon temps : il ne devoit être queſtion que d'opérer.

Les Inſtituteurs des Sourds & Muets n'ont beſoin que d'être avertis de ce qui ſe paſſe naturellement en eux, lorſqu'ils prononcent des lettres & des ſyllabes, parce qu'ils les ont articulées dès l'enfance, ſans faire attention à ce mécaniſme. Après cet avertiſſement il n'eſt point néceſſaire de leur donner des principes, pour leur apprendre ce qu'ils doivent faire pour parler, puiſqu'ils le font d'eux-mêmes à chaque inſtant ; & ce qu'ils éprouvent en parlant, ſuffit pour leur faire comprendre ce qu'ils doivent tâcher

d'exciter dans les organes de leurs Diſciples.

Il en eſt de même des Sourds & Muets. Il eſt inutile d'entrer avec eux dans un grand détail de principes : ce ſeroit les fatiguer à pure perte. Sous la conduite d'un Maître intelligent, qui opere lui-même & les fait opérer, ils n'ont beſoin que de leurs yeux & de leurs mains, pour appercevoir & ſentir ce qui ſe paſſe dans les autres, lorſqu'ils parlent, & qui doit pareillement s'opérer en eux, pour proférer des ſons, comme le reſte des hommes.

J'ai cru cette épiſode néceſſaire, afin que tous ceux qui ſeront touchés de compaſſion pour les Sourds & Muets, ne s'imaginent point, qu'il faille des lumieres ſupérieures pour leur apprendre à parler.

Je ne dois point oublier non plus un article important & qui demande

quelque attention de la part de ceux qui veulent inſtruire des Sourds & Muets. Il arrive quelquefois que dans les premieres Leçons qu'on leur donne, pour leur apprendre à parler, ils diſpoſent leurs organes, comme ils nous voient diſpoſer les nôtres, pour prononcer telle ou telle lettre. Cependant lorſque nous leur faiſons ſigne de la proférer à leur tour, ils reſtent ſans voix, parce qu'ils ne ſe donnent aucun mouvement intérieur, pour faire ſortir l'air hors de leurs poumons. Si on n'eſt pas ſur ſes gardes, cet inconvénient fait aiſément perdre patience.

Pour y remédier, je mets la main du Sourd & Muet ſur mon goſier à l'endroit, qu'on appelle le nœud de la gorge, & je lui fais ſentir la différence palpable qui s'y trouve, lorſque je ne fais que diſpoſer l'organe pour prononcer une lettre, & lorſque je la prononce en effet. Cette différence

eſt auſſi très-ſenſible dans les flancs, au moins dans certaines lettres, comme dans le *q* & dans le *p* en les prononçant fortement. Je lui fais auſſi éprouver ſur le dos de ſa main la différence du frappement de l'air, lorſque je prononce ou que je ne prononce pas. Enfin, mettant ſon doigt dans ma bouche, ſans toucher à ma langue, ni à mon palais, je lui fais encore appercevoir cette différence d'une maniere très-ſenſible.

Si tous ces moyens ne réuſſiſſoient pas, je conſeillerois volontiers de lui ſerrer fortement le bout du petit doigt: alors il ne ſera pas long-temps, ſans faire ſortir quelque ſon de ſa bouche, pour ſe plaindre.

Je reviens à notre prononciation.

J'écris ſur ma table *pa*, *pé*, *pi*, *po*, *pu*, & voici pourquoi je commence par ces ſyllabes, c'eſt parce que dans tout art il faut commencer par ce qu'il

y a de plus facile pour arriver par degrés à ce qui eſt plus difficile. Je montre donc au Sourd & Muet que j'enfle mes joues, & que je ſerre fortement mes levres : enſuite faiſant ſortir l'air de ma bouche avec une eſpece de violence, je prononce *pa* : il l'imite auſſi-tôt. La plupart même des Sourds & Muets le ſçavent prononcer avant que de s'adreſſer à nous, parce que les mouvemens qu'on fait pour prononcer cette ſyllabe, étant purement extérieurs, ils s'en ſont apperçus pluſieurs-fois, & ſe ſont accoutumés à les faire par imitation.

Mais ayant appris à prononcer *é*, *i*, *o*, *u*, par la premiere opération dont j'ai rendu compte, ils diſent tout de ſuite *pé*, *pi*, *po*, *pu*, il n'y a que le *pi* qui eſt ſouvent obſcur & qui le reſte plus ou moins long-temps.

J'écris *ba*, *bé*, *bi*, *bo*, *bu*, parce que le *b* n'eſt qu'un adouciſſement du *p*.

Pour faire entendre cette différence au Sourd & Muet, je mets ma main ſur la ſienne ou ſur ſon épaule & je la preſſe fortement, en lui faiſant obſerver que mes levres ſe preſſent de même fortement l'une contre l'autre lorſque je dis *pa*. Après cela je preſſe plus doucement la main ou l'épaule, & je fais remarquer la preſſion plus douce de mes levres en diſant *ba*. Le Sourd & Muet pour l'ordinaire ſaiſit cette différence il prononçe *ba*, & tout de ſuite *bé*, *bi*, *bo*, *bu*.

Après le *p* & le *b*, la conſonne qui eſt la plus facile à prononcer eſt le *t*. J'écris donc *ta*, *té*, *ti*, *to*, *tu*, & je prononce *ta*. En même-temps je fais remarquer au Sourd & Muet que je mets le petit bout de ma langue entre mes dents de devant ſupérieures & inférieures, & que je fais avec le bout de ma langue une eſpece de petite éjaculation qu'il lui eſt aiſé de ſentir,

en y approchant l'extrêmité de ſon petit doigt. Il n'en eſt preſqu'aucun qui ſur-le-champ ne prononce *ta*, & enſuite *té*, *ti*, *to*, *tu*.

J'écris alors *da*, *dé*, *di*, *do*, *du*, parce que le *d* n'eſt que l'adouciſſement du *t*, & pour faire ſentir la différence entre l'un & l'autre, je frappe fortement avec le bout de mon *index* droit le milieu du dedans de ma main gauche, & je le fais enſuite plus foiblement : cette différence nous donne le *da*, *dé*, *di*, *do*, *du*.

Après les lettres dont nous venons de parler, la lettre qui ſe prononce plus aiſément eſt la lettre *f*.

J'écris *fa*, *fé*, *fi*, *fo*, *fu*, & je prononce fortement *fa*. Je fais obſerver au Sourd & Muet que je poſe mon ratelier ſupérieur ſur ma levre inférieure, & je lui fais ſentir ſur le dos de ſa main le ſouffle que je fais en prononçant cette ſyllabe. Auſſi-tôt il

la prononce lui-même pour peu qu'il ait d'intelligence.

Va, *vé*, *vi*, *vo*, *vu*, n'en eſt que l'adouciſſement, qui ſouffre quelquefois un peu de difficulté, mais avec de la patience on en vient aiſément à bout.

Tout ce que nous venons de dire n'eſt en quelque ſorte qu'un jeu, & pour peu que les Sourds & Muets aient d'attention & de capacité, il ne leur faut pas une heure entiere pour l'apprendre & l'exécuter aſſez clairement. Cependant ils ſçavent déjà treize lettres (en comptant l'*h* & l'*y*), qui ſont plus de la moitié de notre Alphabet. Ce qui ſuit devient plus difficile & demande plus d'attention de la part des Eleves, auſſi le ſuccès n'en eſt-il pas également prompt.

J'écris *ſa*, *ſé*, *ſi*, *ſo*, *ſu*, & je prononce fortement *ſa*. Alors je prends la main du Sourd & Muet & je la

mets dans une ſituation horiſontale à trois ou quatre pouces au-deſſous de mon menton. Je lui fais obſerver 1°. qu'en prononçant fortement une *ſ*, je ſouffle ſur le dos de ſa main d'une maniere très-ſenſible, quoique ma tête & par conſéquent ma bouche ne ſoit pas inclinée pour y ſouffler ; 2°. que cela arrive ainſi, parce que le bout de ma langue touchant preſque aux dents inciſives ſupérieures, ne laiſſe qu'une très-petite iſſue à l'air, que je chaſſe fortement & l'empêche de ſortir en droiture : d'un autre côté, cet air fortement pouſſé ne pouvant retourner en arriere, il eſt obligé de deſcendre perpendiculairement ſur le dos de la main qui eſt au-deſſous de mon menton, où il produit une impreſſion très-ſenſible ; 3°. que ma langue preſſe aſſez fortement les dents canines ſupérieures.

Il arrive ſouvent qu'un Sourd &

Muet attentif à ce qu'il me voit faire moi-même, & mettant ſa main ſous ſon menton, prononce tout d'un coup *ſa* & ſur le champ *ſé*, *ſi*, *ſo*, *ſu*. Nous avertiſſons que le *c* avec un *é* ou un *i* ſe prononce comme *ſé*, *ſi*, & que même avec un *a*, un *o* ou un *u*, il ſe prononce comme *ſa*, *ſo*, *ſu*, lorſqu'on met au-deſſous du *ç* une cédille, c'eſt-à-dire une petite virgule.

Le *za*, *zé*, *zi*, *zo*, *zu*, eſt l'adouciſſement du *ſa*, *ſé*, *ſi*, *ſo*, *ſu* : on y amene quelquefois le Sourd & Muet dès le premier inſtant, mais il en eſt d'autres pour leſquels il faut y revenir plus d'une fois.

Le *ſa*, *ſé*, *ſi*, *ſo*, *ſu*, nous conduit au *cha*, *ché*, *chi*, *cho*, *chu*, qui préſente d'abord plus de difficulté. Je l'écris & je prononce fortement *cha* en faiſant obſerver au Sourd & Muet la moue que nous faiſons tous naturellement, lorſque nous prononçons

fortement ce mot pour faire peur à un *chat*, enſuite je mets ſon doigt dans ma bouche & je lui fais remarquer, 1°. l'impulſion forte que je donne à l'air en prononçant cette ſyllabe, comme en prononçant la lettre *ſ*; 2°. que le milieu de ma langue touche preſque à mon palais; 3°. qu'elle s'étend & vient comme frapper mes dents molaires; 4°. qu'elle laiſſe à l'air aſſez de paſſage pour ſortir directement de ma bouche, & n'être point obligé de deſcendre perpendiculairement comme il le fait, lorſque je prononce la lettre *ſ*. Le Sourd & Muet apperçoit très-clairement cette différence, parce qu'en mettant ſa main vis-à-vis de ma bouche, l'air vient la frapper directement, lorſque je prononce la ſyllabe *cha*.

Je mets alors mon doigt dans ſa bouche & lui faiſant faire ce que j'ai fait moi-même, il prononce *cha* &

enſuite *ché*, *chi*, *cho*, *chu*; mais pendant un temps plus ou moins long, il revient toujours au *ſa*, *ſé*, *ſi*, *ſo*, *ſu*, tant qu'il n'a pas lui-même ſon doigt dans ſa bouche, pour diriger les opérations de ſa langue. Ce n'eſt que par l'habitude qu'il apprend à ſe paſſer de ce moyen.

Ja, *jé*, *ji*, *jo*, *ju*, eſt l'adouciſſement de *cha*, *ché*, *chi*, *cho*, *chu*, & s'enſeigne comme les autres adouciſſemens par la différence de la preſſion, avec de l'uſage & de l'attention, tant de la part du Maître que du Diſciple.

Mais voici de quoi exercer notre patience. J'écris ſur la table

Ca, ... co, cu.
Ka, ké, ki, ko, ku.
Qua, qué, qui, quo.

Enſuite je prononce fortement *ca*. Je prends alors la main du Sourd &

Muet, & je la mets doucement à mon gosier dans la situation extérieure d'un homme, qui me prendroit à la gorge pour m'étrangler. Je lui fais observer, & il le sent d'une maniere palpable, qu'en prononçant fortement cette syllabe mon gosier s'enfle. Je lui montre ensuite que ma langue se retire, qu'elle s'attache fortement à mon palais, & ne laisse à l'air intérieur aucune issue pour sortir, jusqu'à ce que je la force de s'abaisser pour prononcer cette syllabe. Je lui fais aussi remarquer l'espece d'effort qui se passe dans les flancs en prononçant cette syllabe. Après cela je mets moi-même ma main sur son gosier, comme je lui ai fait mettre la sienne sur le mien, & je l'engage à faire lui-même ce qu'il m'a vu faire.

Il n'est qu'un très-petit nombre de Sourds & Muets, pour lesquels cette opération réussisse dès la premiere fois;

avec les autres, il faut la répéter & leur faire ſentir l'effet, que la prononciation de cette ſyllabe produit dans le goſier de leurs Compagnons ou Compagnes, & de quelle maniere leur langue tient à leur palais, tant qu'ils ſe préparent à la prononcer. Il s'en trouve, pour leſquels il faut y revenir trois ou quatre jours de ſuite; mais je prie, qu'on ſe ſouvienne ſurtout qu'il faut prendre garde de les rebuter.

Quand on voit qu'ils s'impatientent ou qu'ils ſe découragent ſur une lettre, il faut paſſer à une autre: peut-être qu'une heure après ils diront tout d'un coup celle qu'on a été obligé d'abandonner: alors il faudra la leur faire répéter pluſieurs fois de ſuite. Il arrive auſſi quelquefois qu'en voulant leur faire prononcer une ſyllabe qu'on leur montre *hic & nunc*, ils en prononcent d'eux-mêmes une autre qu'on ne

leur a point encore appriſe. J'en ai trouvé par exemple, qui pendant que je voulois leur faire dire pour la premiere fois *cha*, ont prononcé d'eux-mêmes *qua*: il faut alors écrire *qua*, *qué*, *qui*, *quo*, *cu*, & le leur faire répéter pluſieurs fois : c'eſt autant de peine épargnée pour le Maître.

Les petits Sourds & Muets éprouvent aſſez long-temps de la difficulté à prononcer le *ca*, s'ils ne mettent pas le doigt dans leur bouche, pour diſpoſer leur langue, comme elle l'eſt dans la prononciation de la lettre *é*: cette premiere opération les conduit facilement à l'attacher à leur palais, autant qu'il eſt néceſſaire pour la prononciation de la ſyllabe *ca*.

Lorſque les Sourds & Muets ſont parvenus à prononcer le *ca*, toutes les autres ſyllabes, que nous avons rangées ci-deſſus ſous trois lignes, ne ſouffrent plus aucune difficulté.

Ga, *gué*, *gui*, *go*, *gu*, ſont des adouciſſemens de *qua*, *qué*, *qui*, &c. mais nous avons ſoin d'avertir, que lorſque le *g* ſe trouve ſeul avec un *é* ou un *i*, il ſe prononce comme *jé* & *ji*. Nous faiſons auſſi obſerver, que dans ces mots, *gabion*, *galere*, la prononciation du *g* eſt dure, & qu'alors la langue eſt preſque auſſi profondément retirée vers le goſier, qu'en prononçant le *qua*, & que l'impulſion de l'air eſt preſque auſſi forte. 2°. Que dans la prononciation de *guerre* ou *guidon*, il y a plus de douceur. La langue eſt moins retirée, & l'impulſion de l'air eſt moins forte. 3°. Enfin, que dans cette ſyllabe *gneur* la langue n'eſt preſque plus retirée & l'impulſion de l'air eſt plus foible. Cette troiſieme prononciation du *g* avec une *n* doit ſortir par le nez; auſſi la langue doit-elle ſe porter derriere les dents inciſives ſupérieures, comme nous le dirons en parlant de la lettre *n*.

Nous n'enſeignons point particulierement la lettre *x*, nous montrons ſeulement qu'elle ſe prononce quelquefois comme *qs* & d'autrefois *gz*. Nous dirons ci-après de quelle maniere nous apprenons aux Sourds & Muets à joindre enſemble ces deux conſonnes.

Il ne nous reſte plus que les quatre conſonnes appellées liquides *l*, *m*, *n*, *r*, parce que nous n'avons pas voulu ſéparer toutes celles, qui étant dures par elles-mêmes, en ont ſous elles d'autres plus douces.

J'écris donc *la*, *lé*, *li*, *lo*, *lu*, & je prononce *la*. Je fais obſerver; 1°. que ma langue ſe replie ſur elle-même, & que ſa pointe en s'élevant frappe mon palais. 2°. qu'elle s'élargit d'une maniere ſenſible pour prononcer la lettre *l* de cette ſyllabe, mais qu'elle ſe rétrécit auſſi-tôt pour en prononcer la lettre *a*. Les Sourds & Muets ſaiſiſſent

aſſez facilement cette prononciation, dans laquelle il ſe paſſe quelque choſe à-peu-près ſemblable à ce qui ſe fait dans la langue du chat lorſqu'il boit.

En écrivant *ma*, *mé*, *mi*, *mo*, *mu*, & prononçant *ma*, je fais obſerver, que la ſituation de mes levres ſemble être la même que pour la prononciation du *p* & du *b*; mais 1°. que la preſſion des levres l'une contre l'autre n'eſt pas auſſi forte que celle du *p*, & qu'elle eſt même plus foible que celle du *b*. 2°. Qu'en prononçant cette lettre, mes levres ne font aucun mouvement ſenſible en avant. 3°. Que la prononciation de cette lettre doit ſortir par le nez.

Je prends donc le dos de la main du Sourd & Muet & je le mets ſur ma bouche : je lui fais ſentir combien eſt foible la preſſion de mes levres, qui ne font en quelque ſorte, que s'approcher l'une de l'autre, & qui ne font

aucun mouvement pour faire sortir la parole ; ensuite je mets ses deux *index* sur les deux côtés de mes narines, & je lui fais sentir le mouvement qui s'y passe, en faisant sortir par le nez la prononciation de cette lettre. Il se trouve des Sourds & Muets qui ont de la peine à saisir ce second adoucissemen du *p* & l'émission de l'air par les narines, mais avec un peu de patience on les y amene par le moyen que je viens d'expliquer, en leur faisant faire sur eux-mêmes ce qu'ils ont éprouvé sur moi, lorsque je prononçois cette lettre. Quelques Sçavans en ce genre ont dit que la lettre *m* étoit un *p* qui sortoit par le nez, & la lettre *n* un *t* qui sortoit par la même voie : au moins est-il certain, que la lettre *n* peut se prononcer très-distinctement, en observant la même position que pour le *t*. Il est cependant plus commode de porter le bout de la langue derriere

les dents inciſives ſupérieures, en les preſſant fortement, & cette poſition facilite bien davantage la ſortie de la reſpiration par le nez; c'eſt ce que je fais obſerver au Sourd & Muet, en prononçant moi-même *na*, pendant qu'il a ſes deux doigts ſur mes deux narines, & en lui faiſant enſuite prononcer *na*, *né*, *ni*, *no*, *nu*.

M. Amman regarde la lettre *r*, comme la plus difficile de toutes, & ne fait point difficulté de dire : *ſola littera* r *poteſtati meæ non ſubjacet.* Voici de quelle maniere je m'y ſuis toujours pris, lorſque je ne pouvois la faire prononcer à quelques Sourds & Muets : je mettois de l'eau dans ma bouche, & je faiſois tous les mouvemens, qui ſont néceſſaires pour ſe gargariſer : enſuite je faiſois faire la même choſe aux Sourds & Muets, & pour l'ordinaire ils diſoient ſur-le-champ *ra*, *ré*, *ri*, *ro*, *ru*. Je conſeillerois donc volontiers,

qu'en cas de beſoin, on fît la même choſe ; mais comme il s'en trouve quelques-uns qui pleurent, lorſqu'on veut leur faire faire cette opération ; pour ceux-là, il faut leur faire ſentir ſur ſoi-même ou ſur quelqu'autre perſonne le mouvement qui ſe fait dans le goſier en prononçant cette lettre.

Si cela ne réuſſit pas, il ne faut qu'un peu de patience, parce que ceux-mêmes qui ne peuvent la prononcer, diſent ordinairement très-bien la ſyllabe *pra*, lorſqu'on en eſt à cet endroit de l'inſtruction, ce qui les conduit à la ſyllabe *ra*, qu'ils ne pouvoient prononcer ; car alors il eſt très-facile de leur faire ſentir ſur eux-mêmes la différence de ce qui ſe paſſe ſur leurs levres pour la prononciation du *p*, d'avec ce qui ſe paſſe dans leur goſier pour la prononciation de la lettre *r*.

Nous n'expliquons point en détail à nos Sourds & Muets les petites diffé-

rences qui ſe trouvent dans les poſitions de la langue, en prononçant nos quatre différens *e :* nous leur faiſons remarquer ſeulement l'ouverture plus ou moins grande de la bouche ; & cela leur ſuffit à l'inſtant même : cependant la moüe que l'on fait en prononçant l'*é* muet ou la diphtongue *eu* mérite une attention particuliere.

Il n'eſt pas toujours bien facile de leur faire ſaiſir la différence de cette moüe, d'avec celle que nous faiſons en prononçant *ou :* cependant la ſeconde reſſerre le goſier & la bouche : la premiere dilate l'un & l'autre ; en prononçant *eu* la levre inférieure eſt tant ſoit peu plus pendante : nous faiſons obſerver aux Sourds & Muets, qu'en ſoufflant dans nos mains pendant l'hiver, pour nous échauffer, nous diſons naturellement *eu.*

CHAPITRE II.

Observations néceſſaires pour la lecture & la prononciation des Sourds & Muets.

NOUS avons ſçu prononcer les différens mots de notre Langue avant que d'apprendre à lire. La premiere de ces deux études s'eſt faite de notre part, ſans nous en appercevoir, & toutes les Perſonnes avec qui nous vivions, étoient nos Maîtres, ſans s'en douter. De prétendus Experts dans l'art nous ont introduits dans la ſeconde de ces ſciences ; mais ſi nous y avons réuſſi, ce n'a point été leur faute ; car ils prenoient tous les moyens pour nous en empêcher. En nous faiſant épeller un *t*, un *o*, un *i*, un *é*, une *n*, & un *t*, ils nous mettoient à

cent lieues de *tê* : c'étoit cependant pour nous le faire dire. Peut-on imaginer rien de plus déraiſonnable ? Enfin nous avons ſçu lire, parce que nous avions plus de facilité, que nos Maîtres n'avoient de bon ſens : au moins, après nous avoir fait épeller toutes ces lettres, auroient-ils dû nous dire de les oublier, pour prononcer *tê* ?

ARTICLE PREMIER.

Comment on apprend aux Sourds & Muets à prononcer de même des ſyllabes, qui s'écrivent différemment.

IL n'en eſt pas des Sourds & Muets comme des autres enfans. De la prononciation à la lecture il n'y a pour eux qu'un ſeul pas : diſons mieux, ils apprennent l'une & l'autre en même-temps. Nous avons ſoin de leur bien inculquer ce principe, que nous ne parlons pas comme nous écrivons. C'eſt un défaut de notre Langue ; mais nous

nous ne ſommes pas maîtres de le corriger : nous écrivons pour les yeux, & nous parlons pour les oreilles.

Nous mettons donc l'une ſur l'autre différentes ſyllabes dans le même ordre qu'on les voit ici :

tê	lê	mê
tes	les	mes
tais	lais	mais
tois	lois	mois
toient	loient	moient ;

& nous diſons à nos Sourds & Muets, qu'elles ſe prononcent toutes de même en cette maniere, *tê, tê, tê, tê, tê, ... lê, lê, lê, lê, lê, ... mê, mê, mê, mê, mê :* enſuite nous leur faiſons prononcer de cette maniere chacune de ces ſyllabes : ils l'entendent, c'eſt-à-dire qu'ils le comprennent, & nous voyons qu'ils ne s'y trompent jamais.

Nous obſervons la même méthode pour toutes les ſyllabes, qui ſe pro-

noncent les unes comme les autres, & qui s'écrivent différemment; & cela entre ſi bien dans leur eſprit, que ſous notre dictée, lorſqu'elle ſe fait par le mouvement des levres, ſans être accompagnée d'aucun ſigne, comme nous le dirons ci-après, ils écrivent tout autrement, qu'ils ne nous voient prononcer. Par exemple nous prononçons *leu mouà deu mè*, & ils écrivent *le mois de mai;* nous prononçons *l'ô deu fontène*, & ils écrivent *l'eau de fontaine;* je prononce *j'é deu la peine*, & ils écrivent *j'ai de la peine*, &c. &c.

ARTICLE II.

Sur les Syllabes compoſées de deux conſonnes & d'une voyelle.

LES Sourds & Muets n'ayant eu dans leurs premieres Leçons, que des ſyllabes, dont la prononciation étoit abſolument indiviſible, lorſque nous leur en écrivons qui commencent par

deux consonnes, & qui exigent par conséquent deux différentes dispositions de l'organe avant la prononciation de la voyelle qu'elles précedent; cette opération souffre de la difficulté.

Ainsi nous écrivons *pra*, *pré*, *pri*, *pro*, *pru*; mais les Sourds & Muets ne manquent point de dire *peura*, *peuré*, *peuri*, *peuro*, *peuru*. Pour corriger ce défaut, nous leur montrons, qu'ils font deux émissions de voix, & que nous n'en faisons qu'une. Nous leur faisons mettre deux doigts de leur main droite sur notre bouche, & deux doigts de leur main gauche sur notre gosier: ensuite nous prononçons comme eux très-tranquillement *peura*, *peuré*, *peuri*, &c., en comptant avec nos doigts une & deux, à mesure que nous prononçons chacune de ces syllabes, & nous les avertissons, que ce n'est point comme cela qu'il faut faire.

Alors nous leur disons par signes, qu'il

faut ſerrer & unir ces deux ſyllabes, que nous avons ſéparées, & n'en faire qu'une ſeule. Leurs doitgs étant donc toujours ſur notre bouche & ſur notre goſier ; nous prononçons très-précipitamment *pra*, & enſuite de même, *pré*, *pri*, *pro*, *pru*. Nous leur montrons à chaque fois, que nous ne faiſons qu'une ſeule émiſſion de voix, ils le ſentent, ils eſſaient de faire la même choſe, & pour l'ordinaire en peu de temps ils y réuſſiſſent.

Mais, comme je l'ai remarqué ci-deſſus, il faut bien prendre garde de les rebuter, s'ils n'y réuſſiſſent pas en peu de temps. Tout homme trop vif & ſujet à l'impatience, ne ſeroit pas propre à ce miniſtere.

D'après l'opération que je viens d'expliquer, on concevra facilement comment il faudra s'y prendre pour faire prononcer toutes les ſyllabes, qui commencent par une conſonne,

ſuivie d'une *r*. Quant à celles qui, comme *pla*, *plè*, *pli*, *plo*, *plu*, ſont ſuivies d'une *l*, il faut faire ſentir au Sourd & Muet le retrouſſement de ſa langue vers ſon palais, qui doit ſe faire pour l'*é* immédiatement avec la prononciation de la conſonne *p*.

ARTICLE III.

Sur les Syllabes qui finiſſent par une n.

POUR les ſyllabes qui finiſſent en *n*, comme *tran*, *pan*, *ſan*, nous diſons aux Sourds & Muets, que la voix doit ſe jetter dans le nez : alors nous leur faiſons mettre leurs deux doigts *index* ſur le côté de chacune de nos narines, & les preſſer doucement. Enſuite nous prononçons *tra*, *pa*, *ſa*, & nous leur faiſons obſerver qu'ils ne ſentent aucun mouvement, qui ſe faſſe dans nos narines. Après cela nous diſons *tran*, *pan*, *ſan*, & nous leur faiſons remarquer le mouvement très-

ſenſible, qu'ils y éprouvent. Nous mettons à notre tour nos doigts ſur leurs narines, & nous leur faiſons prononcer d'abord *tra*, *pa*, *ſa*; mais nous les avertiſſons enſuite de jetter leur voix dans leurs narines, comme ils ont ſenti, que nous avions fait nous mêmes pour dire *tran*, *pan*, *ſan*. Quelques-uns d'entr'eux nous exercent un peu long-temps, d'autres le font dès la premiere fois. Nous aidons cette opération, en leur faiſant ſentir, que lorſqu'ils diſent *tra*, *pa*, *ſa*, l'air qui ſort de leur bouche, échauffe le dos de leur main, & qu'il n'en eſt pas de même, lorſque leur bouche étant fermée, l'air ne ſort que par leurs narines.

ARTICLE IV.

Sur les Mots qui ſe terminent en al, *ou en* el, *ou en* il.

LORSQUE les mots *natal*, *immortel*,

ſubtil, ſont au maſculin, & par conſéquent ne ſe terminent point par un *é* muet, nous montrons aux Sourds & Muets, que nous laiſſons notre langue dans la poſition de l'alphabet labial, qui convient à la prononciation de la lettre *l*. Nous n'abaiſſons point notre langue, pour laiſſer l'air ſortir librement, & nous fermons notre bouche avec notre main. Nous faiſons enſuite la même choſe avec les Sourds & Muets pour toutes les ſyllabes de la même eſpece : il n'importe par quelles conſonnes elles ſe terminent : nous leur fermons la bouche, & nous n'en laiſſons pas ſortir l'air. Alors ces conſonnes reçoivent leur ſon de la voyelle qui les précede, & à laquelle elles ſont immédiatement unies.

COROLLAIRE des trois Articles précédens.

Nous avons encore à parler d'une

eſpèce de ſyllabe qui ſe termine par deux conſonnes qui donnent chacune un ſon diſtinct, comme *conſ* dans *conſtater*, & *tranſ* dans *tranſporter*. Il n'eſt queſtion que d'appliquer à ces ſortes de ſyllabes les trois opérations que nous venons de décrire. En montrant aux Sourds & Muets qu'il faut jetter la voix dans le nez, on leur fait prononcer *con*, ſelon ce qui a été dit, article III. En les faiſant reſſerrer & unir deux conſonnes, on leur fait dire *conſ*, ainſi que nous l'avons expliqué, article II. Enfin, en leur mettant la main ſur la bouche, & les obligeant de reſter dans la diſpoſition des organes qui conviennent à la lettre *s*, on les empêche de dire *conſeu*, de la maniere dont nous l'avons montré, article IV.

Tel eſt aujourd'hui, avec les Sourds & Muets le *nec plùs ultrà* de mon miniſtere pour ce qui regarde la pronon-

ciation & la lecture. Je leur ai ouvert la bouche & délié la langue : je les ai mis en état de pouvoir prononcer plus ou moins distinctement toutes sortes de syllabes. Je puis dire tout simplement qu'ils sçavent lire, & que tout est consommé de ma part. C'est aux Peres & Meres, ou aux Maîtres & Maîtresses chez lesquels ils demeurent, à leur faire acquérir de l'usage, soit par eux-mêmes, soit en leur donnant le plus simple Maître à lire, qui soit exact à leur faire une leçon tous les jours après avoir assisté lui-même à nos premieres opérations. Il s'agit de dérouiller de plus en plus leurs organes par un exercice continuel. Il faut aussi les obliger de parler, en ne leur donnant tous leurs besoins qu'après qu'ils les ont demandés. Si on ne se conduit pas de cette manière, tant pis pour les Sourds & Muets, & ceux qui s'y intéressent : quant à moi il ne m'est

pas poſſible d'en faire davantage.

Lorſque je n'avois point à inſtruire la quantité de Sourds & Muets qui ſont venus ſucceſſivement l'un après l'autre fondre ſur moi, l'application que je faiſois par moi-même des régles que je viens d'expoſer, m'a ſuffi pour mettre M. Louis-François-Gabriel de Clement de la Pujade en état de prononcer, en public dans un de nos Exercices, un diſcours latin de cinq pages & demie, & dans l'Exercice de l'année ſuivante, il a ſoutenu une diſpute en régle ſur la Définition de la Philoſophie, dont il avoit détaillé la preuve, & répondu en toute forme ſcholaſtique aux objections de M. François-Eliſabeth-Jean de Didier, l'un de ſes Condiſciples : (les argumens étoient communiqués). J'ai mis auſſi une Sourde & Muette en état de réciter de vive-voix à ſa Maîtreſſe les 28 Chapitres de l'Evangile ſelon ſaint Mathieu, & de

dire avec elle l'Office de Primes tous les Dimanches, &c. Ces deux exemples doivent suffire.

Mais il ne me seroit pas possible aujourd'hui de faire la même chose : en voici la raison.

La Leçon qu'on donne à un Muet, pour le langage, ne sert qu'à lui seul : il faut nécessairement ici du personnel. Ayant donc plus de soixante Sourds & Muets à instruire, si je donnois seulement à chacun d'eux dix minutes pour l'usage de la prononciation & de la lecture, cela me prendroit dix heures entieres. Et quel seroit l'homme d'une santé assez robuste pour soutenir une telle opération ? Mais, d'ailleurs, comment pourrois-je continuer leur instruction dans l'ordre spirituel ? Or, c'est le but principal que je me suis proposé en me chargeant de cette œuvre.

Quand on voudra, dans un Etablis-

ſement, conduire pluſieurs Sourds & Muets juſqu'à une prononciation & une lecture totalement diſtinctes, on leur donnera des Maîtres qui ſe conſacreront par état à ce genre d'éducation, & qui les exerceront tous les jours. Il n'eſt pas néceſſaire de choiſir pour cet emploi des hommes à talens, il ſuffit d'en trouver qui aient de la bonne volonté & du zele, & qui pratiquent fidellement ce que nous avons expliqué. Pour cette œuvre purement mécanique, des Gens d'eſprit ſont plus à craindre qu'à déſirer, parce qu'ils s'en laſſeroient bientôt. En ſe rabattant au niveau des maîtres d'Ecole ordinaires, on en trouvera qui s'y appliqueront aſſiduement & perſévéramment, pourvu que cette occupation forme pour eux un état dont ils ſoient certains juſqu'à la fin de leur vie, c'eſt le ſeul moyen d'y réuſſir.

S'il ſe trouve en Province quelque

Pere ou Mere, Maître ou Maîtreſſe, qui ait un Sourd & Muet dans ſa maiſon, & qui ne ſoit pas en état de comprendre tout ce que j'ai expliqué le plus clairement qu'il m'a été poſſible, ſur la maniere d'apprendre aux Sourds & Muets à lire & à prononcer, voici ce que je leur conſeille.

Dès l'âge de quatre ou cinq ans ils mettront ſouvent devant eux, ou même prendront entre leurs jambes le jeune Sourd & Muet; ils lui leveront la tête pour l'engager à les regarder, en lui propoſant quelque récompenſe. Lorſqu'il regardera, ils prononceront fortement (il n'eſt pas néceſſaire de crier pour cela,) & tranquillement *pa*, *pé*. Ils ne ſeront pas longtemps ſans obtenir ces deux ſyllabes. Ils diront enſuite *pa*, *pé*, *pi*, & ils y joindront, par degrés, *po* & *pu*.

Quand ils auront réuſſi, ils prendront de même par degrés, *ta*, *té*, *ti*, *to*, *tu*,

& enſuite *fa*, *fé*, *fi*, *fo*, *fu*, toujours en prononçant *fortement* & tranquillement, & en faiſant marcher les récompenſes à proportion du ſuccès. Mais ils auront ſoin de ne point paſſer d'une premiere ſyllabe à une ſeconde, & de même de la ſeconde à la troiſieme, juſqu'à ce que la précédente ait été bien prononcée. Je vois tous les jours de très-petits Sourds & Muets qui n'apprennent que de cette maniere. Ce mot *fortement*, ne ſignifie autre choſe, ſi ce n'eſt qu'il faut appuyer longuement ſur la ſyllabe qu'on prononce. Les Peres ou Meres, Maîtres ou Maîtreſſes porteront alors cette Méthode, que je ſuppoſe qu'ils auront entre leurs mains, puiſqu'ils auront fait ce que je leur conſeille ici : ils la porteront, dis-je, à quelqu'un plus habile qu'eux ; & en lui montrant la ſeconde partie de cet Ouvrage, qui n'eſt pas longue, ils le prieront de

vouloir bien la lire, & de leur montrer comment ils devront continuer leurs opérations.

CHAPITRE III.

Comment on apprend aux Sourds & Muets à entendre par les yeux d'après le seul mouvement des levres, & sans qu'on leur fasse aucun signe manuel.

Les Sourds & Muets n'ont appris à prononcer nos lettres, qu'en considérant avec attention, quelles étoient les différentes positions de nos organes, à mesure que nous prononcions très-distinctement chacune d'elles; ils ont compris qu'ils devoient faire en second ce qu'ils nous voyoient faire avant eux. Nous étions le tableau vivant, à la copie duquel ils s'ef-

forçoient de travailler, & lorſqu'ils y réuſſiſſoient avec notre ſecours, ils éprouvoient dans leurs organes une impreſſion très-ſenſible, qu'ils ne pouvoient confondre avec celle que produiſoit une autre poſition des mêmes organes.

Par exemple, il leur étoit impoſſible de ne pas voir de leurs yeux, & de ne pas ſentir dans leurs organes, que le *pa*, le *ta* & le *fa* y opéroient des mouvemens biens différens les uns des autres. Lors donc qu'ils appercevoient ces différences de mouvement ſur la bouche des Perſonnes avec leſquelles ils vivoient, ils étoient avertis auſſi certainement que ces perſonnes prononçoient un *pa*, ou un *ta* ou un *fa*, que nous le ſommes nous-mêmes par la différence des ſons qui viennent frapper nos oreilles.

Or, il ne faut point s'imaginer que les conſonnes dures, telles que ſont

p, *t*, *f*, *q*, *s*, *ch*, ſoient les ſeules qui produiſent à nos yeux une impreſſion ſenſible, lorſqu'on les prononce en notre préſence. Je conviens qu'elles nous frappent davantage; mais les autres conſonnes & les voyelles ont auſſi leurs caracteres diſtinctifs que nos yeux peuvent appercevoir : ce que nous avons dit, (chapitre Ier de la ſeconde partie,) ſur la maniere dont on doit s'y prendre pour montrer aux Sourds & Muets à les prononcer, en eſt la preuve; mais il eſt juſte d'en donner une autre, qui étant une preuve d'expérience, fera ſans doute plus d'impreſſion ſur nos Lecteurs.

L'Alphabet manuel n'eſt pas le ſeul, que nous montrons à nos Eleves : nous leur apprenons auſſi l'Alphabet labial. Le premier des deux eſt différent dans les différentes nations : le ſecond eſt commun à tous les Pays & à tous les Peuples. Le premier s'apprend en une

heure ou environ : le ſecond demande beaucoup plus de temps. Il faut pour cela, que le Diſciple ſoit en état de comprendre & de pratiquer tout ce que nous avons dit ſur la prononciation dans le premier & le ſecond Chapitre de cette ſeconde Partie.

Mais quand une fois il a compris toutes les diſpoſitions, qu'on doit donner aux organes de la parole, pour prononcer une lettre quelcònque, il importe peu, que nous lui en demandions une, telle qu'elle ſoit, ou par l'Alphabet manuel, ou par l'Alphabet labial ; il nous la rendra également, & nous lui dicterons lettre à lettre des mots entiers par l'Alphabet labial, comme par l'Alphabet manuel. Il les écrira ſans faute ; je ne dis pas qu'il les entendra, mais ſeulement qu'il les écrira, parce que je ne parle ici que d'une opération phyſique & d'un enfant, qui n'eſt point avancé dans l'inſtruction.

Les Sourds & Muets acquérant cette facilité de très-bonne heure, & d'ailleurs étant curieux, comme le reſte des hommes, de ſçavoir ce que l'on dit, ſur-tout lorſqu'ils ſuppoſent qu'on parle d'eux, ou de quelque choſe qui les intéreſſe, ils nous dévorent des yeux (cette expreſſion n'eſt pas trop forte), & devinent très-aiſément tout ce que nous diſons, lorſqu'en parlant nous ne prenons pas la précaution de nous ſouſtraire à leur vue. C'eſt un fait d'expérience journaliere dans les trois maiſons qui renferment pluſieurs de ces enfans, & j'ai ſoin de recommander aux Perſonnes qui nous font l'honneur d'aſſiſter à nos Leçons, de ne point dire en leur préſence ce qu'il n'eſt point à propos qu'ils entendent, parce que cela ſeroit capable d'exciter l'orgueil des uns & la jalouſie des autres.

Je conviens cependant qu'ils en de-

vinent plus qu'ils n'en apperçoivent diſtinctement, tant que je ne me ſuis point appliqué à leur apprendre l'art d'écrire ſans le ſecours d'aucun ſigne, d'après la ſeule inſpection du mouvement des levres ; mais je ne me preſſe point de leur communiquer cette ſcience : elle leur ſeroit plus nuiſible qu'utile, juſqu'à ce qu'ils aient acquis la facilité d'écrire imperturbablement ſous la dictée des ſignes en toute ortographe, quoique ces ſignes ne leur repréſentent ni aucun mot, ni même aucune lettre, mais ſeulement des idées dont ils ont acquis la connoiſſance par un long uſage.

Avant qu'ils ſoient parvenus à ce terme, ſemblables à un grand nombre de perſonnes qui n'écrivent que comme elles entendent prononcer, & qui font par conſéquent une multitude de fautes d'ortographe, ne ſça-

chant pas la différence qu'on doit mettre entre l'écriture & la prononciation nos, Sourds & Muets écriroient les mots selon qu'ils les verroient prononcer, d'où ils résulteroit nécessairement une confusion insupportable, non-seulement dans leur écriture, mais même dans leurs idées.

Au contraire ayant fortement gravé dans leur esprit l'ortographe des mots dont ils se sont servis cent & cent fois, & d'ailleurs étant bien & duement avertis que nous prononçons pour les oreilles, mais que nous écrivons pour les yeux, ils sçavent qu'ils ne doivent point écrire ces mots comme ils les voient prononcer, de même que nous sçavons que leur prononciation ne doit point être la regle de notre écriture.

Et comme la matiere dont on parle & le contexte d'une phrase nous font écrire différemment des mots dont le son est parfaitement semblable dans

nos oreilles, le bon ſens que les Sourds & Muets poſſedent comme nous, dirige également leurs opérations dans l'écriture.

Il eſt aiſé de concevoir que, dans le commencement de ce genre d'Inſtruction, il eſt néceſſaire 1°. que le Sourd & Muet ſoit directement en face de ſon Inſtituteur, pour ne perdre aucune des impreſſions que les différentes poſitions de l'Alphabet labial operent ſur les organes de ſa parole, & ſur les parties qui les environnent. 2°. Que l'Inſtituteur force, autant qu'il eſt poſſible, ces eſpeces d'impreſſions pour les rendre plus ſenſibles. 3°. Que ſa bouche ſoit aſſez ouverte, pour laiſſer appercevoir les différens mouvemens de ſa langue. 4°. Qu'il mette une eſpece de pauſe entre les ſyllabes du mot qu'il veut faire écrire ou prononcer, afin de les diſtinguer l'une d'avec l'autre.

Il n'eſt pas néceſſaire qu'il faſſe ſortir de ſa bouche le moindre ſon : & c'eſt toujours ainſi que j'en uſe : les Aſſiſtans voient des mouvemens extérieurs, mais ils n'entendent rien, & ne ſçavent pas ce que ces mouvemens ſignifient : le Sourd & Muet, qui voit ces mêmes mouvemens, & qui en ſçait la ſignification, écrit le mot, ou le prononce au grand étonnement de ceux qui l'environnent.

Il eſt vrai que tous ceux qui parlent vis-à-vis des Sourds & Muets, ne prennent pas toutes les précautions que nous venons d'expliquer, & c'eſt ce qui fait qu'ils ne ſont pas auſſi clairement entendus ; mais, 1°. il ſuffit preſque toujours pour un Sourd & Muet intelligent, qu'il apperçoive quelques ſyllabes d'un mot & enſuite d'une phraſe, pour qu'il devine le reſte. 2°. L'habitude continuelle des Sourds & Muets avec les Per-

ſonnes chez leſquelles ils demeurent, facilite beaucoup la poſſibilité de les entendre. 3°. Si les Sourds & Muets n'entendent pas autant qu'ils le pourroient, ce n'eſt pas leur faute, mais celle des perſonnes qui parlent devant eux, & qui ne prennent pas les précautions néceſſaires pour ſe faire entendre.

En vain répondroit-on que ces Perſonnes ne ſçavent pas les diſpoſitions qu'elles doivent mettre dans leurs organes, pour rendre ſenſibles aux Sourds & Muets les paroles qu'elles prononcent : ſans doute elles ne le ſçavent pas, & c'eſt pour elles une eſpece de myſtere ; mais elles les mettent *machinalement*, (ces diſpoſitions) dans leurs organes, ſans quoi elles ne pourroient parler, & les Sourds & Muets (*inſtruits*) les appercevront toujours, tant qu'on ouvrira la bouche autant qu'il ſera néceſſaire, & qu'on parlera lentement

tement en appuyant ſéparément ſur chaque ſyllabe.

Nous avons cette complaiſance pour les Etrangers qui apprennent notre Langue, & qui commencent à l'entendre & à la parler ; & de leur côté ils font la même choſe avec nous, tant que la leur ne nous eſt pas familiere. Pourquoi n'en uſerons-nous pas de même avec les Sourds & Muets nos freres, nos parens, nos amis, nos commenſaux, & ne ſerons-nous pas aſſez récompenſés de cette eſpece de gêne, ſi tant eſt qu'elle mérite ce nom, par la conſolation qu'elle nous donnera de remédier en quelque ſorte au défaut de leurs organes, en leur fourniſſant un moyen de ſaiſir par leurs yeux ce qu'ils ne peuvent entendre par leurs oreilles ?

Je crois avoir rempli la double tâche que je m'étois propoſée, qui conſiſtoit, 1°. à préſenter la route

qu'on doit ſuivre, pour apprendre aux Sourds à prononcer comme nous toutes ſortes de paroles. 2°. A faire connoître comment on pouvoit parvenir à rendre ſenſibles à leurs yeux, & intelligibles à leur eſprit toutes les paroles qui ſortent de notre bouche, mais qui ne font aucune impreſſion ſur leurs oreilles.

Puiſſe ce fruit de mon travail être de quelqu'utilité, juſqu'à ce que d'autres Inſtituteurs aient répandu plus de lumiere ſur cette matiere importante. *Fiat, fiat.*

Fin de la ſeconde Partie.

LA VÉRITABLE MANIERE
D'INSTRUIRE
LES SOURDS ET MUETS,
CONFIRMÉE PAR
UNE LONGUE EXPÉRIENCE.

TROISIEME PARTIE.

AVERTISSEMENT.

DEPUIS qu'il a plû à la Divine Providence de me charger de l'Instruction d'un nombre considérable de Sourds & Muets, la singularité de cette œuvre & les exercices publics de mes Eleves annoncés par la distribution de leurs Programmes ont attiré à mes Leçons une affluence de

Perſonnes de toute condition & de tout Pays. Je ne connois aucune partie de l'Europe, à l'exception de la Turquie, dont il ne ſoit venu des Etrangers, pour s'aſſurer par leurs propres yeux de la vérité des faits qui leur paroiſſoient incroyables d'après le rapport de ceux même qui en avoient été les témoins oculaires.

Les Perſonnes les plus diſtinguées dans l'Egliſe & dans l'Etat, ſe ſont fait un plaiſir & en quelque ſorte un devoir, de conſidérer avec attention la facilité & la ſimplicité des moyens, qu'un Inſtituteur très-ſimple lui-même mettoit en œuvre, pour ſuppléer au défaut de la nature & développer ſucceſſivement l'intelligence de ces Êtres, qu'on avoit été comme tenté juſqu'alors de regarder comme des eſpeces de demi-automates.

Mais il étoit réſervé au Prince le plus Auguſte, qui avoit daigné en

être le témoin de ne pas souffrir, que la France restât seul dépositaire d'un secours, dont les autres Nations pourroient retirer de grands avantages.

Il résolut donc d'attirer le premier & de fixer dans ses Etats un enseignement, dont il appercevoit la nécessité pour un nombre de ses Sujets, que son amour paternel lui faisoit appeller SES SEMBLABLES (lettre de Joseph II, à l'Instituteur des Sourds & Muets de Paris); & voici quelle en fut l'occasion.

Cet Ami souverainement respectable de l'humanité, ayant vu par lui-même pendant deux heures & demie, de quoi les Sourds & Muets pouvoient devenir capables, quand on se donnoit la peine de les instruire, ne pensa d'abord qu'à une jeune Personne de la plus haute naissance Sourde & Muette à Vienne, à laquelle ses parens désireroient avec ardeur de

procurer une Education chrétienne.

Il demanda donc comment on pourroit s'y prendre pour instruire cette jeune Demoiselle. Je répondis qu'il y avoit deux moyens ; que le premier seroit de la faire conduire à Paris où je l'instruirois très-volontiers (gratuitement bien entendu), mais qu'il y en avoit un second beaucoup plus simple, qui seroit de m'envoyer un Sujet intelligent de trente ans ou environ, que je mettrois en état de réussir parfaitement dans cette entreprise.

L'expédient étoit de nature à être goûté : aussi le fut-il sur le champ, d'autant plus qu'il annonçoit au Prince une ressource toujours subsistante pour ceux de ses Sujets, qui étoient réduits au même état d'infirmité ou qui le seroient dans la suite.

Cet Auguste Souverain vraiment digne d'être le modele de tous les

autres, qui auroient besoin d'un pareil secours, ne fut donc pas plutôt de retour à Vienne, qu'il me fit l'honneur de m'adresser la lettre suivante, dont il me permettra de supprimer quelques expressions que je ne mérite pas.

« Monsieur l'Abbé. . . . . , l'Etablissement que vous avez consacré au » service du Public, & dont j'ai eu » occasion d'admirer les étonnans pro- » grès, m'engage à vous adresser » l'Abbé *Storch*, porteur de cette » Lettre. Je me flatte, qu'il aura les » qualités requises, pour apprendre » de vous à conduire un pareil Eta- » blissement à Vienne. Je ne le con- » nois pas autrement, que par son » Ordinaire, qui me l'a choisi . . . . . » & dont il croit pouvoir répondre. » Je me flatte donc, que vous vou- » drez bien le prendre sous votre » direction, en lui communiquant la

» méthode que vous avez établie avec
» tant de succès. Votre amour pour
» le bien de l'humanité, ainsi que la
» gloire de rendre à la Société de
» nouveaux Sujets me font esperer,
» que vous contribuerez de bon cœur
» à étendre aussi votre charité sur une
» partie des Sourds & Muets Alle-
» mands, en leur formant un Maître,
» qui par les yeux leur fournira des
» connoissances suffisantes pour les
» faire penser & combiner leurs idées.
» Adieu. . . . JOSEPH ».

Monsieur l'Abbé Storch étoit un Prêtre d'environ 25 ou 26 ans, mais vraiment rempli de l'esprit sacerdotal, & d'ailleurs pleinement doué de tous les talens nécessaires pour réussir dans l'entreprise qui lui étoit confiée. Aussi dans le court espace de cinq mois fut-il en état de présider sous mes yeux à mes Leçons, dont je n'étois plus, pour ainsi dire, que le témoin

tranquille & l'admirateur continuel.

Il reſta cependant encore trois autres mois avec nous, parce que ſa modeſtie lui faiſoit croire que ce ſeroit un moyen de ſe perfectionner dans l'enſeignement public, auquel on le deſtinoit.

Auſſi-tôt qu'il fut de retour à Vienne, l'Empereur lui ordonna de commencer à inſtruire des Sourds & Muets dans une maiſon qui lui fut indiquée pour y faire ſes Leçons, & il y réuſſit tellement, qu'en moins d'une année il dreſſa pluſieurs de ſes Eleves pour un Exercice public auquel aſſiſterent les plus grands Seigneurs de la Cour de Vienne, & dont ils furent pleinement ſatisfaits.

Mais l'Inſtituteur des Sourds & Muets de Leipſick (M. Heinich), l'ayant appris, & ſçachant que ce nouveau Maître des Sourds & Muets inſtruiſoit ſes Diſciples, ſuivant la

méthode de Paris, il lui écrivit pour l'engager à l'abandonner, en l'aſſurant que non-ſeulement elle étoit inutile, mais quelle étoit même nuiſible à l'avancement des Sourds & Muets.

Il avoit déjà publié précédemment dans ſa Langue un Ouvrage, qui nous étoit inconnu juſqu'alors, dans lequel il ſe glorifioit d'être le premier & le ſeul qui eût inventé & qui mît en pratique la véritable maniere d'inſtruire les Sourds & Muets, ne faiſant point difficulté de taxer d'ignorance ou de fourberie, tous ceux qui avoient écrit ſur cette matiere avant lui, ou qui avoient entrepris d'inſtruire des Sourds & Muets.

Auroit-on dû s'attendre à de telles imputations faites à des Hommes illuſtres, avantageuſement connus dans la république des Lettres, tels que MM. Wallis, Amman, Bonnet & pluſieurs autres. Pour moi bien loin de

ſçavoir mauvais gré à cet Auteur, je n'aurois pû que le remercier de m'avoir aggrégé à leur compagnie, ſi le reſpect & la reconnoiſſance que je devois à mes Maîtres n'euſſent exigé de moi, que je répondiſſe aux calomnies dont il les avoit chargés.

Je devois d'ailleurs entreprendre la défenſe de la méthode dont M. l'Abbé Storch fait uſage, puiſqu'elle eſt la mienne, & montrer évidemment que Sa Majeſté Impériale ne s'étoit pas trompée en l'envoyant à Paris plutôt qu'à Leipſick, pour y apprendre la vraie maniere d'inſtruire les Sourds & Muets.

Tel eſt le fond de la diſpute littéraire qui s'eſt élevée entre M. Heinich & moi. Elle ne ſeroit pas intéreſſante, ſi elle ne nous regardoit que nous deux perſonnellement, parce que le bien public ne pourroit en ſouffrir; mais ſi ma Méthode eſt inutile & qu'elle ſoit

nuiſible à l'inſtruction des Sourds & Muets, 1°. on ſe trompe à Vienne où M. l'Abbé Storch, à Rome où M. l'Abbé Sylveſtre, à Zurich où M. Ulrich, n'ont d'autres principes que ceux de cette Méthode ſi viſiblement défectueuſe.

2°. On ſe trompera en Eſpagne où M. Dangulo, en Hollande où M. Delo, ne pourront inſtruire que comme ils l'ont été eux-mêmes dans Paris à nos Leçons.

3°. On ſe trompera en Angleterre, ſi des Sçavans de ce pays exécutent le projet qu'ils ont conçu, de former par ſouſcription à Londres un Etabliſſement ſemblable à celui de Paris.

Y a-t-il quelque matiere plus importante que celle-là pour le bien de l'humanité, & qui mérite davantage d'attirer l'attention des ſçavantes Sociétés Littéraires que nous avons conſultées ? Croiront-elles pouvoir dé-

cemment demeurer neutres entre deux Méthodes auſſi oppoſées que celle de M. Heinich & la mienne ? Si elles perſiſtent dans leur ſilence, je les appelle au Tribunal du Public qu'elles auront refuſé d'inſtruire ſur un article intéreſſant pour le bien de la Société.

Comme les Conſultations que j'ai eu l'honneur de leur adreſſer dans le temps peuvent s'être égarées, je joins ici la copie de celle que l'Académie de Zurich a reçue, & ſur laquelle après un mûr examen, elle a fait la réponſe qu'on trouvera pareillement ci-jointe.

CONTROVERSIA

Inter Surdorum & Mutorum Institutores in judicium celeberrimæ Turicensis Academiæ deducenda.

QUÆNAM fuerit exorta inter Surdorum & Mutorum Institutores controversiæ occasio paucis dicendum est.

Cùm Lipsiensis Surdorum & Mutorum Institutor Methodum Parisiensem à suâ prorsùs diversam ab Institutore Viennensi, per Decretum Imperiale recèns designato, adoptari didicisset, nihil non movit, ut eam illi tanquam Surdorum & Mutorum progressui valdè noxiam exhiberet.

Quâ de re certior factus Parisiensis Institutor Gallicam ad Lipsiensem Institutorem Epistolam scripsit, in quâ diluere nitebatur, quæcumque ab eo fuerant objecta in suis ad Viennensem Institutorem admonitionibus.

Rescripsit quidem Lipsiensis, sed germanicè, nullumque tetigit punc-

tum ex iis de quibus in suâ Epistolâ disseruerat Parisiensis Institutor; undè hic intellexit, vel nullo modo, vel non plenius ac melius à Lipsiensi Doctore Gallicam Linguam, quam à se ipso (Gallo) sciri Germanicam, atque ut ritè procederet amica concertatio, eum admittendum esse sermonem, qui foret utrique familiarior.

Primam ergo suam Epistolam (scilicet Gallicam) latinè vertendam duxit, alteram latino itidem sermone scripsit, tametsi propter quinquaginta annorum desuetudinem Latinam Linguam emendatè scribere se posse non sperare.

Cæterùm, quoniam nihil aliud voluit, quam breviorem simul & faciliorem ad Surdos Mutosque erudiendos investigare viam; eamque præsentium & futurorum gratiâ monstrare, de veritate quærendâ & patefaciendâ unicè sollicitus, verba attendere & aucupari nec debuit, neque curavit.

EPISTOLA ad Lipsiensem Surdorum & Mutorum Institutorem Gallica sermone scripta ab Institutore Parisiensi, & ab eodem in Latinum sermonem post hac conversa, in quâ respondetur iis quæ Viennensi Institutori à Lipsiensi objecta sunt adversùs Methodum à Parisiensi Institutore compositam, & à Viennensi adoptatam.

VIR DOCTISSIME,

Opus à me in lucem editum, quod inscriptum est, *Institutio Surdorum & Mutorum, signis methodicis iter ad doctrinam pandentibus*, si legisses, non utique tot ac tantas difficultates tua ad Viennensem Institutorem Epistola contineret adversùs Methodum, quæ mihi cum illo communis est. Hieroglyphica non sunt, ut suspicaris, signa quibus in nostro docendi modo utimur: ea nimirum seligimus, quæ vel naturalem, vel si ita loqui fas est, ratiocinativam habeant cum rebus significandis connexionem.

Doctiſſimum & intelligentem exiſtimatorem cujus apud litteras judicium maximi eſt ponderis teſtem appello Abbatem de Condillac, Sereniſſimi Parmenſis Infantis quondam Inſtitutorem, qui datâ occaſione in ſuo ſtudiorum curſu quatuordecim voluminibus conſtante, & in gratiam junioris Principis compoſito, de noſtrâ Surdos Mutoſque edocendi ratione loquens, ſic habet Tom. 1, Part. 1, Cap. 1, Pag. 11.

Pariſienſis Surdorum Inſtitutor « ex » actionis loquelâ, (ſeu geſtu) methodicam artem confecit, ſimplicem » pariter ac facilem, quâ quidem opitulante Diſcipulis ſuis cujuſlibet generis ideas ſubminiſtrat, ac dicere » non verear, ideas diſtinctiores & » illis clariores, quæ auditûs organo » communiter acquiruntur: cum enim » à primâ ætate de verborum ſignificatione judicare non poſſimus, niſi » ratione habitâ circumſtantiarum in » quibus proferuntur, ſæpiùs evenit, » ut quid valeat verbum non videntes, propriam illius ac genuinam poteſtatem non apprehendamus, & per » totam latè vitam in hac hæſitatione

» perſeveremus. Id autem non con-
» tingit in Surdis Mutiſque per ſigna
» methodica edoctis. Unica Inſtitutori
» ſe offert via, ut ideas quæ ſub ſen-
» ſus non cadunt illis ſuggerat, ſcili-
» cet analyſis, cui conficiendæ ipſe-
» met coram illis incumbens, ad ean-
» dem artem paulatim illos dirigit, ab
» illis deinceps ita exercendam, ut
» ab ideis quæ ſenſibus obnoxiæ ſunt
» ad eas quæ illis non ſubjacent, facilè
» perveniant; unde colligere eſt quan-
» tùm iſta locutionis ſpecies conſue-
» tos vel Educatricis cujuſlibet vel
» Præceptoris ſermones antecellat».

Nota tibi ſi fuiſſet noſtra Methodus, à Viennenſi Inſtitutore ſciſcitatus non eſſes, utrùm Surdus Mutuſque antè cujus oculos ſcribitur, affer hunc Librum (gallicè, *apportez ce Livre*) ac deindè, vellem ut afferres hunc Librum (*je voudrois que vous apportaſſiez ce Livre*) iſtâ formulæ mutatione non diſturbaretur.

Minimè quidem, Vir Doctiſſime, (& veniam dabis, ſi grammaticè cum Grammatico loquar). Noſter enim Surdus Mutuſque bacillum in manu

habens, illudque alternatim per diversas lineas super tabulam ad hunc usum ordinatas circumagens, ostenderet vocem *affer* (*portez*) in præsenti de Imperativo positam esse, vocem autem *afferres* (*portasses*) in secundâ personnâ plurali de Imperfecto conjunctivo ex verbo gallico (*porter*), quod est Verbum activum ex primâ conjugatione, statimque subjungeret, ideò positam esse in *secundâ personâ*, quià sermo ad illam dirigitur, ideò *in plurali*, quià in nostro idiomate urbanitatis causâ secundam personam usurpamus (quemadmodùm Germani tertiam) ideò *in imperfecto*, quià juxtà orationis seriem ex Verbo (*je voudrois*) procedentem, actio gerenda, licèt in rei veritate sit futura, se habet tamen ex hypothesi voluntatis præcedentis, tanquam modo præterita, ideò *in conjunctivo* quia locutio non est directa, sed verbum cum Verbo conjungitur; ideò *in activo* quià de subjecto agente sermo instituitur, ideò denique *in primâ conjugatione*, quia illius Verbi *indefinitivum* terminatur in *er* (porter); quæ quidèm omnia sigillatim absque

ſui Inſtitutoris auxilio Surdus Mutuſque noſter indicaret ; unde procul dubio ipſe concluderes, conjugationum regulas ab illo non ignorari.

Noſtram Inſtitutionem ſi perlegiſſes, eamque licet Gallico ſcriptam idiomate legendo intellexiſſes, tres propoſitiones à veritate alienas tua ad Viennenſem Inſtitutorem Epiſtola non contineret. 1°. Quidem auditûs defectum per visûs miniſterium non poſſe ſuppleri. 2°. Ideas abſtractas etiam ſcripturâ mediante, ſigniſque methodicis opitulantibus, Surdorum mentem ſubire non poſſe. 3°. Citiùs oblivione delenda eſſe ſigna, verbaque illis ſic ingeſta.

Scires autem, in illorum mente ſic eſſe firmiter impreſſa omnia & ſingula verba, quæ in conſuetis collocutionibus occurrunt, ut libro aperto, vel epiſtolâ reſignatâ, quidquid ſors obtulerit, extemplò ſcribant per ſigna methodica dictatum, cujus veritatis teſtis fuit omni exceptione major ipſa Cæſarea Majeſtas : cum enim quaſdam reſponſiones quatuor Linguis antè exaratas quàm introiret, ſuper tabulâ

noſtrâ inveniſſet, illas remiſſis oculis conſpexit, in ſemetipſo ſuſpicans, Præceptoris operam in illis ſcribendis non defuiſſe, quod quidem ego ex ejus vultu conjiciens, ſtatim expungendas curavi. Tùm ad Principem converſus ſupplex oravi, ut Epiſtolam, ſi quam fortè ſecum geſtaret, proferre dignaretur, à me per ſigna methodica dictandam, & à Surdis Mutiſque ad amuſſim reddendam; cui quidem petitioni cum annuiſſet, exitumque videns ſatis mirari non poſſet, quæſivi, utrùm pro grato acceptoque habiturus eſſet, ejuſdem Epiſtolæ ſeriem ab unâ è Surdis Mutiſque alicui ex Condiſcipulis eadem ratione ſuggeri, quod cum pariter præſtitum eſſet, vidit Princeps & ſtupuit. Putas-ne, Doctiſſime Vir, nùm ageret hæc experimenta, quæ quotidiana apud me ſunt, ſanus Magiſter, niſi Diſcipuli ejus omnia omninò Verba, quorum frequentior eſt uſus, memoriâ tenerent, regulaſque conjugationum ſatìs apprimè callerent, ad ea collocanda juxtà diverſitatem perſonarum & numerorum, temporumque ac modorum, quæ illis per

ſigna methodica indicatur. Unum additum velim, ſcilicèt, in Scholis vel Philoſophicis, vel Theologicis Diſcipulos ex ore Profeſſoris pendentes celeriùs non arripere dictatas ab illo prælectiones.

Tertius nunc appellandus eſt teſtis, per totam latè Europam famâ notiſſimus (D. Linguet,) cui, cùm in mentem veniſſet Surdos Mutoſque nihil aliud eſſe poſſe niſi quædam, ut aiebat, ſemi-automata, hiſce verbis ſcribendum cenſui.

» Jamdudùm ferre nequeo, te Virum, ingenii laude florentem, viæ » quam in ediſcendis cognitionum » tuarum elementis ſecutus es, ità » eſſe addictum, ut alteram quamvis » latè patentem, intercluſam arbi- » treris. Numquid non ratio ipſa nos » docet, arctiorem non eſſe connexio- » nem ideas inter & ſonos articula- » tìm pronunciatos, qui aures noſtras » commovent, quàm eaſdem inter & » caracteres ſcripto exaratos, qui oculorum noſtrorum aciem percellunt. » In cauſam poſt hac deſcendi.

Interjectis diebus vix quindecim D.

L. ad me divertit, quem ſtatim interpellans rogavi, ut quas libuerit abſtractas ideas proponeret, Surdis Mutiſque per ſigna methodica miniſtrandas. Cum verò delectûs honorem mihi recuſanti perſeveranter detuliſſet, his ego verbis perrexi : « *Intellectus*, *intellectualis*, *intelligens*, *intelligentia*, » *intelligibilis*, *inintelligibilis*, *intelligibiliter*, *inintelligibiliter*, *inintelligibitas*. En præſto ſunt novem vocabula ad intellectûs facultatem pertinentia, diverſis tamen ſignis methodicis exprimenda : *Comprehenſibilis*, » *incomprehenſibilis*, *comprehenſibiliter*, » *incomprehenſibiliter*. » (Veniam dari velim verbis excuſis quæ ſequentur : Gallicè loquebar, verba latina deſunt.) » *Conceptibilis*, (concevable,) *inconceptibilis*, *inconceptibiliter*, *idea*, » *imaginatio*, *imaginabilis*, *inimaginabilis*, *inimaginabiliter* ; *fides*, *credentia* (la croyance) *credibilis*, *incredibilis*, *credibiliter*, *incredibiliter*, *incredulus*, *incredulitas*. En habes, Vir » Doctiſſime, ideas abſtractas, inter » quas optio ſit tua. » Poſt quoſdam mutuæ urbanitatis conflictus elegit vo-

cem *inintelligibilitas*, quam procul dubio inter cæteras difficiliorem suspicabatur, quæ tamen confestim à Surdâ mutâque reddita est, quod quidem attonitis oculis dum aspiceret, ego ad propositum reversus, « non » satis est inquam, Vir Doctissime, » ut verbo quod indicasti potiaris, id » quomodò per signa methodica sug- » geratur paucis aperiam. Data signa » quinque, illâ celeritate quam vidisti, » verbum istud satis superque desig- » nant.

» Primum significat non externam, » sed internam actionem; Secundum, » mentis intus legentis, id est, quæ sibi » proposita sunt intelligentis dispositionem exhibet, quæ quidem dis- » positio per tertium signum possibilis » declaratur, unde exurgit nomen ad- » jectivum rei propositæ conveniens, » scilicet *intelligibilis*, quæ cùm sit » qualitas concreta, & in abstractam » per quartum signum transmutetur, » fit *intelligibilitas*; huic autem nega- » tionem addendo per quintum sig- » num, exoritur *inintelligibilitas*. »

Cum autem, Vir Eruditus, quem honoris

honoris causâ nominavi, postulatis quinque vel sex aliis vocabulis substitisset, illumque inducerem, ut incœpta persequeretur, respondit, inutilem fore ac superfluam operam, nec se ampliùs dubitare, quin rationem illi de singulis signis redditurus essem, ac unum tantùm supereſſe, cujus experiendi desiderio teneretur, utrum scilicet Surdi Mutique, quorum tanta erat in reddendis ideis per signa methodica expressis sagacitas, definire possent quidnam esset idea Metaphysica.

Hujus: ergo petitioni annuens, super tabulam scripsi: « Quid intelligis per ideas Metaphysicas? » Dùm autem de responsione minimè sollicitus cum illo confabularer, una ex Surdis Mutisque propositam quæstionem his verbis solvit: « Per ideas Metaphysicas intelligo » ideas rerum, quæ sunt à sensibus in- » dependentes, quæ sunt suprà sensus » nostros, quæ sensibus nostris per- » cipi non possunt, quæ sensus nos- » tros nullatenùs afficiunt. »

Quâ responsione perlectâ me obtestatus est, ut illum in gratiam reducerem cum Surdis Mutisque, in animo

indubitanter habentibus, semi-automatum appellatione se fuisse ab illo dedecoratos.

Illis igitur per signa methodica scribendum ingessi : « Bonâ fide fatetur » Vir Doctissimus, reverà se, quod » de vobis scripserat autumasse, nunc » autem libenti animo dicta revocare.» Tùm à me digressus est pro certo affirmans, à se, quidquid viderat & audierat, publici juris esse faciendum. Quod autem non steterit promissis, penès ipsum non fuit, ut norunt omnes, qui scripta publica legere assuescunt.

Si nostra Methodus ad cognitionem tuam perveniisset, utique didicisses, nostras à nobis Prælectiones, quandocumque libuerit, per solum labiorum motum integras dictari, absque ullius soni prolatione. Nihil auribus percipiunt quicumque præsentes adstant : Surdis autem Mutisque nullum verbum fugit : arripiunt oculis quidquid patentibus Spectantium auribus se subducit.

Nostram igitur Methodum, Vir Doctissime, tibi licèt incognitam impugnasti, nec, ut vera dicam, molestè

fero, aliò me rapit impetus gaudio exultantem, quod in Academiâ Lipſienſi ſurrexerit Eruditus Inſtitutor, qui eidem operi ſe devovet, cui meipſum à multis annis totum dedicavi. Hujus Epiſtolæ, cui finem facio, prolixitatem excuſatam habeas velim. Si autem Methodum meam evolvere ſuſtineas, meque tuis conſiliis juvare pollicearis, illius exemplum ad te tranſmittendum curabo. Utinam aliquis tutiorem aut expeditiorem viam excogitaverit, cujus ego veſtigiis inſiſtens, accepti ab illo beneficii memorem animum teſtificarer.

Te Deus incolumem ſervet, Vir Doctiſſime, cujus ego ſum cum magnâ obſervantiâ,

obſequentiſſimus Famulus
*** Pariſienſis Surdorum & Mutorum Inſtitutor.

SECUNDA Institutoris Parisiensis ad Lipsiensem Surdorum & Mutorum Institutorem Epistola.

QUAM mihi Epistolam misisti, Vir Doctissime, Germanicis, iisdemque minutissimis Litteris scriptam legere non potui: ac si legissem, multo mihi & quidem superfluo labore nitendum fuisset, ut illam in Gallicum sermonem converterem. Sperabam autem fore ut ex vestratibus qui ad Prælectiones nostras frequenter se conferunt, aliquis inveniretur, qui gallicè redderet, quod germanicè legisset.

Opus à quibusdam, non scripto, sed vivâ voce tentatum, & deinceps intermissum, à nullo consummatum est. Sed in iis etiam quæ sic fuerant in Linguam nostram conversa, nec præproperæ huic interpretationi fidem habere poteram, nec ad meos vocabulorum indices recurrere (dignoscendi causâ, rectè nè an perperàm in materiâ ex se difficili reddita esset genuina verborum tuorum significa-

tio,) tanta est apud vos inter Litteras impressas & manuscriptas dissimilitudo.

Quod igitur à te objecta diluere hactenùs distulerim, in me non residet cunctationis culpa, qui calamum sumpsi, suam ubi operam mihi præbuit Vir Eruditus qui se mihi noscendum non dedit, attamen erga Surdos Mutosque, & eorum Institutorem optimè affectus, officium præstitit, quod huc usque frustrà expectaveram.

Cum autem nec mihi Germanica Lingua, nec tibi Gallica sit omninò familiaris, ille inter nos sermo adhibendus est, quem pleniùs ac meliùs ambo intelligamus; ideòque priorem meam Epistolam gallicè scriptam duxi latinè vertendam esse, mihi siquidem in animum inducere nequeo, nec illam, nec meam Institutionem methodicam à te fuisse intellectas, cum tuum responsum habeat plurima, quæ non utique scripsisses, si Gallicam Linguam calluisses, quâ utendum esse in meis scriptis existimaveram.

Ad tria potissimùm Capita, Vir Doctissime, revocari potest omnis inter nos disceptatio.

1°. Quidem meam inſtituendi Methodum eamdem eſſe arbitraris cum illis, quas olìm in lucem ediderant Eruditiſſimi Viri Wallis, Amman & Bonnet.

2°. Noſtrâ breviorem & faciliorem ad Surdos Mutoſque edocendos viam te inveniſſe affirmas, in hoc conſentiens cum D. Peirrere, qui hìc non ita pridèm Surdos Mutoſque erudiebat.

3°. Quod in noſtris publicis Prælectionibus quotidiè fit aſtantibus ex omni ordine & regione Viris Doctiſſimis, hoc tibi videtur impoſſibile.

Primum Caput leviter attingam, ſi quidem meâ parvi refert, utrum me Inſtitutionis meæ inventorem quiſpiam judicet, an in aliorum labores me introiſſe contendat.

Attamen, ut bonâ fide fatear quod res eſt, neminem novi qui ante me de Signis methodicis mentionem ullam fecerit, imò & eorum nomen uſurpaverit, quique illorum ope non ſolùm *perſonas* (ut aiunt Grammatici) *numeroſque verborum*, ſed etiam horum *tempora* & *modos* oculis ad vivum exhibuerit.

Nullum etiam Autorem novi, qui illam artem patefecerit, quâ dato ſemel alicujus *infinitivi* vel potiùs *indefinitivi* ſigno caracteriſtico, non ſolum perſonæ & numeri, temporaque & modi ejus Verbi, cujus eſt indefinitivum ex hoc velut fonte fluant, ſed etiam *nomina* cùm *ſubſtantiva*, tùm *adjectiva* & *adverbia*, quorum illud indefinitivum fit quaſi radix primigenia addendo ſcilicet primario huic ſigno, ſigna peculiaria, quibus perſonæ & numeri, temporaque & modi, vel nomina, ſive ſubſtantiva, ſive adjectiva, & adverbia inter ſe diſtinguantur.

Neminem pariter inveni, qui manifeſtè aperuerit, quomodò analyſis ope, ſigna ſignis connectendo, ideæ quælibet etiam Metaphyſicæ, (ut loquuntur Philoſophi) oculis ita ſubjiciantur, ut nulla ſit, quæ horum aciem effugiat.

Si quis hodiè in ſuâ Surdos Mutoſque inſtituendi Methodo de ſignis methodicis locutus, eorum inventionem ſibi vindicet, id me non famæ cupidum, ſed publicæ utilitatis maximè ſtudioſum minimè ſollicitabit.

Hanc prior inveni Methodum, ferat alter honores.

Verùm hæc de meâ Methodo dicta ſufficiant.

Secundò. Viam noſtrâ breviorem ſimul & faciliorem ad Surdos Mutoſque erudiendos te inveniſſe arbitraris, ſcilicet exiſtimas, ad loquendi uſum Diſcipulos ab initio informandos eſſe, unde ad doctrinam patet aditus latior, quam is quem dat mea Methodus, quæ characteres ſcriptos & ſigna methodica principium docendi facit.

In eamdem igitur deſcendis ſententiam, quam triginta ante annis amplexus eſt Perreirus ipſe, qui in Gallico Libello, quem Regiæ Scientiarum Academiæ Pariſienſi obtulit, anno M. D. CCLI. de ſe ipſo in tertiâ perſonâ locutus, ſic ait.

Perreirus « ſuam Inſtitutionem in » duas potiſſimùm Partes dividit, lo- » quelam ſcilicet & intelligentiam. » Prioris ope Diſcipulos edocet artem » dicendi & legendi verba noſtratia, » ac tùm quidem Surdis explicat quaſ- » dam ſolùm uſitatiores loquendi for- » mulas, una cum nominibus rerum,

» quæ ſunt uſûs quotidiani, ut ali-
» menta, veſtes & ſupellectilia ».

« In ſecunda autem Parte cætera
» omnia quæ ad Inſtitutionis perfec-
» tionem neceſſaria ſunt eos docet,
» nimirùm vim proprietatemque ver-
» borum, ut juxta Grammaticam &
» linguæ ſuæ indolem congruenter iis
» uti valeant, ſive loquendo, ſive
» ſcribendo ».

« Paucis poſt diebus exercitationi
» datis ejus Diſcipuli jam tunc apti
» fiunt ad quaſdam voces diſtinctè red-
» dendas ».

« Prima Pars diſciplinæ abſolvitur
» intra menſes duodecim vel ſummùm
» quindecim, præſertìm, cùm Diſci-
» puli tenerioris ſunt ætatis. Altera
» autem longioris temporis moram de-
» ſiderat, ut ad ſuam perfectionem du-
» catur ».

Huc uſque Perreirus, cujus pace dixerim, hunc docendi modum progreſſibus Diſcipulorum valdè nocere, quippe qui per duodecim aut quindecim menſes nullum præbeat illorum menti pabulum.

Aliam prorsùs ſectamur viam: ſci-

licet ad Surdos Mutosque erudiendos eadem vestigia premimus, quibus illi institere, quos à teneris qualescumque Magistros experti sumus, sive nutritores, sive famulos, vel etiam paulò provectioris ætatis fratres aut cognatos, de nostrâ quidem Institutione minimè sollicitos, qui tamen eam singulis ferè pueritiæ momentis persecuti, latenti, ut ità dicam, incremento, eoque quotidiano auxerunt.

Objecta quælibet circumstantia & in conspectu posita, hi primi & domestici Magistri suo certo ac proprio vocabulo frustrà nominassent, nisi ad ea, vel manuali signo, vel alio nutu oculos nostros direxissent.

Hanc igitur velut à naturâ acceptam omnes secuti sunt Methodum; atque ideò tribus quasi adminiculis stetit ea vulgaris docendi ratio; primum enim præstò fuit vox auribus sonans, deindè objectorum præsentia, tum oculorum intuitus.

Idem omninò contingit in Surdorum & Mutorum disciplinâ, non quidem per januam semper & ubique patulam, id est per aures, sed per

oculos, quasi per fenestram visibilibus per viam imaginibus sic arripit Surdi mens litteræ cujus vis propriam formam, ut nullus sit errori locus.

Prætereà, dum Surdi litterariam illam tabulam inspiciunt quæ à duabus primis Græcorum litteris *alphabeti* nomen accepit, alphabetum manuale suum (quod Dactylologiam Perreirus vocat) ediscunt per diversas digitorum positiones ita formatum, ut singulæ facillimè distinguantur certâ & propriâ ratione.

Quod Latini vocant *litteras appellare*, quod Galli *épeler*, quod Germani *buchstabiren*, hoc non sono vocis, sed digitorum positione cujusque litteræ propriâ exequuntur, cum hoc tamen discrimine, quod unâ ingenioſi & dociles Discipuli & alterâ tantum prælectione hebetiores indigeant, ut id memoriæ mandent, quia scilicet:

Segnius irritant animos demissa per aures,
Quàm quæ sunt oculis subjecta fidelibus, & quæ
Ipse sibi tradit Spectator.

Exempli causâ super abaco seu tabulâ scribo hanc vocem *fenestra*, & ad

eam Surdi Mutique oculos converto, is statim signis manualibus cujusque litteræ propriis ter quaterve aut summùm quinquies utitur, ut defixis in eam vocem oculis singulas signet litteras, quæ sunt octo : mox aversis oculis easdem litteras per Dactylologiam indicat ; deinde ad tabulam iterùm conversus vocem *feneſtras* à Magistro interim deletam super abaco rescribit.

Singulas ergo vocis hujus litteras in suâ serie sibimet tradidit attentus Spectator, non oblivisscendas, quia vox illa & in colloquiis per signa methodica & in nostris sive privatis sive publicis Lectionibus frequenter veniet usurpanda.

Hìc obiter notandum est, ad prædictam operationem non ampliùs requiri, quam duo momenta ab horologiorum opificibus minutorum nomine designata, ut ab ipsis novitiis præsente & inspiciente Institutore absolvatur.

Vix Surdi Mutique litteras quinque & viginti, id est Gallicum Alphabetum per Dactylologiam tenuere, cùm aliud maximi momenti opus aggredimur.

Ac primò quidem parvi refert, qualis sit Discipuli dexteritas, cujus scribere discentis manum à primo suæ Institutionis die manu super impositâ regimus, cuique non alium deinceps nisi proprios oculos Magistrum designamus. De mendis non curat Institutor, dummodò litteræ internosci facilè possint : nam Verborum, ut aiunt, conjugationes, declinationesque Nominum concinnâ non indigent scripturâ, sed accuratam volunt cujuslibet terminationis dispositionem. Itaque statim à secundo die, si non à primo, huic operi incumbitur.

Duo vel tria Verbi alicujus tempora, quorum exemplar illorum oculis continuè subjicitur, quotidiè ediscunt, quæ deinceps super tabulâ (remoto exemplari) cretâ scribant, atque septem ferè dierum spatio Verbum *porter* integrum tenent, & juxta ejus exemplar, non tamen objectum eorum oculis, sed in mente penitùs infixum, omnium *ejusdem conjugationis* Verborum quæ illis alternatim indicantur, tempora modosque valent cùm scripto tùm methodicis exhibere signis.

Quantâ autem diſcendi aviditate hæc pueri ſtudia ingrediantur & proſequantur vix ac ne vix quidem excogitari poteſt, modò tamen eâ non ſint ætate, quâ nihil niſi ludus delectat, nondumque deguſtari poteſt, quam ſuave ſit & jucundum ex profundæ caliginis abyſſo gradatim emergere & cum cæteris ejuſdem naturæ comparticipibus vitæ & ſocietatis inire commercium.

Tradimus interim per minutas interrogatiunculas prima Religionis elementa ſignis methodicis elucidata quæ memoriæ Diſcipuli mandent & poſtero die ſuper tabulâ ſcribant, quod quidem tam alacriter perficiunt ut elicitas gaudio lacrymas continere nequeant; à quibus noſmetipſi quandoque non poſſumus temperare.

Huic priorum menſium Exercitationi, quæ ſingulis ſua eſt, bis in hebdomada ſe adjungunt publicæ Prælectiones, ad quas illos admittimus, & quæ illis ad ſigna methodica capeſſenda maximam utilitatem præbent, queis in Prælectionibus, dictante per ſigna methodica Præceptore, ma-

teries quam requirit ordo Prælectionum in quæstiones & responsiones divisa, super tabulâ quinque pedes latâ, grandioribus litteris, cretâ scribitur, quadringentis plùs minùs verbis constans, ac deinde in plutei modum erecta ante oculos Discipulorum quinquaginta exponitur.

Tum fusis per signa methodica precibus, incipit singulorum cujusque quæstionis Verborum explicatio methodica, quæ decies circiter repetenda fit primùm à Magistro vel ab uno è doctioribus Discipulis, cæterorum coronâ inspiciente, ut alternis vicibus ad juniores & rudiores descendendo, signa quæ viderint exequantur, quæ quidem non simplicem cujusque vocis significationem exhibent, verùm etiam grammaticam illius positionem juxta temporum ac modorum, itemque generum, casuumque varietatem: nec sua desunt etiam adverbiis, conjunctionibus & præpositionibus signa propria.

(A novitiis qui huic Exercitationi interfunt, non exiguntur nisi signa Nominum, quæ frequentiùs usurpantur.)

Itaque unius mensis spatio recensentur verba ter mille & ampliùs sic repetita in publicis Exercitationibus, quorum pars maxima sæpiùs recurrens profunda in cerebro vestigia sic imprimit, ut non solùm deleri nequeant, sed in dies figantur altiùs nunquam avellenda.

Absit ergo, Vir Doctissime, ut mentes ad imaginem Dei factas & omnis doctrinæ capaces, in solâ loquelæ exercitatione menses duodecim, quindecimve miserè distineamus, quasi non similes nobis homines nostris curis committerentur, sed bruta animantia, quibus non est intellectus.

Quomodò in deplorandâ veritatum ad salutem necessariarum ignorantiâ eos jacere sinamus, quos possumus & Dei existentiam & præcipua Religionis Mysteria, ejusque Sacramenta, non quidem planè, sed quantùm satis est edocere, ut si interìm è vitâ migraverint, spiritualibus subsidiis à Christo ad salutem nostram institutis purgati refectique æternam possint adipisci beatitudinem.

Quidquid contradicit Perreirus,

illa docendi ratio potior eſt, quæ inſitam vim animi citiùs promovet; ea verò longior & pejor eſt, quæ nonniſi poſt annum & ampliùs intelligentiæ tenebras depellit.

Verumtamen, ſi longitudinem itineris excuſaret via liberior & planior, ſpeſque affulgeret felicioris exitûs, veniam dandam eſſe non diffiterer.

At contrà longa & aſpera via eruditendis aperitur Diſcipulis: grande & difficile opus per faſtidioſum & novitiis valdè oneroſum laborem inchoatur, qui fieret quidem tolerabilior, ſi intermiſceretur aliud exercitium, quod menti alimentum præberet, eamque è tenebris in lucem ſenſim vocaret. Sed proh dolor! loquendi hora eſt, nondum advenit tempus cogitandi: mentem craſſa premet caligo, dum linguæ diſſolvitur vinculum.

Intereà quid agat Doctor Egregius? Simplicis Ludi-Magiſtri perſonam geret, alteri cuilibet facilè committendam, niſi velit imperitæ multitudini fucum facere, nec enim exi-

mias animi dotes requirit iſta Inſtitutionis pars, quam cum puellis aliquot apud ſe in convictu commorantibus non malè implent Surdarum & Mutarum Educatrices, quas ad iſtam operationem mechanicam diebus aliquot direximus. Hìc patientiâ opus eſt non doctrinâ.

Cæterùm ingrato iſti labori (ad cujus felicem exitum duodecim aut quindecim menſes requirebat Perreirus), ſi dent quotidiè Magiſter & Diſcipulus plus duabus horis, manè nimirùm unâ, & alterâ poſt meridiem, defatigatione victus uterquè brevi ſentiet, quàm ſit ærumnabilis iſta Methodus. At quomodò tempus reſiduum conſumet Diſcipulus, cujus intelligentiæ nulla offertur exercitatio? Intolerabili tædio afficietur, oſcitabit, diei pondere gravabitur, niſi ad nugas & inania oblectamenta ſe convertat, ſiquidem abſque ſui Inſtitutoris auxilio nihil poteſt exequi.

Nos autem, ut diximus, pabulum menti ejus ab ipſo principio dedimus, & deinceps ſine ullâ intermiſſione miniſtramus.

Suam Methodum, cum à nemine impugnaretur, nullo Perreirus ſtabiliit fundamento, & in ſuæ inventionis quietâ poſſeſſione annos quatuor & viginti permanſit : ut autem à me impugnata eſt, in meâ Inſtitutione methodicâ editâ in lucem anno 1775, artis ſuæ defenſionem ſe ſuſcepturum declaravit, quùm primùm per ſua ipſi negotia liceret : operi tamen manum non admovit. Quantâ exultaſſet lætitiâ, ſi communis te cauſæ fore Patronum prævidiſſet.

Priuſquàm autem, Vir Doctiſſime, ſuper hoc argumento tecum diſſerere incipiam, unum te monitum volo, nimirùm in animo me non habere tuam loquelæ docendæ rationem cum Perreiri arte promiſcuè confundere, ſiquidem nec tuam nec illius Methodum perſpectam habeo.

Unum eſt in quo veſtra ſententia concordat : ad loquelam Surdos Mutoſque priùs eſſe erudiendos ambo contenditis, quàm ad rerum & verborum intelligentiam. Hoc unum in his quæ ſuperiùs dicta ſunt oppugnandum ſuſcepi & incœptum proſequor, à te objecta diluendo.

« Vocabula, inquis, sive typis, » sive calamo scripta coacervatis vel » muscarum vel aranearum pedibus » similia sunt : figuram seu formam » non habent, quam, dum absunt, » nostra imaginandi facultas sibi possit » repræsentare : imò vix ac ne vix » quidem litteram unam ab aliis se- » paratam certo fixoque modo posse- » mus menti nostræ exhibere, quantò » minùs integrum vocabulum ? »

Exempli causâ profers hanc vocem *Paris*; cujus imaginem clausis oculis concipi posse negas æquè claram ac distinctam, vel si ita loqui fas est, lectu pariter facilem, ac super chartâ aut codicillo; spondesque mille contra unum hanc vocem integram non posse menti pictam offerri.

Ergo mirabilem ac penè divinitus concessam litterarum inventionem, quam summis laudibus extulêre nominatissimi omnium gentium Scriptores, sic deprimis, ut inordinatè coacervatis vel muscarum vel aranearum pedibus non dubites litteras assimilare.

Singularem hanc & huc usque inauditam comparationem, si Perreirus in

ſuæ Methodi patrocinium excogitaſſet, non mirarer : digna erat, quæ tali inniteretur fundamento.

Tu verò qui præcedentes quaſcumque Methodos deſpicis, non ſolùm ut inutiles, verùm etiam ut Surdorum progreſſibus valdè noxias : tu qui novam annuntias Methodum, cujus inventione gloriaris, & quam omnes & ſinguli Surdorum Inſtitutores ſuâ relictâ debeant amplecti, quale nobis ad doctrinam pandis iter, dum te ſequemur anteſignanum ? Profectò non crederem, niſi tua inexpectata comparatio novæ hujus inventionis ſecretum aperuiſſet.

Novam dicis, nec Perreirus concederet, nec doctiſſimi Viri Amman & Bonnet, ipſo antiquiores faterentur.

Si noſtra hæc controverſia publicam in lucem prodeat olim, ſpondeam & ipſe mille contra unum in te inſurrecturos Viros, quotquot ſunt, eruditione & ingenio commendabiles.

Supponis, Vir Doctiſſime, ſed non probas, formam cuique litteræ aſſignatam non ita charactere proprio diſtingui, ut cum aliâ non poſſit confundi,

Teſtes contra te appello ipſos Surdos Mutoſque, quorum plurimos, jam à primo ſuæ Inſtitutionis die diverſa litterarum figura ſic afficit, ut ſublatâ ex oculis Alphabeti tabulâ, quod illis principium diſcendi fuit, ſingulas litteras ſciſcitanti cuilibet per Alphabetum manuale reddant hoc modo: ſcilicet remoto pollice & digito auriculari per digitos inter utrumque medios, ſibique mutuò adhærentes ſignant litteram *m*, cujus figuram apertè demonſtrant: annulari ſublato litteram *n*; iiſdem duobus digitis in altum erectis litteram *u*; pollice & indice in formam circuli in ſe recurrentibus litteram *o*. Quid plura? Tuam iſtam vocem *Paris*, ubi viderint, ſi deleas, ipſi reſtituent vel ſcripto, ſi creta adſit aut calamus, vel digitorum poſitione, cujuſque litteræ propriâ, ſi deſit calamus aut creta.

Attendas velim, Vir Doctiſſime, grandiores litteras, quas ſupra majores Templorum & publicorum Ædificiorum portas videre eſt, coacervatis muſcarum vel aranearum pedibus non poſſe omninò aſſimilari. Nam ſenſibiles

in mente ſpecies relinquunt, quarum formas, ubi opus eſt, facillimè repræſentat vis imaginandi omnibus innata hominibus. Grandiores igitur litteras ſumimus ad inchoandam Surdorum Mutorumque Inſtitutionem, quas ſenſim dum minuimus, eædem ſuperſunt ideæ ſive grandioribus utimur characteribus, ſive minutis, unde nunquam huc uſque contigit, ut grandioribus litteris apprehenſis, novum ad minutiores ediſcendas ſtudium fuerit adhibendum.

Spondes mille contra unum, dum affirmas, vocem integram *Paris* cogitatione depingi non poſſe; verùm hic, tuâ pace dixerim, te ludit error inſcium, quod litteras à ſubjecto, ut aiunt Philoſophi, cui adhærent, abſtractas conſideres, unde quum earum color evaneſcit, colligis ipſas litteras imaginandi facultate non poſſe apprehendi: quia nimirùm nihil ipſa ſibi, niſi per ſpecies ſeu imagines ſenſibus obvias poteſt exhibere.

Reverà autem litteræ ſive impreſſæ, ſive manu ſcriptæ menti noſtræ ſe non offerunt independenter à ſubjecto,

cujus aliquam ſuperficiei partem ſuis propriis characteribus intingunt, adeòque vel albo vel nigro colore quaſi veſtitæ imaginandi vim ſemper afficiunt, unde fit ut claræ ac diſtinctæ ſint, nec minùs menti noſtræ lectu faciles, quam ſi eas oculis offerat charta vel liber.

Quod, ut pleniùs intelligatur, obſervandum eſt, noſtram imaginandi vim hac facultate præditam eſſe, ut ſpecies objectis viſu perceptis ſimiles ſibimet fingere valeat, eaſque ità diſtinctas ac ipſamet objecta : ſuos habet oculos, nec corporis oculis minùs veloces.

Quemadmodùm igitur vocem à te in exemplum allatam & ſcripto exaratam intuendo, quinque hujus litteras oculi noſtri non confundunt, ita nec noſtra imaginandi facultas alteram pro alterâ accipit, eaſque ſibimet exhibere poteſt, vel auratas, vel argenteas, vel ferreas, vel etiam lapideas aut ligneas, albo vel nigro, vel viridi aut rubro colore depictas, & grandioribus aut minutioribus characteribus formatas; nec in brevioribus tantùm, ſed etiam in longioribus vocabulis

hanc

hanc ſibi congenitam facultatem exercere poteſt, modò tamen non cursìm viſa, ſed attentè fuerint conſiderata.

Quiſquis hanc in ſemetipſo non agnoſcit poteſtatem, ſuam imaginandi vim nunquam ſatis conſuluit, nec quantùm valeat expertus eſt.

Quinimò, quemadmodùm oculi noſtri propoſitionem integram vel impreſſam vel manu ſcriptam citiùs apprehendunt, quàm voce poſſit exprimi, noſtra pariter imaginandi facultas hæc verba lapideis, iiſque ſemi-pedalibus characteribus ſupra majores quaſdam Templorum portas inſculpta ſibi velociùs exhibet, quam illa pronunciare valeamus PAVETE AD SANCTUARIUM MEUM: EGO DOMINUS.

Quid autem in locum facillimæ hujus ad intelligentiam aſſequendam Methodi ſubſtituas, nunc inveſtigandum eſt.

Tuis ipſiſſimis utar verbis in latinum ſermonem converſis, « Mei Diſcipuli, » inquis, artem legendi verborumque » ſonos altè diſtinctèque & cum intel- » ligentiâ reddendi ediſcunt. Tam » ſomniando quàm vigilando in ſuâ » linguâ articulatâ cogitant. Eos unuſ-

» quisque potest alloqui, modo tamen
» verba lentè proferat. Lingua scripto
» exarata in eorum mente innititur
» linguâ vocis sono prolatâ, quam
» auribus quidem non percipiunt, sed
» per alium sensum experiuntur, quod
» de se est prorsus indifferens. Initio
» miserandus est illorum cantus, sed
» intra duorum vel trium annorum
» spatium clarè ac distinctè loquuntur,
» tandemque ipsam declamandi artem
» ediscunt ».

Ergo, Vir Doctissime, ut eodem iterùm utar exemplo quod ipse attulisti, vocabulum istud *Paris*, quod Surdorum & Mutorum meorum imaginandi vis uno temporis puncto sic arripit, ut deletum restituant ocius, tui Discipuli memoriâ non apprehendunt, nisi postquàm eos edocuisti quænam esse debeat gutturis, linguæ, dentium, labiorum & malarum positio, ut singulas hujus vocabuli litteras articulent; quod tamen ubi protulerint, judicare ipsi non possunt, rectène an perperam sono vocis id reddiderint; siquidem sonos à se prolatos auribus non percipiunt.

Dato autem, nec, ut aiunt, concesso, quod felicem exitum in istâ articula-

tione sortiti sint, non poterit imaginandi facultas verbum illud in eorum memoriam revocare, nisi singulas etiam positiones jam dictas cuique litteræ specialiter convenientes in eodem ordine sibi rursus exhibeant, eas comprobando per interiorem linguæ cum aliis oris partibus contactum, quod quàm difficile sit & longum, quis, quæso, non sentiat.

Tuos Discipulos affirmas, cùm vigilando, tùm somniando in suâ linguâ articulatâ cogitare. Bonâ fide fateor, me non satis capere, quid sibi hæc velint *in suâ linguâ articulatâ cogitare.* Gallus ergò in Gallicâ Linguâ somniando cogitat; Latinus in Latinâ, Germanus in Germanicâ. Ego verò sæpiùs in nullâ, cùm frequentissimè contingat, ut de iis somniando cogitem, quæ nullo nomine designari possunt ope cujuscumque mihi notæ linguæ, qualia sunt varia phantasmata quæ nostra sibi fingit imaginatio, atque etiam eveniat, ut de iis dormiendo cogitem, quæ mihi ignotum habent nomen, ut innumera opificum instrumenta, mihi quidem visa, sed

quorum nomina prorsùs ignoro, &c.

Quod autem spectat ad alia, quorum nomen apprimè teneo, sæpiùs evenit, ut in somno per species sibi similes mentem meam afficiant in nullâ linguâ de eorum nomine cogitantem, nec sanè mirum, quando quidem etiam vigilanti sæpiùs contingit ut de hominibus vel rebus, quorum nomen revocare frustrà desidero, attentè & amanter cogitare consuescam.

Gaudeo, Vir Doctissime, sed non miror tuos Discipulos intra biennium, trienniumve clarè ac distinctè loqui, tandemque declamandi artem edisce re. In fine Institutionis meæ Methodicæ invenies latinam Orationem, quinque paginis constantem, ab uno è nostris ab ipso ortu Surdis, coram eximio & numeroso astantium cætu in ambone recitatam & pro suo modulo declamatam.

Venio nunc ad tertium nostræ controversiæ Caput. Fieri non posse tibi videtur, ut Surdi Mutique omnia linguæ vocabula, quæ nostras exhibent cogitationes memoriâ teneant, illaque possint scripto reddere, statim

ac ſigna methodica illis reſpondentia conſpexerint, vel à Magiſtro, vel à Condiſcipulis ſuis, vel alicunde oſtenſa.

Attendas velim, hoc à nobis de omnibus omninò vocabulis non dici, ſed tantum de illis quorum communis eſt uſus, vel in familiaribus hominum inter ſe colloquiis, vel in noſtris ſive privatis, ſive publicis de Religione Prælectionibus, vel etiam in omni Libro ad morum diſciplinam pertinente, ſed quæcumque verba vel altioribus ſcientiis, vel artium ſive liberalium, ſive illiberalium præceptis exponendis ſpecialiter aſſignata ſunt, Surdus Mutuſque ab Inſtitutore ſuo non accipit, niſi fortè obitèr, nec mirum accidere debet, ſi illorum non meminerit, atque ſatis eſt, ut ea teneat, quæ maximæ hominum parti ſufficiunt ad vitam rectè honeſtèque agendam.

Hæc autem unicè neceſſaria, vel aperto Libro, vel Epiſtolâ reſignatâ, Surdis Mutiſque per ſigna methodica, dictari, teſtes ſunt ex omni regione viri oculatiſſimi, quos decipere, ſi velim, non poſſim. Interſunt quotidiè

noſtris Prælectionibus Homines, qui fidem non habent rumoribus in vulgus ſparſis : venere, ſed non abeunt increduli, atque ante plures annos, ne unus quidem extitit, qui in hoc fidei genere dubius permanſerit.

Unum pro mille teſtem appello ipſum Perreirum, qui cum Epiſtolam à ſe exhibitam per ſigna methodica Surdæ Mutæque dictari vidiſſet, in hæc verba ſtupens erupit : SI NON VIDISSEM, NON CREDIDISSEM.

Eamdem Epiſtolam (quod notes velim) ipſe ſi voluiſſet Perreirus, Diſcipulis ſuis dictaſſet, cum hoc diſcrimine quod ope Dactylologiæ ſingulas vocis cujuſque litteras indicaſſet, quas ſcripto expreſſiſſet ejus Diſcipulus, ſed non intelligens, quem ſenſum haberet ea litterarum ſeries.

Signa autem methodica nullius ſunt linguæ, nullum ſignificant vocabulum, nec ullam litteram : ideas exprimunt, quas ubi Diſcipulus intellexit, exprimit ſuâ qualicumque linguâ, & qualibuſcumque verbis, nec utique fieri poteſt, ut ſenſum non capiat vocabuli, quod ipſe elegit ſcribendum.

Quanta sit hujus & illius dictandi rationis diversitas primo intuitu percepit Cæsarea Majestas. Cùm enim uni ex puellis Surdis Mutisque per Dactylologiam dictassem Germanica hæc verba : *es sey fern von mir , dass ich mich rhûme , dass allein in dem creutz* (*mihi absit gloriari nisi in cruce.* Gal. 6'. 14°.) & jussissem ut per signa methodica harum vocum sensum declararet , respondit , se nescire quid sibi vellent , quam Methodum merè mechanicam esse intellexit Imperator , atque idem semper expectandum esse responsum , postquàm Surdo Mutoque linguæ cujusvis vocabula essent per Dactylologiam dictata.

Noli tamen hinc colligere Dactylologiæ usum à nobis omninò repudiari : eam ubi necesse est adhibemus , ad exprimenda nimirùm *propria* , (quæ dicuntur) *nomina* hominum , regionum, urbium , quæ cùm non habeant nisi arbitrariam significationem , per signa methodica exhiberi non possunt ut alia linguarum vocabula.

Alterum artis nostræ vidit experimentum Cæsarea Majestas : cùm enim

quinque Surdos ſic collocaſſem, ut quod alter ſcriberet, ab altero videri non poſſet, unam ex præcedentibus exercitiis propoſitionem elegi, decem circiter vocabulis conſtantem, quam per ſigna methodica exhibui, quæ propoſitio ab uno Gallicis, ab altero Latinis, à tertio Italicis, à quarto Hiſpanicis, à quinto Anglicis vocabulis reddita eſt; ac ne hoc quidem miratus eſt Imperator, quippe qui ſciret à me nec litteras nec vocabula ſignificari, ſed duntaxat ideas, quæ cum ſint omnibus & regionibus & linguis communes, ab eo qui illas apprehendit, poſſunt facilè ſuâ reddi linguâ.

Hinc colliges, Doctiſſime Vir, (& veniam dabis, ſi à noſtræ controverſiæ propoſito pauliſper digredior) à me non falſò fuiſſe affirmatum, ex ſignis methodicis conflari poſſe illam univerſalem linguam, Viris eruditiſſimis tandiù exoptam, cujus ope homines è diverſis nationibus ſimul ubicumque commorantes, ſe ſe mutuò intelligere & ſibi invicem reſpondere valeant, imò & propoſitiones ab uno

ex aſtantibus prolatas, ſuo quiſque poſſit ſermone reddere, quo quidem bono frui liceat, ſi in ſingulis diverſarum gentium ſcholis, jubente principe, (quod doctiſſimus Abbas de Condillac exoptare ſe profeſſus eſt) Magiſtri vel Profeſſores nullum verbum ſinant excidere, cujus ſigna methodica ſuos Diſcipulos non edoceant.

Silentio tamen præterire nolim, quod mihi à doctiſſimis Viris ſæpiùs objectum eſt, ſcilicet fieri non poſſe, ut quis, dum integram propoſitionem per ſigna methodica exhibet, in eâ efferendâ non ſequatur cujuſcumque idiomatis ordinem. Jam verò ita diſſimilem eſſe variorum idiomatum indolem, ut, exempli cauſâ, ſi quis Gallici ſermonis ſeriem ſervat per ſigna methodica, quæ geſtu conficiuntur, non poſſit Italus, nedum Germanus, exhibitæ propoſitionis ſenſum aſſequi.

Quod autem ut ſolvatur, attendere oportet, à me ſupponi totidem Spectatores, qui ab ipſâ pueritiâ edocti, ſignorum methodicorum linguam ſic notam habeant, ut Gallus gallicum, Germanus germanicum ſermonem in-

telligunt ; hoc poſito notandum quid contingeret , ſi coram Gallis duodecim Latinam Linguam apprimè callentibus , gallicè quis exprimeret propoſitionem ſeu phraſim , eamque latinè reddi poſtularet.

Ex duodecim illis Aſtantibus ne unus quidem inveniretur , qui Gallicæ phraſis ſeriem ſectandam ſibi proponeret ; nullus profectò cujus latina phraſis, tàm in verborum ordine quàm in delectu alterius phraſi ſeu interpretationi foret admodum ſimilis ; nec enim Gallici ſermonis ordini reddendo ſtuderet eruditus interpres , de ſenſu propoſitionis concinnè exprimendo unicè ſollicitus.

Idem omnino erit de propoſitione ſeu phraſi quâlibet , quam velis è locutione per ſigna methodica in aliam quamlibet linguam vertere : non geſtuum ordo quæreretur , ſed ideas per ſigna methodica exhibitas juxta propriam dicendi ſcribendique rationem fidus interpres curaret exprimere.

Ad tuæ epiſtolæ finem revertor, Vir Doctiſſime. Ducentos Surdos Mutoſque à te loquelæ aſſuefactos commemoras , ex quibus à te informatos eſſe

asseveras non solum Viros societati utiles, verum etiam Homines peritos artium sive liberalium, sive illiberalium; sed quid ad laudem nostram confert ista Surdorum Mutorumque peritia? Nulla est ars quam absque ministerio nostro Surdi Mutique apud nos non exerceant, postquàm Magistro solerti traditi sunt artis suæ præceptis imbuendi. Imò contingit quandoque, ut innatâ indole magistri vicem supplente, eos etiam qui tirocinio functi sunt longius antecellant.

Gratulor tibi, quod sub illius Principis ditione vitam agas, qui tuæ institutioni plurimum favet, quique tibi, ut ais « non solùm quadringentos annui » reditûs nummos assignavit, verùm » etiam habitationem, lignumque ne- » cessarium suppeditat, præter alios » quæstus, quos ex illâ arte quotidiè » consequeris ».

Quod ad me attinet, suis donis ab ipso ortu Divina Providentia ita me cumulavit, ut ingrati animi vitium mihi exprobraret, qui est ex suo misericors, ex nostro justus, si quod gratis accepi, gratis non darem.

Nunquam Institutori Viennensi suadebo, ut Discipulos loquendi artem ipse edoceat, sed tantùm ut Magistros informet, qui mechanicæ huic operæ (ipso duce) incumbant, dum se ipsum ad utiliora servat, eaque majora.

Cæterum, Vir Doctissime, quantacumque sit inter nos opinionum diversitas, nihil imminuet de eâ observantiâ, quâ te semper colet.

Tuus obsequentissimus Famulus, Parisiensis Surdorum & Mutorum Institutor.

RESPONSIO Lipsiensis Surdorum & Mutorum Institutoris ad præcedentem Epistolam.

VIR Generosissime & plurimùm Reverende.

Licet Litteræ tuæ, quas nuper ad me dedisti, honorificæ mihi fuerint

atque gratissimæ; non possum tamen non liberè profiteri conceptus nostros de optimâ Surdo-Mutos erudiendi Methodo toto cœlo esse diversos, & vehementer dubito fore ut ambo eodem quasi termino conveniamus.

Jam olim tibi dixisse memini, me non solùm tuam, sed etiam cæterorum, qui hac in re aliquid attentione dignum præstiterunt Methodum cognitam ac perspectam habere & me jam ante viginti annos ad ductum Dactylologiæ erudiisse, sed simul observasse, hanc Methodum Mutos erudiendi, sive facilitatem, sive soliditatem respicias, cum illâ quam ego inveni & frequento, non esse æquiparandam. Mea enim Methodus solùm linguâ articulatâ & sonante, & hæc deinceps gustu, qui absentis auditûs vices sustinet, nititur.

Verùm enim verò, ut possim tecum super meâ Surdo-Mutos erudiendi Methodo communicare, tibique aliquid hujus inventi aperire, indispensabiliter necessum est, ut istam docendi rationem à me discas, ad quod, ut ipse in loco domicilii me convenias, & ad minimùm dimidiam partem anni impendas, requiritur.

Methodus mea nullâ in re cùm erudiendi ratione quâ Perreira, Deſchamps, aliique viri haud ignobiles utuntur, conſpirat, niſi fortè in linguâ, quæ ſcribendo exprimitur, & quidem tunc ſolummodò, ſi hæc lingua ſcripta tanquam copia vel imitatio linguæ articulatæ quæ tonum habet, conſideratur.

In linguâ articulatâ, ſecundùm meam Methodum ad erudiendos Surdo-Mutos Diſcipulos cardo rei vertitur. Per hanc & per ideas varii generis illi annexas conceptuum ſibi cogitationumque majorem copiam acquirunt & ex mundo ſenſuali ad intellectualem tranſgrediuntur. Uno verbo cogitant per ſenſationes quas arte adepti ſunt, & per rerum repræſentationes, cum illis ſenſationibus cohærentes, quæ conjunctim tanquam elateres, in eorum facultatem appetendi averſandique influunt, atque operantur, & quæ arbitrariam ipſorum cogitandi agendique rationem producunt, quâ de re magis in extenſo differui in meis *obſervationibus ſuper Mutis*, Germanico idiomate ſcriptis, quæ anno 1778, apud Librarium Herold Hamburgi in lucem prodierunt.

Discipuli mei Muti sensim modo haud sanè difficili & linguam vernaculam & linguas peregrinas & quidem tàm distinctè, clarâ voce, cum intellectu & habitu ut homines auditu præditi loqui discunt. Prætereà varii generis artes & scientias addiscunt ex omnibus partibus eruditionis, exceptâ cognitione vivâ & rectâ tonorum, de quibus tantùm comparativè, exempli causâ, per vibrationes aquarum & alios motus ejus generis ideam obscuram omninò & imperfectam acquirere possunt.

Discipuli mei ergò non solum ipsi super variis artibus & scientiis ratiocinantur, sed etiam de objectis hujus generis & tenoris poteris cum illis vivâ voce loqui, & illis quæ calamo excipiant dictare : hæc res est quæ non solùm hìc sed etiam ubique innotuit, & quæ multis Principibus ac eruditis probata fuit.

Si verò putas, me, dùm erudio nullam planè Dactylologiam usurpare, vehementer erras, sed utor illâ tantùm ad combinationem idearum : signa autem quæ cogitationibus communicandis inserviunt apud meos Discipu-

los in linguâ articulatâ & eâ quæ scribendo exprimitur, consistunt.

Impræsentiarum hanc quam inveni Surdo-Mutos erudiendi Methodum, nemo novit præter me & filium meum. Multùm desudavi & multùm operis laborisque, quod vix crederes, impendi huic Methodo vel inveniendæ vel ordinandæ, nec mihi animus est eam pro vili pretio alios docere.

Principis negotium foret eam à me pecuniâ numeratâ redimere, & omnes casuistas provoco, an poterit unus vel alter eorum, peculium quod jure & difficulter acquisivi, mihi disputando eripere. Surdo-Mutos pauperes gratis erudio. Divites autem secundùm opes quibus pollent, solvere pro informatione tenentur, & sæpiùs plùs accipio quàm popposci.

Vale, Vir Venerende faveque,

Tuo

Lipsiæ, 12 Jul. 1782. optimè de te sentienti.

S. HEINICKE.

TERTIA & ultima Parisiensis Institutoris ad Lipsiensem Epistola.

VIR Doctissime pariter & Venerande.

Nostram Surdos Mutosque instituendi Methodum ab Institutore Viennensi adoptatam, si non oppugnasses, tanquàm inutilem & Surdorum progressui noxiam, de illâ cum tuo erudiendi modo comparandâ nunquam cogitassem. Non aggressoris sed defensoris partes sustinui.

Mirari autem satis non possum, Vir Doctissime, quod mihi opem à me nullo modo expetitam, his verbis offeras. « Verùm enim verò, inquis, ut possim » tecum super meâ Surdos Mutosque » erudiendi Methodo, communicare, » tibique aliquid hujus inventi aperire, » indispensabiliter necessum est, ut » istam docendi rationem à me discas, » ad quod, ut ipse in loco domicilii » me convenias, & ad minimum dimi- » diam partem anni impendas, requi- » ritur. »

Ne offendaris, Vir Doctissime; spontè oblatum officium si recusem.

Quod ego simplices Surdarum Educatrices intrà dies ad summum quindecim sufficienter edocere possum, hoc idem ego ipse per sex menses edoceri non indigeo.

Et hæc quidem de tuâ ipsissimâ Methodo dicta sint, Vir Doctissime, quam tibi soli tuoque dilectissimo filio notam arbitraris: hanc enim te præsente, vel alio quolibet à te demandato, non discam, sed omnem sensatum & audiendi facultate præditum Virum docebo.

Nihil de illâ in præcedentibus meis Epistolis dicere ausus sum, mihi siquidem apprimè notum nondùm erat, quonam præcisè modo in loquelâ edocendâ procederes: hoc autem secretum ipsemet his verbis revelasti. « Mea » Methodus, inquis, linguâ articulatâ » & sonante, & hæc deinceps gustu, » qui absentis auditûs vices sustinet, » nititur. »

Non aliam & nos sectamur viam, cum hoc tamen discrimine, quod interiorem diversorum loquelæ organo-

rum contactum gustus nomine designare non possimus. Nec ista definitio Viris Physicis arrideret. Gustus enim unus est ex quinque sensuum organis, qui nonnisi saporibus discernendis inservit. Quænam sit præcipua illius sedes, an in linguâ vel in palato controvertitur: in utroque residere probabilius est, & quotidianæ experientiæ magis consonum.

Jam verò quilibet interior loquelæ organorum contactus nullum producit saporem, sed tantùm sensibilem commotionem gustûs sensui prorsùs extraneam.

Ista igitur sensibilis commotio in Surdis excitanda ad ministerium nostrum pertinet, & ad illam sæpè sæpiùs revocanda est illorum attentio, donec eidem commotioni in semetipsis excitandæ sic assueverint, ut ad illam efformandam auxilio nostro non ampliùs indigeant.

Ad illud autem assequendum nec argenteo nec aureo nobis opus est instrumento. Inutilem hunc Perreiro relinquimus apparatum fuco imperitis faciendo idoneum, digitis manibusque

noſtris, ubi & quomodò neceſſe eſt applicandis utimur, & ſic ad optatum pervenimus effectum. Non, ut ille remotis arbitris, ſed palàm coràm tot Aſtantibus quot ſors adduxerit, huic Exercitationi incumbimus, ſimulque audientes docemus, quomodò Surdos & Mutos in domibus ſuis degentes, qui ad noſtras Lectiones convenire non poſſunt, ad loquelam diſponere valeant.

Hìnc colligere potes, Vir Doctiſſime, quàm inutile mihi futurum eſſet iter, quod ad Lipſiam ſuſciperem.

Unum, ut bonâ fide fatear quod res eſt, in tuâ nuperrimâ reſponſione mihi mirum accidit, quod ſcilicet confitearis, *ad combinationem idearum te Dactylologiâ uti:* hæc ſunt ipſiſſima tua verba. Simplex iſta confeſſio cuilibet intelligenti ſatis ſuperque declarat merè mechanicam eſſe tuam hanc operationem, quæ non ideas cum ideis comparat, ſed verba cum verbis, litteras cum litteris. Dactylologia enim nihil aliud eſt, niſi litterarum ſeries diverſis digitorum diſpoſitionibus indicata, quæ nomen quodcumque ex-

primere poteſt in quâcumque linguâ, nullatenùs verò ejus ſignificationem aperire.

Dictante ergò per Dactylologiam Inſtitutore, cum eâ, ſi voluerit celeritate, quâ ſolers organicus inſtrumenti ſui pinnas tangit, Diſcipuli fideliter reddent quaſcumque litteras diverſæ digitorum poſitiones illis obtulerint. Quid verò ſignificet iſta litterarum ſeries non intelligent, & quolibet interrogante reſponſionem quæſtioni congruentem rectè pingent, ſed quid iſta pictura ſignificet mente non aſſequentur. Doctiſſimi videbuntur, & in rei veritate nihil erunt, niſi fideliſſimi Amanuenſes.

Vale, iterumque vale, Vir Doctiſſime. Si quibuſdam tantùm leucis ab invicem diſtaremus, tui inviſendi deſiderio arderet

Tuus humillimus & obſequentiſſimus Famulus, Pariſienſis Surdorum Inſtitutor.

DECISIO

Turicensis Gymnasii Doctorum Conventûs super controversiâ inter Surdorum & Mutorum Institutores exortâ.

*L*** ABBATI,*

Qui Surdos atque Mutos Parisiis Instituit Viro Clarissimo S. P. D. *Gymnasii Turicensis Rector & Conventus.*

VALDÈ honorificè sensisti de nobis L*** Vir humanissime, cum ejus dissidii, quod tibi cum Heinickio Viro Doctissimo intercedit, arbitrium cum paucis ex omni Academiarum numero ad nos detulisti. Tametsi verò plerique nostrum, qui de arte homines Surdos Mutosque instituendi adhuc tantùm cognovimus, quantùm fama atque auditione percepimus, minùs rectè ad hujusce modi certamen judiciumque vocari forsitan videamur, tamen quia nimirùm aliquantò facilius est de præ-

clarè inventis quibusvis judicare, quam eadem ipsum prodere, non jam nostrum arbitramur, refugere ejus muneris periculum, quod tu perhumanè quidem nobis censuisti injungendum. Adde quod in nobis, qui antequam has Litteras ad te scriberemus, non tuas modò Heinickiique Epistolas, quibus hujus contentionis summa continetur, sed & vestrûm utriusque scripta diligenter pervolvimus, judicium fortasse videndique veri acumen ac industria, ejusque rei de quâ agitur adcurata cognitio nullo modo potest desiderari. Quare nos quidem de causâ vestrâ quid sentiamus, ingenuè dicemus atque liberè: numquid autem è re tuâ feceris ejus certaminis exitum partim nobis committens, cùm alii viderint, tum ipse tu, qui nostro certè judicio in hac re vides plurimum.

Sunt autem duæ vestræ hujus contentionis partes. Nam primum Heinickius, qui ante se de Surdis Mutisque instituendis præcepissent, omnes, neque te minùs quam cæteros, à verâ rectâque viâ aberrasse, deinde verò, se unum optimam illam ac præstantis-

ſimam ejus artis rationem reperiſſe atque tenere affirmat. Atque alii quid fecerint, præceperintve parum ad nos pertinet, illud excutiendum videtur, quod in illa ratione reprehendit quam partim inventam abs te iniviſti, & magnâ multorum laude celebratam tueris.

Itaque ille exiſtimat, te in inſtituendis Surdis atque Mutis ſcripturæ miniſterio utentem incaſſum laborare, neque ſanè operæ pretium facere. Nam cùm litteræ, ſyllabæ, ipſa denique vocabula non ſint niſi ſigna, minimè quidem rerum ipſarum, ſed diverſorum, quibus res quæque ſignificantur, ſonorum, fieri nullo modo poſſe, ut his, qui audiendi ſenſu careant, ullius rei notio hâc viâ ad animum referatur. Enim verò ita rem ſe ſe habere. Neque nos, dum ſcripta qualiacumque legimus, ex ipſis litteris vocibuſve pictis rerum notiones haurire, ſed vocabulorum figurâ, ſonorum admonitis iter fieri ad rerum ipſarum intelligentiam. Atque etiam meditantibus nobis illud uſu venire, ut verborum non certè illorum ſcriptorum, ſed

ſonantium

ſonantium ſenſu per phantaſiam inſtaurato, cogitationis munere per omnia defungamur. Itaque hoc unum eſſe non certiſſimum modò, verùm prorſus neceſſarium cogitandi adjumentum, quo rerum ſpecies animo obſervantes & retineri poſſint & evolvi, tum etiam necti inter ſe aliarumque cum aliis contentione inſtitutâ conferri. Quo præſidio cùm deſtituti ſint illi qui aurium ſenſu careant, aliquid videri omninò quærendum, quod huic commodè poſſit ſubſtitui: idque ipſum reperiſſe ſe ſe profitetur Heinickius.

Sed cùm idem facilè provideret, fore qui dicerent, hæc quidem ita fieri in nobis, qui loqui priùsquam legere diſcentes, verborum non figuris ſed ſono, nec naturâ magis aut neceſſitate quàm adſuetudine ad cogitandum utamur; nil verò obſtare quominus ipſæ rerum notiones hominibus Surdis, ſcriptis earum ſignis proximè ac ſine alterius ſensûs miniſterio per oculos ad animum deferantur, etiam hanc arcem occupavit. Quapropter ille negat hoc fieri poſſe, eam potiſſi-

mum ob causam, quod nemo omnium scriptorum vocabulorum speciem aut per memoriam, aut per phantasiam ita possit instaurare, ut vel in tenebris, vel remotâ chartâ, clarè ac velut oculis ita animo illa intueatur. Nobis quidem id maximè conantibus formam aliquam objici, confusam illam atque obscuram, eorum similem, quæ transversâ nebulâ prospiciuntur : verùm intentâ in singulas litteras cogitationis acie cæterarum imaginem evanescere, omniaque illarum vestigia in mente facillimè deleri. Id adeò verum ille existimat, ut neminem, vel quatuor illius litterarum vocabuli *Brod*, quo nos panem dicimus, formam omnem accuratè animo tueri posse contendat. Undè adpareat quàm sit inepta illa ad eliciendam cogitationis vim ac contentionem ratio, quæ à tam fluxo & inconstanti visorum se se invicem pellentium delentiumque ludibrio ducatur.

Ea ferè est, nisi quæ nos fefellerunt, summa eorum quæ ab Heinickio contra te tuamque disciplinam fuerunt disputata. In quibus nonnulla partim

in se vera, partim etiam acuta dici, neque nos certè negamus, neque fortasse tu. Numquid verò ad te pertineant, ea videlicet alia est quæstio.

Nobis autem ita videtur, utcumque fingamus, verum esse, quod dicit, maximam esse in instaurandis litterarum vocabulorumque scriptorum formis phantasiæ tarditatem, id fortasse de nobis audientibus, at verò de Surdis sine erroris metu nullo modo posse adfirmari. Neque enim, putamus, ipse Heinickius ignorat, eos plerumque homines, qui aliquo careant sensu, tanto plus cæteris valere, ac proinde imagines phantasiâ concipere multo magis expressas ac consignatas, sive animi vis pauciorum sensuum munere circumscripta eo minùs dissipatur, sive minùs hebescit intentionis acies, sublatâ eorum, quæ nos sæpe conturbant, impedimentorum parte, seu denique cogit ipsa necessitas quærere, quâ ratione eorum, quibus caremus, jactura, per illa quæ habentur possit quodam modo reparari.

Sed ut totum hoc, qualecumque est, largiamur; putemusque in Homi-

nibus Surdis, non aliter atque in nobis audientibus, à scriptis rerum notis, sine tertio aliquo medioque genere signorum ad cogitationem minimè fieri posse progressionem, ne hoc quidem tuæ laudi vel minimum derogari, satis videmur nobis intelligere. Quid enim? Tu ne unius scripturæ uteris præsidio in erudiendis Discipulis, aut nihil omninò sonorum sufficis ministerio, per quod transitus fiat facilior, ab scriptis vocabulis ad rerum ipsarum comprehensionem? Nihilne ergo sunt signa illa quæ tu dicis *methodica*, quibusque non res modo quotidianas, nobisque circumjectas adcuratissimè significas, sed & ea quæ sunt abstrusiora & ab sensuum consuetudine maximè abhorrentia, ita quodam singula velut corpore vestis, ut oculis planè conspiciantur. Quam quidem artem tuam incomparabilem, ac suprà quam credibile est, abs te excultam perfectamque, si dicamus omni laude esse majorem, non veremur, ne cuiquam rerum perito atque intelligenti nimium videamur laudasse. Ita quidem nos affecit ea pars operis tui præclari, ut

nobis antea videlicet de multis rebus dubitantibus, nunc certè lux quædam affulgeret clariſſima : atque ita ibi cùm ingenii tui acumen, tum diſciplinæ adcurationem fuimus admirati, ut ejus libri lectionem iis omnibus qui in inſtituendis infantibus nullo ſenſu carentibus verſantur, utiliſſimam fore judicaremus.

Hoc tuum inventum diceremus Heinickium ignoraſſe, niſi ejus extaret mentio in illo libello, quo rationem tuam oppugnavit. Nunc autem dicendum eſt, illum non Libri tui lectione, ſed incerto rumore hoc ſibi cognitum, dijudicare ſatis non potuiſſe, neque vidiſſe ſanè, quæ quantaque ejus in omni tuâ diſciplinâ vis eſſet. Quòd ſi enim hoc vidiſſet, certè etiam intellexiſſet, ſcriptarum litterarum atque vocum formas, tuis Diſcipulis non magis atque nobis aut ſibi, rerum ipſarum eſſe ſigna : ſed quemadmodùm nobis audientibus ſcriptura eſt orationis, & per hanc demum idearum notionumque interpres, ita etiam Surdos Mutoſque per ſcripturam nihil aliud, niſi ſignorum methodicorum

subire reminiscentiam, quæ est ipsorum oratio. Quemadmodùm autem nemo nostrum eo consilio aut legere didicit, aut scribere, ut disceret cogitare, ita ne tibi quidem, Vir Clarissime, si quid videmus, hoc est instrumentum, quo velis cogitandi aut ratiocinandi vim demum è tuorum ingenio elicere. Nobis illuc dux fuit oratio sonans, tuos eodem perducit signorum methodicorum admirabile illud artificium. Quo uno dubium non est, quin tuis omnibus esses redditurus humanitatem, nisi scriptam præterea litterarum accedere doctrinam ad animorum cultum existimares perquam salutare.

Itaque hâc unâ re observatâ, nobis videtur concidere omnis ab Heinickio in disciplinæ tuæ reprehensionem instituta disputatio. Quod si enim maximè audientibus vocabulorum sonantium per mentem instauratio, necessarium sit cogitandi adjumentum, ne tui quidem Discipuli hujuscemodi aliquo præsidio carent, quibuscum tibi per signa rerum colloquium est omnium; ita ut visâ litterarum vocabulorumque formâ,

ſtatim ſubeat orationis ſuæ, id eſt ſignorum illorum quibus unamquamque rem ſoles indicare, recordatio.

Proinde & legentes ſcriptas voces, ut nos cum ſonis, illi cum ſuis ſignis commutant, ideoque poſito ſive libro, ſive qualicumque ſcripto, ſententiam hoc modo retinent facilius & cum ſecum aliquid cogitant, non per litteras ſed per eadem illa ſigna cogitant, quam ſæpius jam diximus eſſe illorum orationem.

Illud interea quæri poſſit, utrum iſthæc, quæ ſignis continetur methodicis, oratio talis omninò ſit, quæ videatur ſonorum, quibus ſufficitur defectum penitus poſſe compenſare. Hoc autem ità intelligitur, uti oſtenſum fuerit, eam non minus facilè retineri animo poſſe, nec minus plenam eſſe aut adcuratam illâ, quæ ſonorum miniſterio per aures inlabitur.

Ac primùm quidem illud nullum negotium habet; niſi quis fortè exiſtimet, facilius ſeſe inſinuare animis, magiſque impreſſa ibi relinquere veſtigia rerum illarum ſigna, quæ neceſ-

sitatem habent nullam, sed ex uno pendent voluntatis arbitrio, quam quæ sunt naturalia, id est, rerum, quas referunt, singularum, formam aut rationem ipsam imitatione exprimentia. Nobis quidem etiam audientibus, multò facilior accidit rerum quam vocabulorum reminiscentia, &, cùm pauciſſimi sint, qui, quæ legerint audierintve, iisdem verbis deinceps referre valeant, nemo tamen est omnium, quin eorum, si modo intellexerit, summam redditurus sit postulanti. Cùm vero plures eadem audiverint, suis tamen verbis narrabunt singuli, quod non ita fieret, nisi ad res potiusquam ad verba memoria pertineret. Unde necessariò consequitur illud, ut facillimè in animo retineantur illa signa, quæ sunt rerum ipsarum quam simillima; hujusmodi autem esse tua, ecquis ignorare potest, aut perlecto illo libro, quo disciplinæ tuæ rationem omnem exponis, dubitare? Quæ enim signa rebus ipsa natura adjunxit, quibusque Surdi omnes in declarandis animi sensis, & nonnulli quidem satis callidè utuntur, ea

tu ſequeris, cum hoc tamen diſcrimine, ut cum iſthæc, Mutorum velut lingua tantâ ſit egeſtate, quantâ neceſſe eſt illam, quam ſibi quiſque primus autor ipſemet reperiat, tu omnes orationis excultæ ac perpolitæ divitias in illam tranſtuleris.

Quod enim fieri poſſe anteà nequidem eramus ſuſpicati, id nunc aſſerere minimè dubitamus, nullam earum linguarum, quæ in ore hominum atque uſu vigent, pleniorem eſſe aut copioſiorem illâ quâ tu ad Surdos Mutoſque uteris. Atque res ſub adſpectum cæteroſque ſenſus cadentes, quomodo ſignis poſſint notari faciliùs intelligitur. Aliquanto majorem difficultatem habere videntur notiones, quas Philoſophi dicunt abſtractas & ab omni ſenſuum commercio remotas. Eas per ſignâ reddi poſſe à te negavit Heinickius: non negaſſet, ſi vel eam partem libri tui, quâ de hâc ipſâ re egiſti, vel alias plures perlegiſſet. Itaque tu paſſim, quomodo id genus notiones in partes ſuas reſolvens, evolvere atque per ſigna methodica oculis penè ipſis ſoleas ſubjicere, non

uno tantùm exemplo luculenter sanè declarasti. Quid? Illudne minorem habet difficultatem, quod eadem te arte nominum, verborum, casuum, modorum, cæterarumque grammaticæ partium omne discrimen, tuis significare non dicis modò, verum signa quibus in hoc negotio uteris singulatim adcuratè describis, ut oculis & ratione utens nemo non intelligat, aut ità fieri posse perspiciat. Hoc qui præstiterit, eum rerum qualiumcumque notiones signis posse comprehendere, jam in se est verisimillimum. Sed cùm ineptum sit, quæ tu facta esse exemplis ostendisti, ea fieri non posse, pertinaci studio contendere, restat Heinickio, ut quæ signa rerum absque reperta sunt, ea dicat ab Surdis intelligi non posse; quod quidem quale sit, patebit ex iis, quæ paulo infrà dicentur.

Atque ex ipsâ porrò horum signorum naturâ illud intelligitur sponte quod tertio loco ponimus, nimirum iis haud minus adcuratè, imò adcuratiùs multò rerum quarumlibet species ac notiones reddi posse, quam

omni, quæ verbis conſtet oratione. Nam cum res non modo ſignificent, ſed imagines illarum expreſſas per oculos ad animum deferant, rebuſque adeò ſingula ſint neceſſaria ſingulis, nulla quoque hic poteſt habere locum interpretationis diverſitas aut inconſtantia, cùm contrà verborum vis ab hominum conſenſu nata, multo demum varioque uſu ſit eruenda, plurimùm verò ſententia à multis perperàm conſtituta, ne per omnem quidem vitam rectè percipiatur. Quæ res permultorum ſæpè graviſſimorum errorum exiſtit cauſa. Illud autem per ſe clarum eſt, in ſignorum illorum non minùs quàm in verborum delectu errari poſſe ab iis, qui non tantùm judicio valeant, quantùm ſatis eſt, ad res quaſque abs ſe diſcernendas, ità ut plùs ab iis minùſve ſignificetur, quam oportebat : atqui iſthoc non artis, verùm hominum eſt vitium.

Idque velimprimis indè patet, quod, qui aptè adcuratèque loquitur, à multis tamen vel perperàm vel planè non intelligi poteſt, non item qui ſigna exhibet rei cuique convenientia.

Alter enim nonniſi ſigna profert ab humanæ voluntatis arbitrio profecta, alter ipſas rerum imagines, vel adumbratas, vel etiam expreſſas velut qui nomen tuum audiunt, non etiam te cogitant, niſi illis jam famâ innotueris, qui verò quantumlibet incogniti imaginem ad naturæ ſimilitudinem delineatam intuerentur, certè tantùm tui viderent, quantum voluiſſet pictor objicere. Enim verò, ſi ingenuè dicendum eſt, quod ſentimus, tuæ iſtius diſciplinæ utilitas tam latè nobis patere videtur, ut omnibus iis, qui audientes à loquentibus fuerunt inſtituti, exiſtimemus perquàm ſalutare, ad te mitti, eo quidem conſilio, ut eorum, quæ didicerunt, verborum rationem ſibi ipſimet redderent, multaque ibi rectiùs docerentur, plurima dediſcerent.

Multa ſunt alia incommoda inſtitutionis quæ ducitur ab oratione, quorum plurima collegit Lockius in illo Libro quem ſcripſit de mente. Ea verò, ne longiores ſimus, omittimus. Atque hæc omninò nobis erant dicenda * * *. Vir Clariſſime, ne quis exiſtimaret, aut diſciplinæ tuæ præſ-

tantiam rationibus defendi non posse, aut nos re parum cognitâ, de vestrâ lite dijudicare. Quanquam causa quidem tua minimè indiget illo rationum præsidio : habet enim quod majus est omni ratiocinio testium quotidiè ad te confluentium, tum eorum quos nominasti, nullâ ex parte suspectorum autoritatem gravissimam. Horum igitur fidem ac religionem, si possit, convellat Heinickius, ostendat falsa esse, atque efficta à te, quæ tu dicis oculis suis vidisse & JOSEPHUM Imperatorem, & Linguetum, & ipsum disciplinæ tuæ reprehensorem Perreirum. Quæ quidem ita sunt clara atque certa, ut ne minima quidem in illa vel fraudis cadat vel erroris suspicio : eaque, qui tollere non possit, is multa fortasse contra te tuamque disciplinam arguta, iisque probabilia disputabit, qui neque te tuosque coram viderunt audieruntve, nec, quod minimum est, Librum tuum legerunt ; eorum autem, qui non præjudicatâ opinione, sed partìm ratione, partìm indubitatâ rerum fide ducuntur, certè movebit neminem.

At ipse Heinickius exempla commemorat Surdorum per scripturam ita

informatorum, ut omnis institutionis fructus perierit. Quod si verum est, ut nos minimè pugnamus, ecquid inde patet, nisi quæ tu rectè peritèque facis, ea nonnullos non satis etiam intellecta stultè imitari?

Quod si aliquando disciplinam suam vulgaverit, ne ipse quidem fortasse omnes ejus imitatores probabit. Nos autem haud procul ab urbe habemus familiarem tuum Kellerum virum egregium, qui tua vestigia premens in eadem arte pulcherrimè versatur. Hujus & Discipulos vidit, & rationem exploravit, eandemque descriptam vulgavit, qui de causâ tuâ inter nos sedet Usterius vir clarissimus. Nobis verò isthæc scribentibus sunt ad manum Surdorum qui illius viri operâ utuntur scripta diversi generis exercitia, quibus illi, quos negat Heinickius ullius rei non sub sensus cadentis notionem animo concipere, nonnulla ad Dialecticorum formam argumenta satis scitè concluserunt. Quid igitur? Facilè putamus intelligi, ut ea, quæ in se sunt optima, præposterâ imitatione non nunquam pessima reddantur, ita ratio-

nem, quæ rectè instituta ad bonum exitum perducit, nisi bonam ipsam esse non posse.

Vis-ne scire *** Vir Clarissime, nostri judicii summam? Non videtur Heinickius rationem tuam, quam oppugnat satis cognitam perspectamque habuisse, neque legisse aut omninò vidisse Librum, quo illam expositi. Aliter enim nec tua inventa cum aliorum disciplinâ temerè confudisset, nec tam alia multa peccasset, quæ ostendimus, omnium verò minimè, tuos à te ad loquelam institui, vel ipse negasset, vel negari passus esset ab iis qui suam rationem publicè præ tuâ commendarunt. Non enim hoc negari poterat, nisi ab eo qui nesciret, te de informandâ Surdorum loquelâ duobus capitibus exposuisse, & in fine libri Oratiunculam Latinam exhibuisse ab aliquo Discipulorum publicè recitatam, aliis prætereà locis ejus rei feciſse mentionem.

Atque hæc quidem de te tuâque ratione nobis omninò visa sunt dicenda. De Heinickii autem arte, quam unam veram rectamque Surdos Mutosque eru-

diendi ſeſe reperiſſe ille adfirmat; cujuſque intelligentiam haud contemnendâ pecuniæ ſummâ venalem premit, neque noſtrûm eſt, neque aliorum judicium. De hujuſcemodi enim rebus ſuſpicari aut etiam dubitare ſecum cuivis, at in ullam partem quidquam adfirmare ſine temeritate aut arrogantiâ licet certè nemini. Ipſe quidem profitetur, ſe illud, quod in audientibus ſonorum miniſterio efficitur, in Surdis conſequi ſapore. Id quomodò præſtandum videatur, nos fatemur ingenuè conjecturâ aſſequi minimè poſſe. Quæ autem vel ipſe Heinickius, vel quiſquis ejus artem in Muſeo Germanico commendavit, de hac eadem re ſcripſerunt, ea ut arcana ſcilicet obſcuriora ſunt, quàm ut, quale hoc ſit inventum ex illis poſſit dijucari, eorum partem ſcripſimus infrà, converſuri etiam, ſi ſatis ipſi intelligeremus (1).

(1) Das vornehmſte Inſtrument, deſſen er ſich hierzu bedient, iſt eine kunſtliche Gurgel, vodurch er einen gleichformigen jon aus der kehle des jaubſtumen herauſzuſtimen veiſs. Hieraufverden durch

Illud dissimulare non possumus, non neminem nostrûm perlecto illo Heinickii libello, statim in eam cogitationem fuisse delatum, ut putaret, illum gutturis atque linguæ, per quæ maximè funduntur voces, varios motus sensusque saporis nomine perperàm insigniviſſe. Atque eò nimirum ducere videtur locus ille paulò ante à nobis laudatus in quo & gutturis & linguæ fit mentio, arte sic constructorum, ut per illa Surdi omnem lo-

---

ein medicinisches arcanum die vocalen einer nach dem andern im Geschmak befestigt. Dañ bedient er sich eines zioeyten Instruments, einer künstlichen zunge, vodurcher die konsonanten an die nuu schon hervorgebrachten undbefestigten vocalen auf eine sichtbare art gleichsam anzuheften verstchet. Durch diese begden maschinen, velche den Taubstun men auch gevohuen, die Worter ander kehle und Munde der mit ihm sprechenden abschn zulernen, hat Herz Dir. H. die Gutigkeit gehabt, meine Neügierde zubefriedigen, und meine ganze Ervartung zuerfullen: in Auschung des medicinischen arcanums aber sche ich Diesem Vergnügen noch entgegen. Deutsches Museum, l. c. pag. 244. Conf. *Beobachtum gen über Aume und über die menschliche sprache etc pag. 61 & 95.*

quelæ machinationem in ore hominum discant animadvertere. Verumtamen ita rem sese habere, eo minùs decet existimare, quod illum qui sit à contactu sensum, cum sapore confudisse, ejus esset imperitiæ, quæ minimè videri debeat cadere in eum, qui te corrigere ac docere meliora sustineat. Cæterùm ex ipso eventu de Heinickii disciplinâ nos judicare non possumus, ut qui nec ejus Discipulos vidimus, nec institutionem audivimus. Vidit & audivit Fredericus Storkius Vindobonensis, isque visa auditaque promissis nullâ ex parte respondisse publicè affirmavit.

Quidquid autem ejus rei sit futurum, ne minimum quidem invidebis Heinickio, ut qui nec opus habes alienæ laudis obtrectatione accessionem quærere tuæ, neque arte tuâ quæstum ullum exerces, maximum laboris præmium reputans benè quàm plurimis fecisse.

Habes *** Vir Clarissime, quæ de re vestrâ nobis ad te perscribere est visum, non ut auxilium causæ tuæ ferremus, quo tu quidem nostro ju-

dicio minimè indigebas, cùm satis superque sit adversario à te ipso responsum, sed ut petitioni tuæ obsequeremur. Tibi verò placidâ & felicitatis omni genere abundante senectute ita perfrui contingat, ut de hominibus meruisti. Vale. Dedimus VI Calend. Febr. M. D. CC L XXX III.

Nomine Conventûs Gymnasii Turicensis has litteras datas esse appositio sigillo testatur.

JOANNES GEORGIUS OERIUS
Rector.

Locus sigilli

(Qui de statu quæstionis ad congregatos publicis in Comitiis Proceres Academicos referrent, à doctissimo Turicensi conventu delecti fuerant D. HESSE Philosophiæ D. STINBRUKEL Græcæ Linguæ, D. SCHINZ Physicæ & Mathematicæ, D. USTERI Litterarum, & D. HOTTINGUER Eloquentiæ & Historiæ celeberrimi Professores, quorum novissimo conscribendæ decisionis munus obtigerat.)

AMPLISSIMO D. D. RECTORI,

Et omnibus ac singulis Gymnasii Turicensis Doctoribus Parisiensis Surdorum & Mutorum Institutor.

QUALES vobis, Viri Doctissimi, quantasque gratias & habere & agere debeam verbis expedire & eloqui non possum.

Exorta inter nos & Heinickium controversia doctos & intelligentes rerum æstimatores exigebat, ut de illâ quid sentiendum esset, causâ penitus cognitâ & maturè perpensâ statuerent. Nova erat & huc usque inaudita disputationis materia, quæ non posset æquâ judicii lance ponderari, nisi perlectis hinc & inde, tum impressis tum manuscriptis litigantium operibus. Onerosam hanc Provinciam suscipere huc usque dignatæ non sunt celeberrimæ quædam Academiæ quas consulendas duxeramus.

Viam à nemine tritam iniviſtis, Viri Doctiſſimi, veſtriſque, ut opinor, veſtigiis inſiſtere minimè formidabunt, quicumque in poſterum de hoc argumento diſſerere conabuntur.

Maximâ cum admiratione judicium à vobis prolatum amplexi ſunt viri apud nos eruditiſſimi, quibus illud legendi copia facta eſt, exquiſitam in aſſignando diſputationis cardine ſagacitatem, ſemotis iis omnibus, quæ huic erant extranea, ratiocinationum pondus, verborum delectum, & orationis concinnitatem ſummis laudibus extulerunt, unum hoc metuentes, ne typis non mandarentur & diſceptatio inter Surdorum & Mutorum Inſtitutores exorta, & Academiæ veſtræ inter contendentes ſcientifica deciſio.

Quod nequidem ſuſpicatus eſt Heinickius, imò totis viribus impugnavit, hoc apud nos quotidiânâ conſtat experienti. Ex ſexaginta octo Surdis Mutiſque, quos hic & nunc habemus inſtituendos, nonnulli ſunt, qui nec proferunt, nec ullas unquam protulerunt voces, quia ſcilicet artem illas

pronuntiandi addiscere noluerunt. Verumtamen dictante per signa methodica Institutore (vel etiam uno ex condiscipulis) quaslibet propositiones scripto citiùs reddunt, quam in Scholis vel Theologicis vel Philosophicis Discipuli dictante professore.

Jam verò luce meridianâ clarius est, non per gustum vel tactum, ad sensum Heinickii species vocum, ex quibus constare debent suprà dictæ propositiones ab illis scribendæ, illorum imaginationi occurrere, sed per recordationem dispositionis litterarum certo fixoque & successivo ac imperturbato ordine collocatarum. Illos scilicet coegit ipsa necessitas, ut per fenestram, id est, per oculos, in mentem suam introducerent, quod per januam, id est, per aures non poterat introire. Cùm autem ab ipsomet suæ institutionis exordio vocum quarumlibet significationes non aliter quàm per signa methodica didicerint, quoties eadem signa conspiciunt, quibus mediantibus vocis alicujus scripto exaratæ, significatio illis innotuit, toties earumdem litterarum

non conglobatus, ſed ſucceſſivus ordo in eorum memoriâ tenaciter impreſſus illorum imaginationi ſe exhibet, ut ſcripto fideliter reddatur.

In hoc errat Heinickius, quod litteras vel ſyllabas credat non eſſe rerum ipſarum ſigna, ſed tantum modò diverſorum quibus res quæque ſignificantur ſonorum. Fatemur equidem litteras vel ſyllabas non eſſe naturalia rerum ipſarum ſigna, & nonniſi ex arbitrariâ diverſarum gentium conventione res ipſas illarum ope ſignificari: ſed hâc initâ conventione, & inter ejuſdem gentis homines conſtanter obſervatâ, nulla remanet de illarum ſignificatione dubitatio.

Idem autem omninò de ſonis ipſis dicendum eſt, quod ſcilicet nonniſi ex arbitrariâ hominum conventione res ipſas ſignificent, ita ut in omnibus diverſarum gentium linguis, quicumque ſoni proferrentur, nulla in mente exurgeret idearum repreſentatio, niſi ſonorum emiſſionem ſignum aliquod ab ipſâmet infantiâ comitatum fuiſſet audientis oculos in rem ipſam con-

vertens, quam inter hanc vel illam gentem unanimi conſenſu convenerat per iſtos ſonos ſignificare.

Igitur non ex vocum ſonis in ſe naturâque ſuâ conſideratis, rerum ſignificationes innoteſcunt, ſed ex aurium auditu in mentem revocatur, quid inter hanc vel illam gentem per iſtos ſonos ex pacto merè arbitrario ſignificetur.

Inter litteras vel ſyllabas, & voces vel ſonos nulla eſt naturalis connexio. Non magis litteræ vel ſyllabæ ex ſe naturâque ſuâ ſonos repræſentant, quàm ſoni litteras vel ſyllabas. Harum & illorum connexionem pactitia inter ejuſdem gentis homines conventio efformavit; unde contingit, ut quemadmodùm lectâ hac voce *feneſtra*, in memoriam redeunt ſoni, quos prolatos audivimus, quoties hæc vox auribus noſtris inſonuit, ita pariter ſono prolata hâc voce, memoriæ noſtræ ſe exhibeant octo litteræ ad illam ſcribendam neceſſariæ, quamvis nec litteræ ſonos, nec ſoni litteras ex ſe naturâque ſuâ ſignificent, ſed tantum in memoriam

riam revocent ideas, quas nonnisi signorum ope res ipsas indigitantium primitùs habuimus, & quas deinceps habere non desivimus, quoties easdem syllabas, vel scripto exaratas conspeximus, vel sono vocis prolatas audivimus.

Quod autem nec litteræ vel syllabæ, nec voces vel soni independenter ab arbitrariâ conventione ideas repræsentare possint, indè manifestum est, quod res eædem in diversis locis diversa omninò accipiant nomina, imò & ubi eadem sunt nomina, iisdem depicta characteribus, diversimodè pronuncientur, & sonos prorsùs diversos ad aures audientium referant, ab ipsis modo pariter diverso proferendos.

Unde consequens est, nonnisi à Magistrorum institutione, cùm res ipsas vel scripto exaratas, vel vocis sono prolatas indigitarent, ortum esse, ut recurrentibus iisdem vel litteris vel sonis, eædem pariter exurgant ideæ ab ipsâmet infantiâ in mente impressæ, cùm res ab ipsis ex arbitrariâ gentis suæ conventione significatas indicarent.

Quidquid in contrarium obtendat Heinickius, quemadmodùm loquentes iſtas quatuor litteras, *Brod*, quibus neceſſe eſt ut quatuor diverſæ organorum diſpoſitiones reſpondeant, non confundunt, ita pariter Surdi Mutique alteram pro alterâ non accipiunt, illas ex ordine ſcribere longâ & quotidianâ conſuetudine edocti, ſicut & nos illas pronunciare. Excuſatam habeatis velim, Viri Doctiſſimi, meæ ad vos gratiarum, actionis tarditatem. Quatuor abhinc menſibus tantâ negotiorum multitudine obrutus ſum ut impar fuerim huic officio adimplendo.

Tres novi Surdorum & Mutorum Inſtitutores curis meis commiſſi ſunt, hanc artem edocendi. Priorem appello unum è veſtratibus, qui magnos de die in diem progreſſus facit, unde certiſſima ſpes affulget, ipſum contribulibus ſuis auditûs & loquelæ uſu deſtitutis viam expanſurum, quam ſequendo, eandem doctrinæ copiam haurire poterunt, ac ſi naſcendo illorum patefactæ fuiſſent aures & vinculum linguæ reſolutum.

Poſt hunc ad nos acceſſit advocatus

à Româ Præsbiter, egregiis dotibus ornatus, quem suis impensis accersivit & honorificè, ut par erat, in suis ædibus hospitio recepit Pontificius Legatus. Excellentissimus Princeps Doria Pamphili, quem nominasse laudare est, illique hujus artis præcepta instillari exoptat, ut Romam reversus, in habitaculo ad hunc usum specialiter destinato Surdos Mutosque publicè instituat.

Hujus gratiâ duodecim è nostris Discipulis ad exercitium solemne præparamus, quod, Deo dante, circa mensis Julii finem Gallicè, Latinè & Italicè coram eximio astantium cœtu exequentur. Diversas operationes ab ipsis patrandas in prævio Programmate exponemus.

Tertiam Illustrissimus Turonensis Archiepiscopus ad nos transmisit, ut quantùm fieri poterit, instituta, Surdos & Mutos inopiâ laborantes in suo nosocomio nostræ Religionis elementa edoceat.

Hæc sunt, Viri Doctissimi, nuperrima occupationum nostrarum incrementa, multis aliis super addita, ex quibus eximere se non potest ministerium

noſtrum quotidianum intra anguſtos Surdorum & Mutorum inſtitutionis limites minimè coarctatum.

Si coram oculis veſtris veniam non mereatur noſtra hæc excuſatio, hanc rurſus efflagitare non recuſat.

Ampliſſime Domine Rector Doctiſſimique Proceres Academici,

Veſter humillimus & obſequentiſſimus Famulus Pariſienſis Surdorum & Mutorum Inſtitutor.

IV. Kal. Jun.
M. DCC. LXXXIII.

ORATIO

A Ludovico-Franciſco-Gabriele DE CLEMENS DE LA PUJADE, ab ipsâ nativitate Surdo Mutoque publicè pronunciata.

Sapientia aperuit os Mutorum, & linguas infantium fecit diſertas. (Sap. 10, 21.)

QUANDONAM perpetrata fuerit iſta divinæ Sapientiæ operatio, meminiſtis, Auditores ornatiſſimi. Præ timore ingraveſcentis in dies oppreſſionis ne mutire quidem audebant Iſraelitæ, quamdiù ſub duro ſervitutis Ægyptiacæ jugo detinebantur.

Ut autem *inimicos illorum demerſit* Deus *in mare, & ab altitudine inferorum deduxit illos, tunc Sapientia aperuit os Mutorum, & decantaverunt nomen ſanctum Domini.* Quin etiam ſtupendi hujus miraculi inopinatus aſpectus, vel imperitorum, vel puerorum linguas diſertas fecit, *& victricem Dei manum laudaverunt pariter.*

Si autem mea me non fallit opinio, Auditores ornatiſſimi, ad nos etiam ab ipſo ortu Surdos Mutoſque, facér hic textus facili negotio poteſt accommodari. In iniquitate concepti & in peccato nati cæteris indultam & audiendi & loquendi facultatem nobiſcum non intulimus in mundum.

Juſtus es, Domine, & rectum judicium tuum : demonſtras in duplici quâ laboramus infirmitate, quid omnibus debeatur.

Abſit tamen à nobis, Auditores ornatiſſimi, ut vos ad deplorandam vicem noſtram inducamus : imò cum Propheta dicere liceat : *Venite, audite, & narrabo, omnes qui timetis Deum, quanta fecit animæ meæ.*

Æterna Dei Sapientia *attingens à fine uſque ad finem fortiter, ſuaviterque diſponens omnia*, dum decerneret pœnas, medicinam utique præparabat.

Scilicet in ordine & præparatione beneficiorum Dei, quibus certiſſimè liberantur, quicumque liberantur, inſtitutionis noſtræ, & modum, pariter & miniſtrum divino decreto non ambigimus eſſe deſtinatos.

Pretiosam gratiarum concatenationem, quibus Institutorem nostrum liberandum esse confidimus, unus inter alios annulus connectebat. Præparanda erat voluntas ejus à Domino, ut ad Surdos Mutosque in fide eruciendos animum adjungeret.

Hujus itaque, dum misereretur Deus optimus & sapientissimè providus, nostræ simul æternæ saluti consulebat. Natalium ordinem sic disposuit dispensatio decretorum, ut ille ante nos oriretur, qui stato præordinatoque tempore nos esset instituturus, tum ad efformandos distinctæ loquelæ sonos, tum ad intelligendas fidei nostræ veritates.

Igitur discretæ ætatis annos vixdum attigeramus, cùm occurrit nobis ac veluti se spontè obtulit paratum ab æterno præsidium, quod nobis nequidem in mentem venerat, vel quærere, vel etiam desiderare. Ducente nos, ut ità dicam, ad manum divinâ Providentiâ, obvius stetit ille, quem in opus ad quod assumpserat eum, æterna Sapientia sibi segregârat.

Quid ergo contigit, Auditores

ornatissimi? Sensûs unius defectum alterius sensûs ministerium supplevit: ascendit per fenestras sacra doctrina, quæ non poterat per januam introire: id est, oculorum auxilio, ars magistra nos edocuit, quidquid scientiæ & veritatis aurium organo cæterorum hominum mentibus infunditur.

Lux in tenebris luxit. Dei existentiam quam ne suspicabamur quidem, ejusque proprietates & opera didicimus: quin etiam præcipua Religionis nostræ mysteria, ejusque & sacramenta & præcepta mente assecuti, sacræ doctrinæ copiam hausimus, forsitan pleniorem, quam si nostræ nascendo patefactæ fuissent aures, & vinculum linguæ resolutum.

Hic tandem insperatæ beneficentiæ cumulus. Labia nostra Deus aperuit, & os nostrum annunciat laudem ejus.

Quidni ergo, Auditores ornatissimi, ad nos etiam pertineret istud Sancti Spiritûs oraculum, *Sapientia aperuit os Mutorum, & linguas infantium fecit disertas?*

Unum superest in votis: Faxit per gratiam suam Deus clemens & mise-

ricors, *ut serviamus illi in sanctitate & justitiâ, coram ipso, omnibus diebus nostris!*

Ab æterno destinata, per Christum autem mediatorem nostrum, in cruce comparata hæc sunt beneficia Dei, quibus nos certissimè liberandos spes nostra in sinu nostro est.

Cessent ergo querelæ, gemitus & suspiria sortem nostram dolentium! Tristitia in gaudium vertatur! nostræque finem imponamus orationi, dirigendo ad vos, Auditores ornatissimi, consolatoriam hanc invitationem: *Magnificate Dominum nobiscum; & exaltemus nomen ejus in idipsum.*

FINIS.

COPIE du Programme de l'Exercice des Sourds & Muets, qui s'eſt fait ſous les auſpices & en préſence de Son Excellence Monſeigneur le Prince DORIA PAMPHILI, Archevêque de Séleucie & Nonce de Sa Sainteté, le 13 août 1783.

LES Sourds & Muets répondront en François, en Latin & en Italien à deux cent queſtions, dont quatre-vingt-ſix ſur les trois principaux Myſteres de notre Religion, & cent quatorze ſur le ſeul traité des Sacremens, en général. Quant aux Sacremens en particulier, on ne donnera (dans cet Exercice) que la définition de chacun d'eux.

M. l'Abbé Sylveſtre, que SON EXCELLENCE a fait venir de Rome au commencement du mois de Mars, pour apprendre l'art d'inſtruire les Sourds & Muets, préſidera à leurs opérations Italiennes.

Les Sourds & Muets exécuteront les Signes méthodiques de douze cent

Verbes. Quelque partie d'un de ces Verbes réguliers, qu'on voudra leur proposer, ils diront à quelle conjugaison il appartiendra, & à quelle personne, quel nombre, quel temps & quel mode il se trouvera, & pour quelles raisons.

Ils distingueront les Noms substantifs d'avec les Noms adjectifs & les Pronoms, comme aussi les Adverbes d'avec les Prépositions & les Conjonctions.

Ils écriront d'après les Signes méthodiques tout ce qu'on leur dictera d'un Livre ou d'une Lettre, (sans voir ni la Lettre ni le Livre) pourvu néanmoins qu'il ne s'y rencontre pas de mots techniques, ou d'autres, qui ne soient pas d'un usage ordinaire.

NOMS des Sourds & Muets qui répondront dans les trois Langues.

Louis-François-Gabriel DE CLEMENS DE LA PUJADE.

Auguſtin-Sim. ROUSSEL.

François-Eliſabeth-Jean DE DEDIER.

Jean-Bap. LE BLOND.

Françoiſe ARNAUD.

Marguerite AUGÉ.

Marie-Louiſe-Adélaïde BERNARD.

Marie-Martine LORRIN.

NOMS de ceux qui répondront ſeulement en François.

Guillaume-Jean-Joſeph DE LA FONTAINE, Comte DE SOLAR.

Anne-Catherine DESSALES.

Eliſabeth-Charlotte DE CHAMPIGNI DE GISAUCOURT.

Roſe D'HAUCOURT.

MATIERE de cet Exercice.

I°. *Sur les trois principaux Myſteres de notre Religion.*

1. QU'EST-CE qu'un Myſtere ?
2. Que ſignifie ce mot *revélé* ?
3. Expliquez moi davantage ce mot *revélé* ?
4. Combien y a-t-il de Principaux Myſteres de notre Religion ?
5. Quels ſont ces trois Principaux Myſteres de notre Religion ?
6. Qu'eſt-ce que le Myſtere de la Sainte Trinité ?
7. Que ſignifie ce mot *diſtinctes* ?
8. Le Pere eſt-il Dieu ?
9. Le Fils eſt-il Dieu ?
10. Le Saint Eſprit eſt-il Dieu ?
11. Sont-ce trois Dieux ?
12. Pourquoi ces trois Perſonnes ne ſont-elles pas trois Dieux ?
13. De quels termes l'Egliſe ſe ſert-elle, pour exprimer cette doctrine ?

14. Pouvons-nous comprendre, comment trois Perſonnes ont une ſeule & même nature ?
15. Pourriez-vous me montrer en nous-mêmes une eſpece de reſſemblance de cette diſtinction de trois Perſonnes en Dieu, dans l'unité d'une même nature ?
R. Oui : & cela eſt très-facile. Nous exiſtons, nous penſons, &c.
16. Qu'eſt-ce qu'on doit dire de ces trois Propriétés de notre nature ?
17. Ces trois Propriétés de notre nature ſont donc diſtinguées l'une de l'autre ?
18. Mais ces trois Propriétés ſont-elles ſéparables l'une de l'autre ?
19. Qu'eſt-ce que ſont ces trois Propriétés unies enſemble ?
20. Comment l'Illuſtre M. Boſſuet appelloit-il cette reſſemblance de la Trinité des Perſonnes en Dieu & de l'unité de ſa nature ?
21. Le Pere eſt-il éternel ?
22. Le Fils eſt il éternel ?
23. Le Saint-Eſprit eſt-il éternel ?

24. Sont-ce donc trois éternels ?
25. Le Pere eſt-il plus ancien que le Fils ?
26. Votre Pere n'eſt-il pas plus ancien que vous ?
27. Pourquoi votre Pere eſt-il plus ancien que vous ?
28. Au contraire en Dieu, pourquoi le Pere n'eſt-il pas plus ancien que ſon Fils ?
29. Le Pere eſt-il Tout-Puiſſant ?
30. Le Fils eſt-il Tout-Puiſſant ?
31. Le Saint-Eſprit eſt-il Tout-Puiſſant.
32. Sont-ce donc trois Tout-Puiſſants ?
33. Le Pere eſt-il plus Puiſſant que le Fils ?
34. Y a-t-il une de ces trois Perſonnes qui ſe ſoit faite homme ?
35. Quelle eſt cette Perſonne qui s'eſt faite homme ?
36. Qu'eſt-ce que le Myſtere de l'Incarnation ?
37. Comment le Fils de Dieu s'eſt-il fait homme ?
38. Où le Fils de Dieu a-t-il pris ce corps & cette ame ſemblable aux nôtres ?

39. Comment cela s'eſt-il fait ?
40. Que ſignifient ces paroles *par l'opération du Saint-Eſprit ?*
41. Comment s'appelle le Fils de Dieu fait homme ?
42. Qu'eſt-ce donc que J. C.
43. Combien y a-t-il de natures en J. C.
44. Y a-t-il auſſi deux Perſonnes en J. C.
45. Comment deux natures unies enſemble ne font-elles qu'une ſeule Perſonne ?

R. Le ſymbole attribué à ſaint Athanaſe, &c.

46. Pourquoi le Fils de Dieu s'eſt-il fait homme ?
47. Nous étions donc eſclaves du péché ?
48. Qu'eſt-ce que nous méritions ?
49. Pourquoi meritions-nous la ſéparation éternelle d'avec Dieu ?
50. Comment s'appelle le péché dans lequel nous avons été conçus ?
51. Qu'eſt-ce donc que le péché originel ?

25 Comment le Prophete parle-t-il de ce péché ? *Pſ.* 50. *v.* 7.

53. Qu'eſt-ce que dit l'Apôtre ſaint Paul, en parlant de ce même péché, *Rom.* 5, 12.
54. En quoi a conſiſté ce péché de notre premier Pere ?
55. Qu'eſt-ce que le même Apôtre ajoute ? *Ibid.*
56. Qu'eſt-ce que le Myſtere de la Rédemption ?
57. Dieu nous ayant créé, à qui appartenions-nous à titre de création ?
58. Mais par le péché, à qui nous étions-nous vendus ?
59. Qu'eſt-ce que dit l'Apôtre ſaint Paul en parlant des Pécheurs ? 2. *Tim.* 2. 28.
60. Qu'eſt-ce que dit le même Apôtre en parlant en général de l'homme pécheur ? *Rom.* 7. 24.
61. Qu'eſt-ce donc que J. C. a fait pour nous ?
62. Comment J. C. nous a-t-il rachetés ?
63. Qu'eſt-ce que l'Apôtre ſaint Pierre nous dit, que J. C. a porté ſur ſa croix ? 1. *Petr.* 2. 21.
64. Qu'eſt-ce que l'Apôtre ſaint Pierre dit encore ? *Ibid.*

65. Qu'eſt-ce que ce même Apôtre ajoute enfin d'après le Prophete Iſaïe ?
66. De quelle captivité J. C. nous a-t-il donc délivrés par ſa mort ?
67. De quelle autre ſervitude J. C. nous a-t-il encore délivrés par ſa mort ?
68. Qu'eſt-ce ce que J. C. a ouvert pour nous par ſa mort ?
69. Qu'eſt-ce que J. C. a fermé pour nous par ſa mort ?
70. Pourquoi donc y aura-t-il encore un ſi grand nombre de perſonnes qui deſcendront en enfer après leur mort ?
71. Dans l'accompliſſement de ce grand Myſtere (de la Rédemption), qu'eſt-ce que J. C. a fait pour nous comme homme ?
72. Mais en même-temps, qu'eſt-ce que J. C. a fait pour nous comme Dieu ?
73. Qu'eſt-ce qu'il avoit inſtitué le Jeudi-Saint, la veille de ſa Paſſion ?
74. Quel jour eſt-il mort ?
75. Quel jour a-t-il été enſeveli ?

76. Quel jour eſt-il deſcendu aux enfers ?
77. Quel jour eſt-il reſſuſcité ?
78. Qu'eſt-ce que dit l'Apôtre ſaint Paul en parlant de la mort & de la réſurrection de J. C. ? *Rom.* 4. 25.
79. Quel jour J. C. eſt-il monté au ciel ?
80. J. C. eſt-il monté ſeul dans le ciel ?
81. Pourquoi les Juſtes, qui étoient morts avant lui, n'avoient-ils pu y entrer ?
82. Depuis ce temps-là, où J. C. eſt-il ?
83. Que ſignifient ces paroles, *eſt aſſis à la droite* de ſon Pere ?
84. Qu'eſt-ce que J. C. préſente continuellement à ſon Pere ?
85. Qu'eſt-ce que J. C. fait toujours pour nous, ſelon ſaint Paul ? *Hebr.* 7. 25.
86. Qu'eſt-ce que J. C. a fait dix jours après ſon Aſcenſion ?

IIº. Sur le Traité des Sacremens en général.

§. 1er. *De la Définition des Sacremens.*

1. Qu'est-ce qu'un Sacrement?
2. Pourquoi les Sacremens sont-ils appellés des signes sensibles?
3. Combien la plupart des hommes ont-ils de sens?
4. Mais vous, Sourds & Muets, combien avez-vous de sens?
5. Donnez-moi quelques exemples de ces signes sensibles dans l'usage des Sacremens?

§. 2e. *De la Définition particuliere de chaque Sacrement.*

6. Combien y a-t-il de Sacremens?
7. Quels sont ces sept Sacremens?
8. Qu'est-ce que le Baptême?
9. Qu'est-ce que la Confirmation?
10. Qu'est-ce que l'Eucharistie?
11. Qu'est-ce que la Pénitence?
12. Qu'est-ce que l'Extrême-Onction?

13. Qu'eſt-ce que l'Ordre?
14. Qu'eſt-ce que le Mariage?

§. 3e. *De l'Auteur des Sacremens.*

15. Par qui les Sacremens ont-ils été inſtitués?
16. Un Ange, ou ſaint Pierre, ou quelqu'autre Saint, n'auroit-il pas pu inſtituer les Sacremens?
17. Que falloit-il être pour inſtituer des Signes ſenſibles qui conferent la grace?
18. Pourquoi falloit-il être Dieu?

§. 4e. *De la Matiere & de la Forme des Sacremens.*

19. De quoi tous les Sacremens ſont-ils compoſés?
20. Comment Saint-Auguſtin exprimoit-il cette doctrine?
21. Qu'eſt-ce que la matiere des Sacremens?
22. Donnez-m'en quelques exemples?
23. Qu'eſt-ce que la Forme des Sacremens?
24. Par qui la Matiere & la Forme des Sacremens ont-elles été déterminées?

25. Quels sont les deux Sacremens, dont il est de foi, que J. C. ait déterminé la Matière & la Forme ?
26. Par qui la Matiere & la Forme des autres Sacremens ont-elles été déterminées ?
27. Cependant qu'a-t-il pu arriver ?

§. 5e. *Des Causes efficientes des Sacremens.*

28. Qu'est-ce que nous appellons Cause efficiente ?
29. Combien y a-t-il de Causes efficientes de l'effet des Sacremens ?
30. Quelle est la Cause efficiente premiere & principale de l'effet des Sacremens ?
31. Pourquoi Dieu est-il cette Cause ?
32. Quelle est la Cause méritoire de l'effet des Sacremens ?
33. Pourquoi J. C. est-il cette Cause ?
34. Comment J. C. nous a-t-il mérité ces graces ?
35. Quelle est la Cause instrumentelle de l'effet des Sacremens ?
36. Que feroit la matiere sans la forme, ou la forme sans la matiere ?

37. Quelle eſt la Cauſe miniſtérielle de l'effet des Sacremens ?
38. Comment le Miniſtre contribue-t-il à l'effet des Sacremens ?

§. 6e. *Des effets des Sacremens.*

39. Quel eſt l'effet général de tous les Sacremens ?
40. Comment les Sacremens nous ſanctifient-ils ?
41. Comment la vie de la grace s'appelle-t-elle encore ?
42. Comment s'appelle la grace, qui nous donne cette vie ?
43. Combien y a-t-il de Sacremens qui nous donnent cette vie que nous n'avions pas ?
44. Quels ſont ces deux Sacremens ?
45. Avant le Baptême de qui étions-nous eſclaves ?
46. Pourquoi étions-nous ſous l'eſclavage du démon & du péché ?
47. Mais en nous donnant la vie de la grace, de quel eſclavage le Baptême nous délivre-t-il ?
48. Quelle liberté le Baptême nous donne-t-il ?

49. Juſqu'à quand conſervons-nous cette liberté?
50. Mais, qu'arrive-t-il à ceux qui commettent quelque péché mortel?
51. Quel autre Sacrement J. C. a-t-il inſtitué, pour leur rendre la vie de la grace & de la juſtice qu'ils ont perdue.
52. De quel eſclavage ce Sacrement les délivre-t-il une ſeconde fois, s'ils le reçoivent avec les diſpoſitions néceſſaires?
53. Combien y a-t-il de Sacremens, qui augmentent en nous la vie de la grace, que nous avions déjà?
54. Quels ſont ces cinq Sacremens?
55. Comment appelle-t-on les Sacremens qui donnent la vie de la grace à ceux qui ne la poſſédoient pas?
56. Pourquoi ces Sacremens s'appellent-ils les Sacremens des morts?
57. Pourquoi leur ame étoit-t-elle morte devant Dieu?
58. Comment appelle-t-on les Sacremens qui augmentent la vie de la grace?

59. Pourquoi ces Sacremens s'appellent-ils les Sacremens des vivans ?
60. Combien y a-t-il de Sacremens des morts ?
61. Quels ſont ces deux Sacremens des morts ?
62. A qui ces deux Sacremens des morts donnent-ils la vie de la grace ?
63. Les enfans qui n'ont pas l'uſage de la raiſon, ſont-ils donc capables d'avoir quelque diſpoſition ? *R.* Non, mais le Baptême n'exige, &c.
64. Quel autre effet différent de la grace ſanctifiante quelques-uns des Sacremens produiſent-ils dans nos ames ?
65. Qu'entendez-vous par un caractere ?
66. Combien y a-t-il de Sacremens qui impriment un caractere dans nos ames ?
67. Quels ſont ces trois Sacremens ?
68. Quel caractere le Baptême imprime-t-il dans les ames ?
69. Quel caractere la Confirmation

imprime-t-elle dans les ames ?

70. Quel caractere l'Ordre imprime-t-il dans les ames ?

§. 7e. *Du sujet des Sacremens.*

71. Qu'entendez-vous par le sujet des Sacremens ?
72. A qui ce nom convient-il donc ?
73. Pourroit-on donner les Sacremens à un homme mort ?
74. Seroit-il permis de donner quelqu'autre Sacrement à un homme qui n'auroit pas reçu le Sacrement de Baptême ?
75. Pourquoi cela ne seroit-il pas permis ?
76. Tous les hommes sont-ils donc indistinctement capables de recevoir tous les Sacremens ?
77. Donnez-moi quelqu'exemple de cette vérité ?

§. 8e. *De la nécessité des Sacremens.*

78. Comment Dieu pourroit-il nous sanctifier, s'il le vouloit ?
79. Les Sacremens n'étoient donc

point absolument nécessaires en eux-mêmes ?

80. Pourquoi donc ont-ils été institués, & sont-ils nécessaires ?

81. En instituant les Sacremens, qu'est-ce que J. C. a attaché à leur réception ?

82. En attachant notre sanctification à la réception des Sacremens, qu'est-ce que J. C. a clairement manifesté ?

83. Comment J. C. a-t-il manifesté sa Sagesse ?

84. Comment encore ?

85. Mais en même temps que nous apprend-il ?

86. Comment J. C. a-t-il manifesté sa miséricorde en attachant notre sanctification à la réception des Sacremens ?

87. Qu'est-ce qu'il a voulu encore par un effet de sa grande Miséricorde ?

88. Comment J. C. a-t-il manifesté sa justice en attachant notre sanctification à la réception des Sacremens ?

89. Pourquoi J. C. a-t-il voulu, que

les hommes dépendiſſent des choſes ſenſibles dans l'ordre du Salut ?

§. 9e. *Des Miniſtres des Sacremens.*

90. Quel eſt le Miniſtre d'un Sacrement ?
91. Quels ſont les Miniſtres de nos Sacremens ?
92. Quels ſont les deux Sacremens, dont les ſeuls Evêques ſont les Miniſtres ?
93. Par qui tous les autres Sacremens peuvent-ils être conférés ?
94. Quel Sacrement les Diacres peuvent-ils conférer ſolemnellement en l'abſence du Prêtre ?
95. Qu'eſt-ce que cela ſignifie ?
96. Mais en cas de néceſſité, qui eſt-ce qui peut conférer le Baptême ?
97. Qu'entendez-vous par le cas de néceſſité ?
98. Pourquoi celui qui ne baptiſeroit point alors un enfant, commettroit-il un grand péché ?

§. 10e. *De l'intention requise dans les Ministres des Sacremens.*

99. Qu'entendez-vous par l'intention ?

100. Quelle est l'intention qui est nécessaire dans les Ministres des Sacremens ?

R. Le Concile de Trente a décidé, &c.

101. L'intention extérieure, qui se manifeste par l'action même est-elle suffisante ?

R. Quelques Théologiens pensent, &c.

102. Que soutiennent-ils donc ?

103. Que peut on dire sur ce sujet ?

104. Que doit-on penser de toute autre intention du Ministre ?

105. Peut-elle donc empêcher l'effet du Sacrement ?

§. 11e. *Des Cérémonies des Sacremens.*

106. De quoi l'Eglise se sert-elle dans l'administration des Sacremens ?

107. Que signifie ce mot *Cérémonie ?*

108. Ces Cérémonies ont-elles été inſtituées par J. C. même ?
109. Ces Cérémonies ſont-elles d'un nouvel uſage dans l'Egliſe ?
110. Quand paroît-il qu'elles ont été inſtituées ?
111. Quelle eſt la premiere raiſon, pour laquelle ces Cérémonies ont été inſtituées ?
112. Quelle eſt la ſeconde ?
113. Quelle eſt la troiſieme ?
114. Quelle eſt la quatrieme ?

Tel eſt l'Exercice public que les Sourds & Muets ont fait en préſence de plus de deux cens perſonnes. Ils étoient montés ſur une eſtrade, ſur laquelle on avoit dreſſé en forme de pupitre, une table noire de cinq pieds de long : chacun des Aſſiſtans, qui vouloit interroger, annonçoit d'après ſon Programme le numéro de la queſtion, qu'il avoit intention de propoſer, & diſoit en même temps, dans laquelle des trois Langues il deſiroit qu'elle ſe fît. Alors ſur les ſignes de l'Inſtituteur, qui ſont les mêmes pour les trois Langues, un Sourd & Muet

averti par un seul mouvement des levres, quelle étoit celle des trois qu'on avoit choisie, l'écrivoit sur la table avec son crayon en gros caracteres, & sur le champ deux autres Sourds & Muets, l'un à droite, l'autre à gauche, sans être aidés d'aucuns signes, faisoient la réponse dans les deux autres Langues.

Son Excellence Monseigneur le Nonce du Pape, qui étoit présent à cet Exercice, a daigné faire l'honneur aux Sourds & Muets de les interroger de cette maniere.

Après tout cet exposé, si quelqu'un soutient encore, que les Sourds & Muets sont incapables d'entendre les Vérités saintes de notre Religion, ne pourra-t-on pas dire avec justice, qu'il a moins de raison que ceux qu'il regarde comme des demi-automates.

FIN.

ADDITION faite par l'Auteur depuis l'impression, pour la page 29.

EN élevant perpendiculairement depuis un juſqu'à neuf, autant de doigts qu'on veut exprimer de dizaines, & y ajoutant le ſigne de zero, qui eſt le même que celui d'un *o*, cela fait ou dix ou vingt ou trente, &c. &c., ou quatre-vingt-dix. Cent s'exprime comme en chiffre romain, par un *c*; mil, par une *M*. On donne aux Sourds & Muets une idée très-diſtincte de ces nombres, en leur faiſant compter ſur une longue ficelle des grains de chapelet par dizaines, par centaines & par milliers.

ERRATA.

PAGE 150, *ligne* 5, après ces mots *ſont donc point*, ajoutez *ſeulement*.
Page 163, *lig.* 17, réproche, *liſ.* reproche.
Page 231, *lig.* 16, ſperare, *liſ.* ſperabat.
Page 251, *lig.* 2, *per viam* ne doit faire qu'un ſeul mot.
Page 252, *lig.* 9, feneſtras, *liſ.* feneſtra.

Page 259, *lig.* 7, anno 1775, *lis.* 1776.
Page 272, *lig.* 24, exoptam, *lis.* exoptatam.
Page 289, *lig.* 6, obſervantes, *lis.* obverſantes.

APPROBATION.

J'AI lu, par ordre de Monſeigneur le Garde des Sceaux, *la véritable Maniere d'inſtruire les Sourds & Muets, &c.* Cet Ouvrage de M. l'Abbé ***, ſi connu déja par ſon *Inſtitution des Sourds & Muets*, & par les Leçons gratuites qu'il leur donne avec tant de zèle, m'a paru tout-à-fait propre à étendre un art dont on ne ſçauroit trop apprécier les avantages, & à former des Inſtituteurs qui en le propageant rendront à la Société des Membres preſque perdus pour elle ; ce nouvel Ouvrage ſouverainement intéreſſant par ſon objet, par ſa méthode & ſa clarté, m'a paru très-digne de l'impreſſion. A Paris, ce 8 Mars 1784.

CADET DE SAINEVILLE.

PRIVILÉGE DU ROI.

LOUIS, par la grâce de Dieu, Roi de France & de Navarre : A nos amés & féaux Conſeillers, les Gens tenans nos Cours de Parlemens, Maîtres des Requêtes ordi-

naires de notre Hôtel, Grand-Conseil, Prévôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils, & autres nos Justiciers qu'il appartiendra : SALUT. Notre amé le Sieur NYON l'aîné, Libraire, Nous a fait exposer qu'il desireroit faire imprimer & donner au Public : *La véritable Maniere d'instruire les Sourds & Muets, confirmée par une longue expérience*, s'il nous plaisoit lui accorder nos Lettres de Privilege pour ce nécessaires. A CES CAUSES, voulant favorablement traiter l'Exposant ; Nous lui avons permis & permettons par ces Présentes, de faire imprimer ledit Ouvrage autant de fois que bon lui semblera, & de le vendre faire vendre & débiter par-tout notre Royaume pendant le temps de dix années consécutives, à compter de la date des Présentes. FAISONS défenses à tous Imprimeurs, Libraires, & autres personnes, de quelque qualité & condition qu'elles soient, d'en introduire d'impression étrangere dans aucun lieu de notre obéissance ; comme aussi d'imprimer ou faire imprimer, vendre, faire vendre, débiter ni contrefaire ledit Ouvrage sous quelque prétexte que ce puisse être, sans la permission expresse & par écrit dudit Exposant, ses hoirs ou ayant cause, à peine de saisie & de confiscation des Exemplaires contrefaits, de six mille livres d'amende, qui ne pourra être modérée, pour la premiere fois, de pareille amende & de déchéance d'état en cas de récidive, & de tous dépens, dommages & intérêts, conformément à l'Arrêt du Conseil du 30 Août

1777, concernant les contrefaçons. A LA CHARGE que ces Présentes seront enregistrées tout au long sur le Registre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris, dans trois mois de la date d'icelles; que l'impression dudit Ouvrage sera faite dans notre Royaume, & non ailleurs, en beau papier & beaux caracteres, conformément aux Réglemens de la Librairie, à peine de déchéance du présent Privilége; qu'avant de l'exposer en vente, le manuscrit qui aura servi de copie à l'impression dudit Ouvrage sera remis dans le même état où l'Approbation y aura été donnée ès mains de notre très-cher & féal Chevalier, Garde des Sceaux de France, le Sieur HUE DE MIROMENIL, Commandeur de nos Ordres; qu'il en sera ensuite remis deux Exemplaires dans notre Bibliothèque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, un dans celle de notre très-cher & féal Chevalier, Chancelier de France, le Sieur DE MAUPEOU, & un dans celle dudit Sieur HUE DE MIROMENIL, le tout à peine de nullité des Présentes; Du contenu desquelles vous mandons & enjoignons de faire jouir ledit Exposant & ses ayants cause, pleinement & paisiblement, sans souffrir qu'il leur soit fait aucun trouble ou empêchement: VOULONS que la Copie des Présentes, qui sera imprimée tout au long au commencement ou à la fin dudit Ouvrage, soit tenue pour duement signifiée, & qu'aux copies collationnées par l'un de nos amés & féaux Conseillers-Secrétaires foi soit ajoutée comme

à l'original : COMMANDONS au premier notre Huissier ou Sergent sur ce requis, de faire pour l'exécution d'icelles, tous actes requis & nécessaires, sans demander autre permission ; & nonobstant clameur de Haro, Chartre Normande, & Lettres à ce contraires : CAR tel est notre plaisir. DONNÉ à Versailles, le vingt-unieme jour du mois d'Avril, l'an de grace mil sept cent quatre-vingt-quatre, & de notre regne le dixieme. Par le Roi en son Conseil.

Signé LE BEGUE.

Registré sur le Registre XXII de la Chambre Royale & Syndicale des Libraires & Imprimeurs de Paris, N° 3226, fol. 77, conformément aux dispositions énoncées dans le présent Privilége ; & à la charge de remettre à ladite Chambre les huit Exemplaires prescrits par l'article CVIII. du Réglement de 1723. A Paris, le 23 Avril 1784.

Signé LE CLERC, *Syndic.*

De l'Imprimerie de N. H. NYON, Imprimeur du Parlement, rue Mignon, 1784.